

**CONSEIL MUNICIPAL DE NICE
séance du vendredi 17 septembre 2010**

La séance est ouverte à 9 h 15,
sous la présidence de monsieur Christian Estrosi, maire de Nice

M. LE MAIRE.- Mes chers collègues, je déclare notre séance ouverte. Je désigne notre secrétaire de séance, dans l'ordre d'âge madame Véronica Vecchioni à qui je passe la parole pour procéder à l'appel nominal.

Vous avez la parole, ma chère collègue.

Madame Véronica Vecchioni procède à l'appel des conseillers municipaux.

M. LE MAIRE.- Très bien, ma chère collègue, je vous remercie. Je constate donc que le quorum est atteint. J'ai pris connaissance que des conseillers excusés ont donné pouvoir pour voter en leur nom durant l'ensemble de cette séance.

Avant d'ouvrir officiellement la séance, je veux féliciter Patrick Rampal, ancien doyen de la faculté de médecine, et Richard Gottlieb pour leur promotion au grade d'officier dans l'ordre de la Légion d'honneur.

Je rappelle que Richard Gottlieb s'investit maintenant depuis 2003, date à laquelle j'ai pris l'initiative d'organiser les « voyages de la mémoire », pour accompagner nos collègues, chaque année, lors de ces visites, rappelant la prise de conscience qui doit être celle de nos jeunes sur le drame de la Shoah, sur le site d'Auschwitz-Birkenau. Je crois que c'est une grande fierté pour notre département que d'avoir un homme aussi engagé, qui a tant souffert et qui a donné toute sa vie à transmettre la mémoire, se voir ainsi honoré par la République.

Je félicite également Tony Ramoin, médaillé olympique, pour sa promotion au grade de chevalier dans l'ordre national du Mérite.

Par ailleurs je souhaite la bienvenue, en votre nom à chacune et à chacun d'entre vous, à Gérard Gavory et Patrick Chaudet, respectivement nommés en qualité de secrétaire général de la préfecture des Alpes-Maritimes et directeur départemental de la sécurité publique.

Enfin, je salue un événement qui nous a tous comblés de bonheur, les exploits de nos nageuses et nageurs lors des championnats d'Europe de Budapest et particulièrement de nos Niçois Yannick Agnel, Camille Muffat et Clément Lefert. Tous trois ont prouvé que l'on réussit par le travail, que l'on peut être heureux dans la victoire et que l'on peut rester simple dans le succès. Ils nous donnent donc un exemple que j'espère de nombreux enfants suivront et, pourquoi pas, quelques adultes aussi.

Je vous invite maintenant à procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du vendredi 25 juin 2010. Y a-t-il des observations ?

Madame Gaziello, vous avez la parole.

Mme GAZIELLO.- Bonjour à tous et à toutes.

Simplement, il y a quelques approximations syntaxiques dans mes propos à la délibération n° 5.4 et à la délibération n° 15.2 en particulier, que je verrai avec la sténotypiste, je ne vais pas vous faire l'affront de tout relire. Je pense, et comme elle me l'a dit elle-même, que dans le brouhaha, quand nous intervenons, elle a du mal à entendre nos propos. Il serait bon que les conseillers municipaux qui sont devant la sténotypiste en particulier ne parlent pas quand nous intervenons.

M. LE MAIRE.- Madame, je crois qu'en termes de brouhaha, vous n'êtes pas la mieux placée pour donner des leçons. Mais, bien évidemment, nous donnerons suite à votre remarque.

Moi qui suis devant la sténotypiste, je peux vous assurer que je ne participe pas au brouhaha.

S'il n'y a pas d'autre observation, pas d'opposition, pas d'abstention, le procès-verbal est donc ainsi adopté.

J'apporte quelques informations complémentaires, notamment que les délibérations n° 20.2 et 20.5 sont retirées de l'ordre du jour. Je vous informe que le dossier 11.5 devient le 0.2 et sera rapporté par moi-même ; que le 5.25 qui devient le 38.12 sera rapporté par madame Lévi et le dossier 30.4 qui devient le 1.3, par monsieur Benoît Kandel. Enfin, madame Rampal fera une communication sur la base du rapport distribué ce matin.

Je vous remercie et je passe tout de suite la parole à notre premier adjoint, monsieur Benoît Kandel, pour la présentation de ses rapports.

Monsieur le premier Adjoint, vous avez la parole.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR BENOIT KANDEL,
1^{er} ADJOINT AU MAIRE**

**1.1 DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA FOURRIERE
AUTOMOBILE DE NICE - AVENANT MODIFIANT LE
CONTRAT DE LA DSP**

M. KANDEL. - Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la première délibération que je vous présente est relative à la fourrière automobile. Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant au contrat actuel de délégation de service public sur la fourrière.

**1.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DE ONZE CONVENTIONS
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AUTORISANT
L'EXPLOITATION DE NEUF DISTRIBUTEURS DE
BOISSONS, UN SNACK BUFFET BUVETTE SIS A LA PISCINE
JEAN MEDECIN A NICE, 12 POINTS DE VENTE BUFFETS
BUVETTES SIS AU STADE DU RAY A NICE**

M. KANDEL. - Il s'agit d'autoriser monsieur le maire à signer onze conventions d'occupation du domaine public pour l'exploitation de neuf distributeurs de boissons, un snack buffet buvette à la piscine Jean Médecin et douze points de vente buffets buvettes au stade du Ray.

**1.3 MESURES DE PREVENTION ET DE LUTTE CONTRE LA
CONTAMINATION DES PALMIERS PAR LE CHARANÇON
ROUGE DU PALMIER (RHYNCHOPHORUS FERRUGINEUS)
SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE NICE
APPROBATION**

M. KANDEL. - Il s'agit d'approuver les mesures de prévention et de lutte contre la contamination des palmiers par le charançon rouge, en vous précisant que la ville de Nice sur ce dossier a été tout à fait exemplaire et qu'elle a permis même de faire évoluer les principes généraux de lutte contre ce ravageur.

J'ai terminé la présentation de mes dossiers, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie, Monsieur le premier Adjoint.

J'en profite en ce début de séance, afin qu'il y ait une transparence absolue dans un débat que je souhaite respectueux de ce lieu d'expression de la démocratie et conformément aux règles en vigueur sur le fonctionnement des collectivités locales, pour dire deux choses.

La conférence des présidents a retenu quarante et une demandes d'intervention de la part des groupes Changer d'Ère, Entente Républicaine, Communistes et Républicains, et bien évidemment nous leur accorderons la parole, comme il se doit et comme l'exigent la loi et notre règlement intérieur. Par ailleurs, je serai attentif à ce que ces temps de parole ne soient pas excessifs et, à partir du moment où l'assemblée me paraîtra éclairée, j'y mettrai un terme.

Je demande aussi à l'ensemble de nos adjoints et de nos rapporteurs membres du Conseil municipal d'être, comme vient de le faire d'ailleurs monsieur le premier adjoint, le plus succincts possible dans la présentation de leurs rapports. Tous ces rapports, hormis ceux qui pourraient être distribués sur table, ont été présentés devant les commissions, ont donné lieu à des débats, et il appartiendra aux rapporteurs de consacrer plus de temps, si c'est nécessaire, à répondre aux questions de l'opposition s'il s'agit de questions qui n'ont pas été posées en commission et qui n'ont pas fait l'objet de réponse et d'éclaircissement en commission.

Voilà comment je souhaite que nous assurions la clarté de nos débats, en toute sérénité, ce matin.

Sur les délibérations du premier adjoint, aucune demande d'intervention n'a été formulée lors de la conférence des présidents, je les mets donc aux voix.

M. ALLEMAND.- Si, nous avons deux interventions.

M. LE MAIRE.- Oui, excusez-moi, j'ai deux interventions sur la délibération n° 1.2 pour le groupe Changer d'Ère et une intervention sur la délibération n° 1.1 pour l'Entente Républicaine. Je passe donc tout de suite la parole à l'Entente Républicaine. Qui souhaite s'exprimer ?

Monsieur Chauvet, vous avez la parole.

M. CHAUVET.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur l'Adjoint, sur la fourrière donc, nous sommes devant une situation qui apparaît assez délicate à l'égard de notre délégataire, pour deux raisons.

La première est que j'observe que celui-ci n'a pas rempli l'obligation à laquelle il s'était obligé, qui consistait en 2009 à augmenter son capital social. Parce que depuis trois ans la SNEG perd de l'argent, la municipalité - c'est bien - s'en est inquiétée et avait exigé du délégataire une augmentation de capital et la filiale Veolia devait y souscrire.

Malheureusement, j'observe que le capital est inchangé, à hauteur de 48 500 euros, et l'on peut donc nourrir quelques craintes à cet égard.

Mais surtout, il y a une deuxième remarque, c'est que le délégataire paraît en difficulté pour remplir sa mission, parce que sa mission première c'est d'enlever des voitures et de les mettre sur un terrain. Or, il n'a pas fourni le terrain auquel il s'était engagé et là, contractuellement évidemment, vous le mettez en demeure de remplir son obligation. Vous faites bien, mais l'inquiétude qui est la mienne est la suivante : au 30 janvier prochain, vous annoncez, Monsieur l'Adjoint, que vous allez prononcer la déchéance de la délégation si le délégataire n'a pas fourni le terrain comme il se doit, et vous avez raison de le faire, mais la question est posée, on peut douter de la capacité du délégataire à fournir un terrain puisque, jusqu'à présent, alors qu'il devait le faire et que c'était l'une de ses obligations principales, il n'y est pas parvenu.

Ma question est donc la suivante : si au 30 janvier il n'y parvient pas, déchéance, résolution, il n'y a plus de délégataire, que fait-on ? Envisagez-vous dès à présent une reprise en régie directe de l'enlèvement des automobiles, étant rappelé que lorsque nous nous sommes préoccupés de rechercher un délégataire, nous avons eu beaucoup de difficultés, le premier appel était infructueux et, pour le second, pratiquement, on a fait un choix par défaut car il n'y avait aucun concurrent crédible à la SNEG ?

M. LE MAIRE.- J'ai ensuite deux interventions du groupe Changer d'Ère. Madame Dorejo, vous avez la parole.

Mme DOREJO.- Merci Monsieur le Maire.

Concernant la délibération n° 1.2, mais cela vient de m'arriver en modification, le groupe Changer d'Ère vous avait écrit, je vous ai envoyé un courrier le 13 septembre pour que soit respectée, parce que nous sommes très attachés à la réglementation dans les différents domaines de compétence qui sont les vôtres et les nôtres aussi quand nous serons aux affaires, la réalité administrative de notre ville et il s'agissait de redonner son nom au stade de football, son nom initial qui est le stade Léo Lagrange. Léo Lagrange fut secrétaire d'État du Front populaire, ce fut un grand homme qui porta toute sa vie le vivre ensemble sportif, le sport pour tous. Léo Lagrange, vous le savez Monsieur le Maire et je crois qu'ici personne ne l'ignore, fut un grand résistant, un homme d'État hors du commun qui permit à des millions de nos concitoyens de prendre du temps libre, celui des vacances avec la création des premiers centres de vacances.

Je m'arrêterai là puisque nous avons reçu ce matin modification de la délibération, notre stade Léo Lagrange reste bien notre stade Léo Lagrange, ce qui était très important pour les Niçois et pour nous-mêmes.

M. LE MAIRE.- Très bien, vous êtes ainsi satisfaite.

Madame Hernandez-Nicaise, pour l'autre intervention.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Je voudrais intervenir très brièvement sur le point concernant l'exploitation des buvettes que j'ai évoqué en commission, mais je n'ai pas obtenu toutes les réponses que j'aurais voulu avoir.

Je voudrais signaler d'abord une chose, on m'a fait valoir lorsque j'ai évoqué le contenu des distributeurs de sucreries, qu'il y avait eu dans la passation de ces marchés un critère environnemental où l'on réclamait le nombre de produits locaux ainsi que le nombre de produits issus de l'agriculture biologique. Comme ce point comptait 10 % dans la note des concurrents, cela a servi à très peu de chose parce qu'en fait c'était soumis à la bonne volonté des concurrents. Avec 10 % de la note, on ne départagera jamais des concurrents si l'un est vraiment moins cher que l'autre. Il faut savoir ce que l'on veut : ou l'on veut gaver nos concitoyens et nos jeunes, et en particulier les adolescents, de sucres et de graisses (la liste des sucreries fournies est éloquent), ou accepter des consommations un peu plus chères et une redevance un peu moins élevée.

Je prendrai un exemple de ce que peut apporter ce type de marché, à mon avis, comme sujet controversé : le contrat passé avec le seul candidat que nous avons vu pour le snack buvette de la piscine Jean Médecin.

Là, ce sont des sportifs, ce sont des jeunes, ce sont des adolescents qui vont venir, ce sont aussi des seniors. Comme il n'y avait qu'un candidat et qu'il était dans les clous financièrement, on l'a pris et le chapitre environnemental a tellement peu importé que les menus offerts sont un festival de hamburgers et de frites et que, parmi les boissons froides, il y a des boissons dites énergisantes, dont une particulièrement riche en caféine et taurine dont elle tire son nom, si vous voyez ce que je veux dire.

Je ne ferai pas un procès contre cette boisson, chacun peut se documenter et en tirer sa philosophie, mais j'estime que nous devons éviter que de très jeunes ados, au moment où ils vont fournir un effort intense, puissent acheter ces canettes, et c'est tout aussi vrai pour les seniors.

Je compte donc sur la vigilance des services pour notifier au prestataire que cette boisson n'est pas bienvenue dans les distributeurs de la Ville.

M. LE MAIRE.- Très bien, je vous remercie. Monsieur Kandel, pour répondre à ces questions.

M. KANDEL.- En premier lieu, Monsieur Chauvet, sur la fourrière, vous l'avez rappelé, nous sommes très attentifs à ce que le délégataire remplisse ses obligations. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons exigé qu'il fasse une augmentation de capital, vous avez parfaitement raison de le rappeler ; ce sera fait avant la fin de l'année, nous avons un courrier de la SNEG sur ce point. Ce premier point sera réglé avant le 31 décembre.

Ensuite sur les terrains, il y a effectivement une difficulté importante. C'est la raison pour laquelle, parce que la fourrière est quand même un mal nécessaire, si je puis dire, sans fourrière la ville connaîtrait très rapidement de grandes difficultés de circulation, des épaves viendraient prendre indûment des places de stationnement et viendraient salir la ville, c'est vraiment un motif d'intérêt général qui a conduit la Ville à aider la SNEG à trouver des terrains et une solution transitoire a été identifiée sur les terrains du MIN, mais cela ne peut être qu'une solution transitoire, pour des motifs juridiques que vous connaissez parfaitement. Ceci dit, la SNEG s'est engagée à nous trouver un terrain avant le 31 janvier 2011 mais, entre le 1^{er} octobre 2010, c'est-à-dire très bientôt, et le moment où ils auront effectivement trouvé un terrain, la Ville exige de la SNEG le paiement de sanctions pécuniaires à hauteur de 250 euros par jour, puisqu'effectivement lorsque la SNEG a été choisie comme délégataire, elle s'était engagée à fournir des terrains. Comme ce n'est pas le cas, nous appliquons des sanctions pécuniaires et, en même temps, nous essayons de trouver une solution intelligente avec eux pour que le motif d'intérêt général fourrière soit satisfait.

Madame Dorejo, monsieur le maire vous a répondu, je n'insisterai pas sur ce point.

Madame Hernandez-Nicaise, sur les critères quant à l'octroi de droits pour occuper le domaine public à des fins commerciales, je voudrais dire de façon un peu plus large que la ville de Nice, depuis deux ans et demi, fait des efforts très importants pour remettre de l'ordre sur ce sujet, pour faire en sorte qu'à chaque fois des appels à concurrence soient lancés, qu'à chaque fois la commission puisse se prononcer non seulement sur des critères financiers mais aussi sur des critères qualitatifs. C'est une commission au sein de laquelle l'opposition siège, nous avons à chaque fois des débats construits sur ces sujets-là. Je pense que nous avons trouvé le bon équilibre entre la partie financière qui est indispensable et les critères qualitatifs. Après, vous savez, les sportifs ont aussi besoin de sucres lents et de sucres rapides. C'est finalement à chacun, dans une société libre, de savoir aussi ce qu'il a à consommer ou à ne pas consommer. On ne peut pas non plus, sous prétexte que certains font des abus en termes de sucres rapides, condamner tout produit contenant des sucres rapides.

Ce que je veux dire en tout cas pour terminer là-dessus, c'est que le résultat de cette politique de remise en ordre est que - et là je prends le total des recettes - pour l'occupation du domaine public à des fins commerciales et droits de terrasse, en 2007 les produits que la Ville avait encaissés étaient de l'ordre de 2 069 000 euros, en 2008 nous sommes montés à 2 277 991 euros et, en 2009, à 2 649 950 euros.

La conclusion de tout cela est que la Ville a permis que se développe de l'activité économique sur le domaine public, cela a été profitable aux gens qui ont bénéficié de ces autorisations, c'est profitable en termes d'emploi et, en plus, cela rapporte des finances à la Ville.

C'est d'une certaine façon gagnant-gagnant et je voudrais remercier tous les élus qui travaillent avec moi sur ces sujets-là, il y a aussi une remise en ordre qui a été accomplie au bénéfice de tous. Les choses se font dans la plus parfaite transparence et, au final, comme je le disais, on crée de l'activité, on crée de la richesse et on fait rentrer de l'argent dans les caisses de la Ville, je pense donc que c'est une politique qui porte ses fruits.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je mets ainsi aux voix les délibérations n° 1.1, 1.2 et 1.3.

La délibération n° 1.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 1.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je passe maintenant la parole à madame Véronique Paquis pour cinq dossiers. Vous avez la parole, Madame l'Adjointe.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME VERONIQUE PAQUIS,
ADJOINT AU MAIRE**

2.1 AVIS DE LA VILLE DE NICE RELATIF AU PROJET DE PLAN DE GENE SONORE 2011 DE L'AEROPORT NICE COTE D'AZUR

Mme PAQUIS.- Monsieur le Maire, la délibération n° 2.1 vise à approuver le plan de gêne sonore de l'aéroport. Il s'agit d'un nouveau plan qui va permettre d'étendre l'aide financière pour les riverains qui souhaitent faire réaliser des travaux d'insonorisation.

2.2 LANCEMENT DE LA SECONDE EDITION DU CONCOURS LES TROPHEES DE L'ENVIRONNEMENT

Mme PAQUIS.- La délibération n° 2.2 concerne l'autorisation du lancement des deuxièmes trophées de l'environnement qui, je vous le rappelle, sont un concours d'idées pour permettre aux Niçois de réaliser des projets visant à améliorer leur qualité de vie.

2.3 ADOPTION PAR LA VILLE DE NICE DE LA CHARTE ECO-MANIFESTATION DE LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR

Mme PAQUIS.- La délibération n° 2.3 concerne l'approbation d'une charte d'éco-manifestation qui a été adoptée en communauté urbaine lors du bureau communautaire du 2 avril dernier. Par la signature de cette charte, la Ville et ses partenaires s'engagent à limiter les conséquences environnementales des manifestations.

2.4 TELETHON 3 ET 4 DECEMBRE 2010 - PARTICIPATION DE LA VILLE DE NICE

Mme PAQUIS.- La délibération n° 2.4 concerne la participation de la ville de Nice, aux côtés de l'Association française contre les myopathies (AFM), à l'organisation du prochain Téléthon.

2.5 COMITE DOYEN JEAN LEPINE - NOMINATION D'UN MEMBRE SUITE A UNE DEMISSION

Mme PAQUIS.- La délibération n° 2.5 vise à approuver, suite à la démission du professeur Renée Richer qui siégeait dans la catégorie littérature au sein du comité Doyen Lépine, la candidature et la désignation de Paul-Antoine Miquel, qui est un philosophe, ancien directeur du département de philosophie de Nice, professeur au Collège de France, et qui siègera avec le professeur Jean-François Mattei dans la catégorie littérature.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Sur l'ensemble de ces dossiers, j'ai une demande d'intervention du groupe Changer d'Ère sur le rapport 2.1 ainsi que sur le 2.2 et le 2.3. Qui souhaite s'exprimer ?

Monsieur Cuturello, vous avez la parole.

M. CUTURELLO.- Merci Monsieur le Maire. J'interviens sur la délibération n° 2.1 concernant le plan de gêne sonore.

Cette modification du plan est une avancée puisque, vous l'avez souligné dans la délibération, à peu près 700 logements supplémentaires sont concernés et vont permettre aux habitants de bénéficier des aides prévues par la législation. Cependant, je dispose du plan avec le tracé du nouveau PGS et de l'ancien et j'ai une interrogation parce que, évidemment c'est toujours schématique et c'est un trait, quand ce trait traverse un immeuble et le coupe en deux, cela veut-il dire que les riverains qui sont sous le trait bénéficient de l'aide et pas ceux qui sont de l'autre côté ? Cela concerne quand même bon nombre de résidences. Je vois par exemple, en face de la gare Saint-Augustin, la Cité Jardin, le lotissement Saïda ; vers Carras également, au carrefour de Sainte-Marguerite et de Saint-Augustin, plusieurs immeubles sont coupés en deux. Est-ce l'ensemble de la résidence qui bénéficie de ces aides ? Si c'est le cas, je m'en réjouis et j'espère que l'on pourra donner des informations précises pour que l'ensemble des riverains soient bien informés de ce projet.

Mais c'est une avancée. Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Sur le rapport 2.3, il y a deux interventions. Monsieur Gaechter, vous avez la parole.

M. GAECHTER.- Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, mes chers collègues,

Madame l'Adjointe, vous faites référence à ce qui a été voté au bureau communautaire en début avril sur la charte éco-manifestation ; bien entendu, au bureau communautaire j'ai voté pour sans aucun problème, sauf que, quelques semaines après, j'ai été quand même pour le moins surpris d'une manifestation mise en place au sein de la communauté urbaine dans la ville de Levens, qui va à contresens de ce que je considère moi comme étant une manifestation dans le cadre de la charte que nous avons votée.

J'ai encore l'invitation, celle-là je la garde, je vais même certainement l'encadrer : « le salon des loisirs verts », cela part bien, quand je vois cela, je me dis salon des loisirs verts à Levens et dans la communauté urbaine, avec bien entendu le soutien du président, on fait des choses qui sont intéressantes dans le moyen pays et dans la communauté urbaine. Sauf que, lorsque je regarde le programme, qu'est-ce que je vois ? Je vois « 4x4, trial, chasse à courre » ! Là, je me dis qu'il y a un souci. Soit le président n'est pas au courant, il n'y est pas allé et heureusement, soit il a cautionné cela et je me dis que le président a un souci. Il a déjà un souci avec la Patrouille de France il y a quelques semaines et là, il a un deuxième souci.

Je voulais simplement, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, que vous me rassuriez, il s'agissait certainement d'une erreur de casting, vous n'aviez certainement pas fait attention au contenu de la manifestation qui par ailleurs, pour certains aspects, était très intéressante ; pour l'avenir, il conviendrait d'avoir peut-être quelque chose qui corresponde beaucoup plus à ce que nous avons voté tous ensemble, d'un commun accord, lors de la réunion du bureau communautaire du début avril. J'aimerais que vous me rassuriez : était-ce une erreur de casting, n'avez-vous pas vu passer la chose, rassurez-moi parce que, connaissant votre souci pour l'écologie, je suis quand même vraiment très intéressé par votre réponse.

Merci beaucoup.

M. LE MAIRE.- Merci.

Quelle est l'autre intervention ? Madame Hernandez-Nicaise ?

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Je voulais intervenir sur la charte éco-manifestation et, si vous m'y autorisez après, j'aimerais dire un mot sur la lutte contre le charançon, parce que je n'avais pas compris qu'elle était attribuée à monsieur Kandel et je m'étais inscrite pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Vous aviez la parole tout à l'heure, mais je vous la redonne volontiers.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Je n'ai pas compris qu'il fallait faire tout à la fois. Je ne m'habitue pas à cette façon de fonctionner.

M. LE MAIRE.- Cela fait deux ans.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- On y va là ?

M. LE MAIRE.- C'est moi qui dirige le Conseil municipal jusqu'à présent, Madame Hernandez-Nicaise, ce n'est pas vous.

Allez-y, vous avez la parole.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Après des années de récrimination sur l'organisation de manifestations qui donnaient une image peu flatteuse d'une ville soucieuse de son environnement, je ne peux qu'être d'accord avec la petite documentation verte bien présentée, facile à lire, ne jargonant pas. Bravo. Mais, en lisant les différents points de l'engagement 6 qui traite en particulier des objets promotionnels, j'ai cru relire mes observations aux services lors de la passation de certains marchés les années précédentes, on n'y est pas encore et pas du tout, parce que je vais vous citer le dernier marché, passé rien moins que par le service du protocole, la semaine dernière.

Nous avons ouvert les plis d'un marché d'achat d'articles textiles promotionnels destinés à être distribués lors de manifestations importantes, essentiellement des tee-shirts et des casquettes.

On aurait pu voir ce marché comme une éducation à la consommation éco-compatible de milliers de consommateurs potentiels : par la distribution d'articles en fibres naturelles, et même en coton bio, fabriqués dans des centres du commerce équitable, avec sérigraphie aux encres naturelles, on peut rêver.

De même, du point de vue de la promotion de Nice ville verte, un marché de cette ampleur nous offre pour un prix minime des milliers d'hommes et femmes sandwiches qui pourraient par des logos bien pensés balader dans toute la ville nos idées. Vous voyez, je suis pleine d'espoir parce que je dis « nos idées ». Je verrais bien des dos porteurs de messages comme « Nice ville verte », « je recycle mes emballages », « je préfère le coton naturel », « Nice zéro pesticide », etc.

Eh bien non. Rien de tout cela. Il n'y avait pas l'once d'un fifrelin de clause environnementale sur les articles promotionnels, même pas l'obligation de fournir des tee-shirts 100 % coton. Alors bio, vous pensez !

J'ai râlé mais je ne désespère pas, le marché ne va durer qu'un an et d'autres services se documentent actuellement sur les toilettes sèches pour certaines manifestations. Peu importe, c'est l'état d'esprit qui compte, rendez-vous au prochain marathon !

Je raccourcirai l'intervention que je voulais faire sur le Rhynchophorus. Je voulais d'accord féliciter très sincèrement les services, parce que la Ville a mis au point et a organisé des réunions très importantes auxquelles j'ai assisté, où les maires de toute la communauté sont venus, où des professionnels sont venus et où l'on a présenté une méthode qui va permettre de ne pas tuer les palmiers infestés tout en se débarrassant du charançon, enfin je l'espère, et en évitant de doucher des quartiers entiers d'insecticide. C'est à cela que je veux venir, parce qu'on n'a pas que le Rhynchophorus qui nous menace, on a un petit moustique que l'on appelle « tigre » et les articles que je viens de lire dans la presse m'ont épouvantée.

Si vous déclarez que vous avez trop de moustiques chez vous, on vous douche le jardin avec un produit cireux qui va se coller sur tout ce qu'il y a dans le jardin, on vous demande de rester chez vous, de garder votre chat, de ne pas étendre le linge. Bref. L'apocalypse !

Je ne nie pas les dangers sanitaires, mais il y a des précautions à prendre, qu'un petit panneau de la Maison de l'environnement rappelait de façon assez humoristique, mais juste un petit panneau dans toute la ville ne suffit pas. J'espère que la Ville va donner l'exemple, parce qu'actuellement ce n'est pas le cas.

Si vous faites 100 mètres et que vous allez sur la plate-forme du tramway, vous allez voir, là où les voitures ont fait des ornières sur le gazon, des mares infectes qui durent des mois et qui sont, je l'ai observé, des élevages parfaits de larves d'*Aedes albopictus*. Dans ma rue qui est très mal entretenue, lorsque les balayeurs ou les balayeuses passent et arrosent la rue, des flaques durent des jours à cause des débris parce que les avaloirs ne sont pas entretenus correctement et, là aussi, cela fait des lieux d'élevage.

Donc commençons par dire séchons vraiment la ville et, après, on verra peut-être pour les douches d'insecticide.

J'espère que ce que la Ville a réussi pour les palmiers, elle saura le faire pour limiter au maximum le recours à des méthodes écocides, car si l'on tue les insectes, on va tuer aussi les oiseaux, les chauves-souris, et c'est toute une chaîne de couloirs de biodiversité qui sera détruite.

M. LE MAIRE. - Très bien, je vous remercie.

Je vais passer la parole à madame l'adjointe non sans vous dire que j'apprécie les félicitations que vous adressez aux services et auxquelles nous nous associons tous parce que comme, qui plus est, les services sont placés sous l'autorité fonctionnelle du maire, ce sont donc des félicitations qui me vont droit au cœur, bien évidemment, Madame Hernandez-Nicaise.

Par ailleurs, j'adresse un satisfecit à monsieur Pierre-Paul Léonelli puisque, lorsque vous dites que votre rue est mal entretenue parce qu'elle est trop arrosée et qu'il faut la sécher, j'entends davantage de Niçois me demander d'arroser leurs rues que de les sécher, c'est donc intéressant.

Enfin non, Monsieur Gaechter, je ne suis pas fâché avec la Patrouille de France, au contraire, je suis un grand supporter de la Patrouille de France, mais s'il y a bien quelqu'un qui est fâché avec la France et son patriotisme, intervention après intervention, il me semblerait que ce soit plutôt vous.

Madame l'Adjointe, vous avez la parole.

M. GAECHTER. - En termes de patriotisme, on peut discuter.

Mme PAQUIS. - Monsieur Cuturello, d'abord je vous remercie de souligner que la révision du plan de gêne sonore 2004 est une avancée pour les Niçois, cela permet d'inclure de nouveaux quartiers et d'élargir le périmètre avec plus de 700 logements qui seront concernés, donc avec un total de près de 4 000 logements qui pourront bénéficier de ces subventions.

En ce qui concerne l'attribution de ces subventions, vous savez qu'elles sont liées à l'accord de la commission consultative d'aide aux riverains. Je suis entièrement d'accord avec vous, il y a l'épaisseur d'un trait, mais il est évident qu'il sera absolument hors de question dans un même immeuble de subventionner des travaux pour certains propriétaires et pas pour d'autres, et ce sera cette commission qui sera chargée d'évaluer l'attribution des aides. D'autant plus, et j'en parlais à madame Estrosi-Sassone, qu'il faut que l'on améliore la communication pour ce type d'aide, parce que je suis persuadée qu'en réalité il y a des gens qui y auraient droit et qui ne sont pas au courant et ne demandent pas forcément ce type d'aide.

M. CUTURELLO.- Monsieur le Maire, m'autorisez-vous à prendre la parole ?

Mme PAQUIS.- Je termine.

Ensuite, Monsieur Gaechter, vous avez tout à fait raison sur le principe mais, ici, nous sommes au Conseil municipal de Nice et vous comprenez bien que je n'ai absolument pas accès à toutes les manifestations qui ont lieu dans l'ensemble des communes de Nice Côte d'Azur. Par conséquent, même si votre remarque peut être tout à fait justifiée à propos des 4x4, je ne connais pas du tout cette manifestation, je n'y ai pas assisté et je ne suis pas au courant, mais vous comprenez bien que nous sommes au Conseil municipal de la ville de Nice et que nous n'avons absolument pas la possibilité ni l'autorité, en tant qu'adjoints au maire de Nice, d'aller sur ce terrain-là.

Ensuite pour madame Hernandez-Nicaise, je laisserai Benoît Kandel vous répondre sur le charançon puisque c'est le spécialiste, mais en ce qui concerne les marchés et les appels d'offres, sur le principe, là aussi vous avez tout à fait raison, mais vous savez comme moi que c'est très difficile d'être sur l'ensemble des marchés... On me fait passer une note : en ce qui concerne les tee-shirts dont vous parlez, le marché relancé fait référence à du coton 100 % bio si on le souhaite. Cette clause est possible, mais il est clair qu'il faut être attentif à tout.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- « Si on le souhaite », ce n'est pas imposé, ce n'est pas contractuel. Ils ne le font pas.

M. LE MAIRE.- Madame Hernandez-Nicaise, madame l'adjointe vient de vous dire très clairement que nous étions tenus par un marché dont nous avons hérité et qui arrive à son terme. Vous pouvez nous dire tout ce que vous voulez mais, quand on est tenu par un marché, ce n'est pas à vous que je vais expliquer, alors que vous avez ma totale confiance en tant que présidente de la commission d'appel d'offres, que l'on ne peut remettre en cause des marchés précédemment passés. Il se trouve que ce marché arrive à son terme et que je compte totalement sur vous pour que, dans les conditions du nouveau marché, entre Véronique

Paquis et vous-même, vous mettiez des clauses qui fassent que désormais, les remarques particulièrement pertinentes que vous venez de faire fassent que dans ce nouveau marché nous respections les règles que vous venez d'évoquer et qui me paraissent tout à fait dans les normes que la ville de Nice souhaite désormais imposer. Je crois qu'il n'y a pas de souci là-dessus, profitons de ce nouveau marché pour mettre un terme aux dérives qui ont été constatées.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Il est passé sans clause, c'est ce que je vous dis.

M. LE MAIRE.- Mettons les clauses nécessaires, on est d'accord.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Quand je vois les marchés, les conditions sont définies...

M. LE MAIRE.- Nous sommes totalement d'accord.

Monsieur Benoît Kandel, à la demande de madame Paquis, vous vouliez rajouter quelque chose sur le charançon rouge.

M. KANDEL.- Très brièvement, Monsieur le Maire, je voudrais dire que ce n'est pas un sujet anodin puisque la ville de Nice compte plus de 10 000 palmiers dont 5 000 sur le domaine privé. Derrière tout cela, il y a des problèmes d'économie ; l'économie touristique ne tourne pas seulement sur le palmier, mais le palmier a une importance très forte en termes d'identification de la Côte d'Azur. Le charançon rouge a fait des ravages considérables en Espagne, dans le département du Var, il est présent dans le département des Alpes-Maritimes sur la commune d'Antibes, à Vallauris, à Mandelieu. Il était donc temps de s'intéresser à ce sujet avant que la commune de Nice elle-même ne soit touchée. Je dois dire que, le maire ne peut pas le dire lui-même mais je peux le dire à sa place, la chance de Nice est d'avoir un maire qui est aussi ministre parce que, si Christian Estrosi n'était pas intervenu auprès de son collègue du ministère de l'Agriculture pour faire évoluer ce dossier, on en serait sans doute resté à l'ancien arrêté. Or, on a réussi à imposer une nouvelle méthode d'éradication du charançon rouge qui consiste non plus à abattre les palmiers et à les détruire sur place, mais au contraire à les traiter dans leur partie sommitale, de sorte que le palmier une fois traité continue d'exister. Et, accessoirement, c'est une méthode qui est bien moins onéreuse que de détruire le palmier sur place.

C'est un sujet sur lequel la ville de Nice s'est très fortement mobilisée, je remercie d'ailleurs mon collègue Bernard Baudin avec qui j'ai travaillé sur ce sujet. Je pense qu'effectivement, Madame Hernandez-Nicaise, vous le disiez tout à l'heure, la ville de Nice a été exemplaire en la matière. Elle a eu l'appui, le soutien, l'aide de trente communes azuréennes. Les Alpes-Maritimes se sont organisées pour faire face à ce fléau mais il y a une chose qu'il ne faut surtout pas faire aujourd'hui, c'est baisser les bras, parce que la menace existe toujours. Nous sommes aujourd'hui organisés pour y faire face, et heureusement parce qu'il était temps.

Je pense que dès l'année prochaine, malheureusement, notre commune peut s'attendre à être touchée par ce ravageur.

M. LE MAIRE.- Très bien, je vous remercie.

Un mot sur le 4x4 pour le « fun ». Vous savez que PSA va mettre sur le marché, au Mondial de l'automobile, le premier 4x4 hybride, c'est-à-dire diesel sur le train avant et électrique sur le train arrière, récupération de l'énergie par l'échauffement des freinages pour pouvoir reproduire de l'énergie renouvelable qui réalimente les batteries au lithium-ion, et tout cela signifie que nous serons les premiers industriels au monde à avoir un 4x4 qui ne consomme en moyenne que 3,6 litres au kilomètre et qui émette moins de 40 grammes de CO₂ au kilomètre. Voyez que le 4x4 peut être aussi très écologique grâce aux industriels français.

Enfin, à titre d'information, hier soir à la manifestation des Palmes de la Com', il se trouve que la ville de Nice est la première ville de France, pour corriger les comportements que vous avez évoqués, à avoir diffusé un code de la rue pour apprendre à chacun à avoir un comportement permettant de mettre un terme à certaines dérives, et j'ai la fierté de vous annoncer que les professionnels de la communication ont décerné à la ville de Nice le premier prix dans la catégorie « campagne institutionnelle » grâce à notre code de la rue. Cela montre bien que la ville de Nice est la plus exemplaire dans ce domaine et c'est un lieu de référence.

M. CUTURELLO.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît, je voulais faire une proposition à la réponse de madame Paquis.

M. LE MAIRE.- Vous voulez faire une proposition ? Si c'est une proposition intéressante, pourquoi pas.

M. CUTURELLO.- Vous allez voir, elle est très intéressante.

Puisque vous m'avez répondu que sur les immeubles touchés par le trait, c'est la commission qui allait statuer, je pense que l'on pourrait peut-être donner un avis favorable, qui est l'objet de la délibération, et faire une recommandation dans ce sens en le mettant dans la délibération, c'est-à-dire un avis favorable avec la recommandation de faire que l'ensemble des immeubles proches d'une résidence soient tous bénéficiaires des aides du PGS.

M. LE MAIRE.- Je pensais que vous aviez compris que c'est ce que vient de proposer madame Véronique Paquis.

M. CUTURELLO.- Non, madame Paquis m'a dit que c'était la commission qui allait évaluer les choses.

M. LE MAIRE.- Mais je l'ai entendue dire qu'elle proposerait elle-même à la commission, puisque c'est sa responsabilité, de le valider.

M. CUTURELLO.- C'est encore mieux si c'est le Conseil, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je suis heureux que vous vous associez à la proposition de madame Paquis.

M. CUTURELLO.- Bien sûr, mais c'est encore mieux si c'est le Conseil. Je propose que le Conseil le fasse.

M. LE MAIRE.- Merci. Il a été ainsi répondu.

Je vais vous faire diffuser, si vous n'en avez pas pris connaissance, pour que vous l'appliquiez vous-mêmes, le code de la rue, ainsi vous serez les premiers à donner l'exemple.

Je mets aux voix les délibérations de madame Paquis.

La délibération n° 2.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 2.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 2.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 2.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 2.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie. Ces cinq dossiers sont donc adoptés à l'unanimité. Je passe maintenant la parole à monsieur Rudy Salles pour la présentation de ses dossiers.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR RUDY SALLES,
ADJOINT AU MAIRE**

**3.1 BILANS ET COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'OFFICE DE
TOURISME ET DES CONGRES DE NICE POUR L'ANNEE
2009**

M. SALLES.- Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit tout d'abord du bilan et des comptes administratifs de l'Office de Tourisme et des Congrès pour l'année 2009

**3.2 OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES : CHANGEMENT
D'UN MEMBRE SUPPLEANT PARMIS LES REPRESENTANTS
DES PROFESSIONS INTERESSEES AU TOURISME,
HABILITE A SIEGER AU COMITE DE DIRECTION**

M. SALLES.- Il s'agit de remplacer un membre du comité de direction de l'Office de Tourisme, au titre des hôteliers qui ont demandé à changer de suppléant.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Il n'y a pas de demande d'intervention. Je mets aux voix la délibération n° 3.1.

La délibération n° 3.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Les membres du comité de direction de l'Office de tourisme et des congrès ne prennent pas part au vote.

Concernant la délibération 3.2, il est proposé d'approuver la candidature de monsieur Christophe Aldunate, directeur de l'hôtel Palais de la Méditerranée, pour siéger au sein du comité de direction de l'Office de Tourisme et des Congrès en qualité de membre suppléant, en remplacement de monsieur Jean-Louis Martin.

La délibération n° 3.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

C'est un petit retour en arrière mais la situation a été suffisamment sérieuse et inquiétante pour que je demande peut-être à notre adjoint à la santé de nous faire le point sur les informations qui ont été diffusées et les initiatives que nous avons prises en matière sanitaire sur l'annonce selon laquelle, pour la première fois, le moustique tigre dit *Aedes albopictus* pouvait être porteur de virus, alors que nous savions qu'il se diffusait depuis trois ou quatre ans depuis la zone de Ligurie vers l'ouest de la région sans être porteur du moindre virus, pour la première fois on a relevé un cas, qui plus est à Nice dans le quartier de Magnan, de quelqu'un qui aurait été affecté par le virus suite à une piqûre.

Nous avons pris immédiatement, avec monsieur le préfet et monsieur le président du Conseil général, toutes les mesures nécessaires, mais j'aimerais que notre adjoint à la santé, monsieur le doyen Benchimol, nous fasse le point, d'abord pour rassurer les Niçois puisque, au terme de toutes les mesures qui ont été prises, il n'y a réellement plus de raison d'être alarmé.

Monsieur l'Adjoint, vous avez la parole.

M. BENCHIMOL.- Merci Monsieur le Maire. C'est l'intervention de madame Nicaise qui effectivement peut faire poser des questions sur la dengue et la gravité potentielle du moustique tigre *Aedes albopictus*.

Sur ce premier cas qui a eu un retentissement mondial, parce qu'en Europe en tout cas c'est le premier cas dit autochtone qui n'a pas été importé, il est dû à la prévalence très importante du moustique tigre dans le sud de la France, venant effectivement d'Italie, pour la première fois, un Niçois qui n'a jamais voyagé a été affecté par le virus de la dengue dite commune et il en a guéri. Cela veut dire qu'un moustique tigre a piqué un cas important et ensuite a transporté le virus à une personne niçoise qui n'a jamais voyagé, premier cas autochtone, ce qui fait que la chaîne de transmission peut effectivement être réalisée sur notre territoire.

C'est le seul cas, il est guéri, il date du 23 août et nous n'avons à ce jour aucun autre cas de dengue autochtone signalé dans notre ville, dans notre département ou dans notre région. Il n'y a pas de risque majeur du tout. C'est une affection qui est bénigne dans l'immense majorité des cas, sauf les chez les petits enfants où elle peut prendre une forme dite hémorragique et qui peut avoir une gravité certaine. C'est le seul cas, on reste vigilant parce que le risque est présent et on a la démonstration qu'effectivement il faut traiter *Aedes albopictus*, cela rejoint les préoccupations de madame Hernandez-Nicaise. Je dois dire que des mesures sont prises par la Ville en lien essentiellement avec les services du Conseil général et de l'entente interdépartementale de démoustication, et ceci fonctionne finalement pas si mal que cela parce que nous avons des résultats.

Je voudrais rassurer madame Hernandez-Nicaise en disant que la démoustication d'abord se fait très tôt le matin ou très tard dans la nuit, puisque c'est entre quatre et six heures du matin que cela se fait, ceci est tout à fait essentiel mais cela s'accompagne également d'un certain nombre d'actions, en particulier d'informations, y compris même dans les cimetières où il y a des coupelles pleines d'eau, auprès de la population, d'informations par les services de la santé de la mairie, également par les médecins, les médecins scolaires, les médecins qui reçoivent des notes via la Préfecture et le Conseil général, et ceci finalement permet de contenir la maladie et tente d'éradiquer le moustique qui est le vecteur de la maladie.

À ce sujet, je voudrais vous dire que la population ne s'y trompe pas car elle nous demande en permanence d'éradiquer *Aedes albopictus*, et j'en veux pour preuve une intervention de notre collègue Jean-Marc Giaume pour l'école la Sourgentine ; l'école a demandé l'intervention des services de la mairie, je vous demande simplement d'écouter la réponse qu'a faite madame Cuvelier à Jean-Marc Giaume à la suite de l'intervention de nos services :

« Je vous remercie vivement au nom des enfants et des enseignants de l'école la Sourgentine. Les services de la mairie sont venus ce matin pour mettre le produit, il y a déjà moins de moustiques. Au nom des enfants et des enseignants de l'école, je vous remercie sincèrement, hélas pour moi c'est trop tard car j'ai développé une surinfection due aux piqûres de moustiques et j'ai dû prendre des antibiotiques. Merci encore. »

Ce témoignage est tout à fait significatif de la façon dont la population niçoise ressent la gêne occasionnée par ces moustiques, au-delà même du cas presque anecdotique mais qui doit nous rendre encore plus vigilants, ce cas unique de dengue autochtone que nous venons de voir à Nice.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je passe maintenant la parole à madame Muriel Marland-Militello pour la présentation de ces quatre dossiers.

Madame l'Adjointe, vous avez la parole.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME MURIEL MARLAND-MILITELLO,
ADJOINT AU MAIRE**

4.1 THEATRE LINO VENTURA : DEUX CONTRATS DE COPRODUCTION ENTRE LA VILLE DE NICE ET DIRECTO DIFFUSION ET IVOIRE MUSIC ET CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA CAISSE MUTUELLE COMPLEMENTAIRE ET D'ACTION SOCIALE (CMCAS) DU PERSONNEL DES INDUSTRIES ELECTRIQUE ET GAZIERE DE NICE

Mme MARLAND-MILITELLO.- Merci Monsieur le Maire.

La délibération n° 4.1 concerne le théâtre Lino Ventura autour de deux actions :

- deux contrats de coproduction entre la ville de Nice et deux associations qui pratiquent des programmations de musique actuelle : Directo Diffusion et Ivoire Music ;
- une convention de partenariat entre la ville de Nice et la Caisse mutuelle complémentaire et d'action sociale du personnel des industries électrique et gazière de Nice.

4.2 OPERA : LA CENERENTOLA - CONTRAT DE COPRODUCTION AVEC LES THEATRES DE BARI ET REGGIO EMILIA

Mme MARLAND-MILITELLO.- La délibération n° 4.2 concerne l'Opéra et un contrat de coproduction pour *la Cenerentola* de Rossini avec les théâtres de Bari et de Reggio Emilia.

4.3 OPERA : VENTE DE LA PRODUCTION DON GIOVANNI AU FESTIVAL D'OPERA DE SAVONLINNA

Mme MARLAND-MILITELLO.- La délibération n° 4.3 concerne toujours l'Opéra et la vente de la production *Don Giovanni* au festival d'opéra de Savonlinna.

4.4 CNRR - LEGS KOSMA - AFFECTATIONS

Mme MARLAND-MILITELLO.- La dernière délibération n° 4.4 concerne le CNRR et les affectations du legs Kosma.

J'en ai terminé, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je mets aux voix.

La délibération n° 4.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 4.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Je vous remercie. Je passe la parole maintenant à monsieur Alain Philip pour la présentation de ses dossiers.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE.- Oui, Monsieur Allemand.

M. ALLEMAND.- Une remarque sur la tenue de l'assemblée. Jusqu'à maintenant, les rapporteurs avaient chacun trois ou quatre dossiers à rapporter, le mode qui consiste à faire rapporter en même temps l'ensemble des délibérations par le rapporteur peut donc convenir ; là, nous avons vingt-six rapports et, rien que pour notre groupe, nous avons demandé douze interventions, je pense qu'il n'est pas raisonnable de procéder de la même manière.

M. LE MAIRE.- D'accord. Nous allons essayer de nous mettre d'accord avec l'ensemble du Conseil municipal, bien évidemment chacun peut faire ses remarques.

On peut évoquer l'Olympic Nice Stadium peut-être, qui est un des dossiers importants de notre mandature ; ensuite celui de la gare du Sud ; puis le dossier 5.3 où il s'agit uniquement de désigner des représentants dans une commission, je pense qu'on peut l'évoquer rapidement.

J'essaie de voir quels sont les dossiers qui sont de même nature.

Pour les dossiers 5.4 à 5.8, il s'agit de réhabilitation, il peut y avoir des interventions groupées.

Le dossier 5.9 est relatif à une vente de biens communaux, vous avez une demande d'intervention sur ce rapport ?

M. ALLEMAND.- Oui.

M. LE MAIRE.- On change de nature, on peut faire une intervention là-dessus. Ensuite on a la vente de locaux à la Semiacs, ainsi que la vente d'un terrain communal, puis d'une propriété communale, on est sur des sujets de même nature, on peut faire une présentation groupée du 5.9 au 5.15.

On peut regrouper la réalisation d'espaces verts et d'équipements sportifs et sociaux, puis l'acquisition amiable pour la réalisation d'une bibliothèque, c'est l'aménagement d'équipements publics.

Ensuite, on peut avoir une présentation groupée jusqu'au dossier 5.23, il s'agit d'acquisition amiable, de réquisition de transfert définitif, de régularisation foncière, de constitution d'une servitude de passage, d'une cession gratuite, cela peut être groupé.

La subvention à la DRAC est un autre domaine que l'on peut traiter séparément.

Enfin, la dernière délibération n'ayant pas fait l'objet de demande d'intervention, cela ne devrait pas poser de problème.

Si l'on répartit les choses de cette manière, cela vous convient-il ?

M. ALLEMAND.- Oui, ça va.

M. LE MAIRE.- Bien. Je demande à monsieur l'adjoint aux travaux de bien vouloir nous présenter tout d'abord le dossier 5.1 relatif aux modalités de la concertation du stade Olympic Nice Stadium.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR ALAIN PHILIP,
ADJOINT AU MAIRE**

**5.1 MODALITES ET OBJECTIFS DE LA CONCERTATION DU
STADE OLYMPIC NICE STADIUM**

M. PHILIP.- Merci Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, cette première délibération porte sur le stade Olympic Nice Stadium, elle fait suite à nos précédentes délibérations et aux débats que nous avons eus notamment depuis le mois d'octobre 2009.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modalités et les objectifs de la concertation du futur stade Olympic Nice Stadium suite et conformément à la loi Grenelle 2 de l'environnement.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

Vous avez la parole.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Maire, vous savez que depuis le début je suis hostile à ce projet de grand stade désormais renommé Olympic Nice Stadium. C'est un peu comme la circulaire de Brice Hortefeux, on change les mots mais pas le fond. J'ai lu avec beaucoup d'attention les modalités...

M. LE MAIRE.- Écoutez, vous étiez attaché, me semble-t-il, au stade Léo Lagrange, moi je suis attaché à l'Olympic Nice Stadium, voilà. Si nous arrivions à un attachement partagé - Léo Lagrange me plaît bien - je trouve qu'au moins cela éclairerait les Niçois. Il n'y a pas de projet de Grand Stade en ce qui concerne notre municipalité, sachez-le.

M. ALLEMAND.- J'ai lu avec beaucoup d'attention les modalités et les objectifs de la concertation sur le stade, effectivement cela répond bien aux objectifs du Grenelle 2, mais pour moi c'est la technique du leurre. C'est une concertation publique sur des points qui sont importants mais qui ne sont pas susceptibles de remettre en cause le fond du projet. Or, excusez-moi, mais c'est ce qui m'intéresse. Je souhaiterais que l'on consulte les Niçois sur la seule question qui vaille véritablement d'être posée et qui est la suivante : considérez-vous que l'Olympic Nice Stadium soit aujourd'hui un projet prioritaire pour Nice ? Et répondez simplement par oui ou par non.

C'est-à-dire que ce que je vous demande c'est d'organiser à ce stade un référendum d'initiative locale sur cette question. C'est un équipement qui va satisfaire les organisateurs de l'Euro 2016 mais qui ne correspond pas aux besoins des Niçois. Je l'ai dit, je le répète et j'apporte un élément nouveau et objectif qui repose sur des faits, et il suffit pour s'en convaincre d'examiner la situation sportive actuelle.

Sur les dix-neuf derniers matchs de championnat, fin de saison dernière et début de cette saison, savez-vous que l'OGC Nice avec son petit budget est second en termes de résultats, seul l'Olympique de Marseille a fait mieux avec 31 points, nous en avons fait 27, l'Olympique Lyonnais 26 ; c'est-à-dire que nous avons pris plus de points que le grand Olympique Lyonnais sur les dix-neuf derniers matchs. On peut donc difficilement avoir de meilleurs résultats que cela, y compris avec un budget plus important, puisque derrière nous avons quinze équipes qui ont des budgets plus importants. Or, dans cette période exceptionnelle que nous vivons, nous avons une moyenne de spectateurs de 9 500, et le dernier match contre Bordeaux, donc une grande affiche, quart de finaliste en coupe d'Europe, un temps idéal, 10 580 spectateurs. Vous allez endetter la Ville sur trente ans avec un équipement qui est surdimensionné quel que soit le nom qu'on lui attribue.

Je vous le dis une dernière fois, peut-être pas une dernière mais une nouvelle fois en tout cas, car peu à peu le projet avance, ayez le courage de renoncer à ce projet, Monsieur le Maire, il y a actuellement d'autres priorités pour Nice.

M. LE MAIRE.- Pour le groupe Changer d'Ère, j'avais deux demandes d'intervention. Je passe la parole maintenant à monsieur Gaechter.

M. GAECHTER.- Oui, Monsieur le Maire, dans la méthode, au niveau du nom du stade que vous souhaitez et que nous ne souhaitons pas, je rejoins là-dessus monsieur Allemand, dans la méthode, je suis extrêmement surpris de ce que vous avez fait. Un beau matin, en se levant, on prend le journal et on voit que le maire a décidé que ce stade s'appellerait Olympic Nice Stadium. Je siége dans cette assemblée depuis dix ans, j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises, y compris dans ce mandat sauf erreur de ma part, de voir des délibérations où nous avons le choix entre plusieurs noms ; j'ai pu aussi constater il n'y a pas si longtemps, pour un équipement certes moins important mais toujours sur l'ouest de Nice, qu'il y avait eu concertation avec des enfants et des populations du secteur pour avoir un nom et là, madame Estrosi hoche la tête, cette méthode me convient, nous convient. Mais là, un beau matin, apprendre que le stade tel que vous le souhaitez et que nous ne souhaitons pas, une fois de plus, s'appellerait Olympic Nice Stadium, cela me paraît pour le moins surprenant.

Je rappelle quand même qu'il y a une commission des noms pour les bâtiments publics et pour les rues, d'ailleurs nous avons une délibération aujourd'hui qui en fait état et nous allons nous prononcer dessus, je pense que, *a minima*, le Conseil municipal aurait pu avoir le choix entre plusieurs noms et l'idéal eut été d'avoir peut-être une concertation un petit peu plus large.

Maintenant, encore une fois, vous connaissez le point de vue de Changer d'Ère sur cette opération ; là c'était plus sur la forme et les principes que vous adoptez au cours de votre mandat dans ce genre de situation.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je n'ai pas d'autre demande d'intervention sur le stade à l'issue de la conférence des présidents mais, Monsieur Injey, malgré la conférence des présidents au cours de laquelle vous ne vous êtes pas exprimé sur ce sujet, vous souhaitez vous exprimer, je vous donne la parole.

M. INJEY.- Oui, de manière exceptionnelle, j'ai été victime d'un moustique.

Concernant le nouveau stade de Nice, Patrick Allemand a cité un certain nombre de préoccupations, nous sommes opposés à ce projet, d'autant plus que j'aimerais connaître la réalité de son coût pour la collectivité locale.

Juste une remarque et une demande, je note que sur la fiche du dossier UEFA 2016 disponible sur le site de la Fédération française de football, le stade est à 158 millions d'euros ; dans la délibération n° 5.1, on a un chiffre de 166 millions d'euros et, dans la délibération n° 7.1 à venir tout à l'heure, nous avons un chiffre de 198,3 millions d'euros.

J'aimerais donc que, s'il doit y avoir concertation publique sur le coût du stade, l'opération nouveau stade lui-même, on puisse ajouter, de manière à ce que nos concitoyens puissent se rendre compte de la chose, le coût pour la Ville des infrastructures (voirie, etc.), le coût pour la Ville de l'opération tramway, en particulier avec la station de tramway, et tous les coûts inhérents à cette grande opération qui seront pris directement par la Ville ou la Communauté urbaine, de manière qu'un jour on sache la réalité de ce que va coûter ce nouveau stade de football pour la ville de Nice et nos concitoyens, un coût qui sera supporté, comme l'a dit Patrick Allemand, pour les trente ans à venir. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Monsieur Philip, vous avez la parole.

M. PHILIP.- Monsieur le Maire, nous avons déjà eu un débat, et je pense que nous en aurons d'autres, lors du conseil municipal du 23 octobre 2009. Je vous rappelle que nous avons approuvé l'engagement du projet de stade multifonctionnel sur lequel nous avons débattu du programme, du contenu et de l'ensemble des éléments que vous semblez découvrir aujourd'hui. Je rappelle que nous avons eu un certain nombre de débats sur ce sujet et vous avez eu un certain nombre d'informations, de précisions sur les conditions de réalisation, en tous les cas des réflexions et de la procédure, y compris du programme prévu pour ce stade. Ce sont des choses connues, je n'y reviendrai pas aujourd'hui, et nous en avons parlé lors des commissions.

Sur le nom, je pense que le maire en dira peut-être deux mots, je rappelle simplement, Monsieur Allemand, Monsieur Injey, Monsieur Gaechter, que nous sommes dans une procédure d'un stade important, d'un équipement important pour la communauté urbaine, pour le cœur de la future métropole, et cet équipement fait appel à des investisseurs. Vous comprenez très bien que les investisseurs ont besoin d'une lisibilité sur cet équipement et la confusion entre ce projet et un précédent projet qui fait l'objet aujourd'hui de recours n'est pas du meilleur effet pour ces investisseurs. Monsieur le maire a volontairement choisi de désigner l'Olympic Nice Stadium pour qu'il n'y ait pas de confusion et qu'il y ait une réelle lisibilité à un moment important pour la ville de Nice où il y a une discussion et une négociation avec les investisseurs sur ce stade.

Sur l'évolution et sur les besoins et l'utilité de ce stade, là aussi nous avons eu ce débat le 23 octobre 2009, il vous a été exposé d'ailleurs le rapport de l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui, je le rappelle, a fait l'objet d'un avis favorable par le ministère et la commission chargée du suivi de ce type de procédure au niveau ministériel. On est donc bien dans ce cadre de procédure. Quant à l'évolution des stades, toutes les villes qui ont engagé des stades de ce type, et elles sont nombreuses et de tous bords politiques, je citerai par exemple la ville de Lille qui s'est engagée dans un PPP nettement supérieur en coût au projet que nous avons aujourd'hui sur Nice, sont exactement dans les mêmes procédures et toutes les études montrent aujourd'hui qu'il y a un réel besoin en termes de développement d'une équipe et de développement de la fréquentation ; il y a nécessité pour les familles niçoises de pouvoir suivre leur équipe et les autres équipes qui viennent à Nice - et ce n'est pas simplement pour l'Euro 2016 - dans des conditions de confort qu'aujourd'hui le stade du Ray ne permet pas. Les conditions de confort sont des conditions de développement de la fréquentation d'une manière importante et cela a été vérifié dans l'ensemble des stades qui se sont engagés dans des procédures.

Vous avez pu regarder les études faites par notre assistance à maîtrise d'ouvrage qui, je le rappelle, est le cabinet spécialisé en France sur les stades, ils ont travaillé dans toutes les villes et notamment celle que je viens d'évoquer, ces études montrent effectivement que les analyses de progression de la fréquentation ne peuvent pas s'arrêter au constat à ce jour dans un stade qui est totalement inadapté à la pratique et à la demande à la fois sportive et des Niçoises et des Niçois.

Le coût est lié aussi à la question de l'opportunité de ce stade. Je rappelle que nous nous sommes engagés dans une opération, une des plus grandes opérations d'intérêt national de France, Éco-vallée, opération qui prévoit un certain nombre d'équipements et d'infrastructures qui seront réalisés dans Éco-vallée et dont le stade est un des éléments. Mais, bien évidemment, l'organisation par exemple des voiries et de la desserte en transport en commun que vous avez évoquée, fait partie d'Éco-vallée et est étudiée notamment avec l'État au travers de l'établissement public d'aménagement qui a été créé à cet effet, avec les répartitions financières entre les différents acteurs. D'ailleurs la Région participe en tous les cas aux discussions et nous espérons qu'elle participera au financement de ces équipements.

Sur les coûts, Monsieur Injey, vous indiquez une divergence entre les deux délibérations, c'est simplement des questions de prix hors taxes et TTC.

M. INJEY.- Vous n'allez pas me refaire le coup !

M. PHILIP.- Le coût annoncé aujourd'hui est de 166 millions, c'est celui qui figure dans cette délibération.

M. INJEY.- À chaque fois on nous fait le coup du hors taxes !

M. PHILIP.- Non, non, ce n'est pas à chaque fois, vérifiez bien vos données, le coût annoncé est de 166 millions et les répartitions sont faites sur ces bases-là. Les Niçois sont informés.

Enfin, je terminerai là parce que c'est l'objet de la délibération, nous sommes tout à fait dans le cadre du code de l'environnement et de l'article L.121-8 du code de l'environnement, c'est la loi Grenelle 2, la concertation. Vous vous inquiétez du fait que les Niçois ne soient pas informés, je souligne quand même que l'ensemble des dispositions et des projets de toutes tailles qui sont organisés dans cette ville font toujours l'objet de grandes concertations, à la demande du maire, voire des concertations qui sont prolongées et qui ne s'arrêtent pas uniquement au moment du projet. Je signale par exemple que l'on a mis en place, à la demande du maire, des groupes de travail sur le tramway, que nous présidons avec Véronique Paquis, il y en a eu deux cette semaine, d'ailleurs on ne vous y a pas vus, je le regrette. Vous voyez donc bien que la concertation existe et l'objet de cette délibération est de porter à la connaissance des Niçoises et des Niçois ce projet de stade avec toutes les indications qui sont données, étant entendu bien sûr que quand nous aurons désigné - et nous aurons ce débat au Conseil municipal - l'entreprise et les investisseurs lauréats pour réaliser ce stade, la concertation sera organisée aussi à ce niveau-là.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais rappeler par rapport aux questions posées.

M. LE MAIRE.- Très bien, je vous remercie.

Je voudrais apporter un complément à ce qui vient d'être dit.

Vous cherchez à faire une polémique sur le nom, je remercie monsieur Alain Philip qui a parfaitement répondu ; bien sûr le nom pourra parfaitement évoluer mais, en tout cas, dans toute la partie de la procédure administrative, je ne peux pas me permettre qu'il y ait d'un côté un contentieux pendant devant la juridiction sur un précédent projet qui s'appelait le Grand Stade et que, à chaque fois que nous délibérons sur le projet qui est le nôtre et que nous aurons à réaliser d'ici juin 2013, il y ait une confusion de projets, car les Niçois risqueraient de penser que le contentieux qui a lieu porte sur notre projet alors que tel n'est pas le cas. Et puis arrivera peut-être le moment où, pourquoi pas, même un sponsor important pourrait donner son nom au stade dans le cadre du partenariat public/privé comme c'est le cas dans de nombreux stades de France, d'Europe et du monde, ou que nous lui donnions un autre nom. Mais nous sommes dans la démarche administrative, il y a un projet qui fait l'objet d'un contentieux, le Grand Stade, d'un autre temps ; il y a le projet de notre municipalité que nous déroulons séance du Conseil après séance du Conseil et qui, administrativement dans tous nos documents, s'appelle l'Olympic Nice Stadium. Sincèrement, cela ne mérite aucune polémique. Il convient simplement d'apporter beaucoup de clarté et je demanderai d'ailleurs à tous nos amis journalistes qui suivent nos conseils municipaux et l'activité de notre municipalité, de ne plus faire de confusion lorsqu'ils évoquent ce dossier et qu'ils précisent systématiquement l'appellation Olympic Nice Stadium, car il n'y a aucun projet de Grand Stade dans le déroulement des travaux de notre municipalité, je dis bien : aucun projet de Grand Stade.

Maintenant, Monsieur Allemand, vous avez souhaité vous exprimer sur l'appréciation sportive que vous portez, sur l'ambition qui est la vôtre et qui est une ambition *a minima* pour la ville. Avoir la responsabilité d'une collectivité, en tout cas c'était mon ambition en faisant à un moment de ma vie publique, avec l'équipe qui m'entoure, le choix de solliciter auprès des Niçois de me soutenir, c'est parce que j'avais envie de faire revenir Nice comme une grande signature sur la scène nationale et internationale dans bien des domaines : sportif, culturel, la dimension sociale, la dimension environnementale. Je n'ai caché à aucun moment, dans les cent propositions qui étaient les nôtres, que nous avons cette ambition pour l'Olympic Nice Stadium, tout comme j'avais lu votre programme qui proposait de faire une reconstruction sur place du stade Léo Lagrange. Bon. Il se trouve que les Niçois ont fait leur choix et que, dans quatre ans ou trois ans et demi de cela maintenant, ils auront soit à considérer que nous avons respecté nos engagements, ceux pour lesquels ils nous ont confié des responsabilités, ou que ces engagements finalement les ont déçus et il leur appartiendra à ce moment-là de se prononcer.

Le calendrier de la démocratie est celui-là, dès lors que nous respectons toutes les procédures, toutes les modalités de dialogue et de concertation auxquelles je suis personnellement très attaché et, dans ce rapport, c'est bien de cela qu'il s'agit, et c'est bien parce qu'à chaque étape de chacun de nos projets nous avons mené jusqu'au bout toutes les procédures de concertation, de consultation, de dialogue avec la population, que nous voyons aujourd'hui la gare du Sud, la ligne est-ouest du tramway, le prolongement de la ligne 1 vers Pasteur, etc. recevoir les adhésions qui sont les leurs et qui finalement font taire un certain nombre de polémiques, car plus on parle, plus on recherche la voie de la sagesse et moins il y a de polémiques.

J'ose espérer que, progressivement, en ce qui vous concerne, vous finirez par convenir de l'intérêt du projet, parce qu'il y a beaucoup de contradictions dans ce que vous dites : entre sur-bétonner, imposer au stade Léo Lagrange une démolition, une reconstruction, solliciter Monaco pour faire jouer pendant deux ans l'OGC Nice chez eux, voire Toulon ou Marseille, ce qui serait quand même très complexe et qui affaiblirait même notre équipe actuelle vis-à-vis de ses soutiens, de ses sponsors, de ses actionnaires, je ne pense pas que ce soit la meilleure formule. De plus, ce n'est plus adapté en termes de fréquentation. Nous savons aussi les phénomènes de société auxquels nous pouvons être confrontés.

Il existe une dimension environnementale au cœur d'Éco-vallée, elle figure dans le cahier des charges que nous avons donné et dans les réponses que nous avons obtenues. Cela donne lieu aujourd'hui à un dialogue compétitif et cela montre qu'il y a des projets très ambitieux en matière de production d'énergies renouvelables, d'alimentation de l'éco-quartier qui s'inscrira dans le projet d'urbanisme sur les terrains mitoyens, de mutualisation du lieu, car il ne s'agit pas avec l'Olympic Nice Stadium d'un seul stade de football ; je salue d'ailleurs le succès de notre équipe de rugby dimanche dernier et je veux préciser à cette occasion que j'ai aussi des ambitions sportives pour le rugby à Nice, pour essayer de l'accompagner au mieux afin de lui permettre de remonter au plus haut niveau national. Nous avons une grande histoire rugbystique à Nice, une grande histoire avec les Méarelli et autres, et bien évidemment nous veillerons à ce qu'un jour, si nous remontons au plus haut niveau, le rugby puisse aussi trouver sa place lors de grandes rencontres. C'est un lieu qui répondra aussi à des commandes culturelles et événementielles que nous avons pour la cité, par sa polyvalence, c'est le lieu qui accueillera le musée national du sport, c'est un lieu qui vivra toute la semaine avec à la fois des commerces, des lieux associatifs, des brasseries qui seront liés aux activités de l'éco-cité, à proximité, où nous aurons des chercheurs, des scientifiques, des étudiants avec l'Institut national du développement durable.

C'est dans ce contexte global qu'il faut voir ce projet et que nous l'avons conçu. Je suis d'accord avec vous sur le principe que s'il ne s'agissait que d'en faire un lieu de rencontres footballistiques une fois tous les quinze jours et aux normes UEFA pour une seule rencontre de l'Euro 2016, cela n'aurait pas eu de sens.

C'est bien parce que nous avons voulu l'inscrire dans un stade que Nice Côte d'Azur pourra utiliser sous plusieurs formes, dans les décennies qui viennent, le stade Léo Lagrange ; cela fait bientôt soixante à soixante-dix ans d'existence, n'est-il pas temps de passer à une nouvelle génération d'équipement qui répondra au moins aux besoins du demi-siècle qui vient et qui contribuera aussi au rayonnement de notre cité ?

Je vois que des choix qui sont très proches des nôtres, de partenariat public/privé, consistant à faire concevoir et réaliser un équipement public par un partenaire privé, dans le cadre d'un contrat de partenariat, d'une concession ou d'un bail emphytéotique, ont été faits aussi par madame Martine Aubry à Lille, dans un contrat qu'elle a signé en septembre 2008 ; par monsieur Jean-Claude Boulard au Mans, dans un contrat signé en juin 2008 ; par Marseille, et je vous sollicite bien évidemment puisqu'une procédure de contrat de partenariat a été engagée à l'unanimité du Conseil municipal de Marseille, qui est encore plus clivé que le nôtre ; par monsieur Bertrand Delanoë à Paris, le 9 juillet 2009, dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif ; par monsieur Guy Delcourt à Lens, pour une rénovation dans le cadre d'un bail emphytéotique administratif qui devrait bénéficier d'un soutien important de la région Pas-de-Calais présidée par monsieur Percheron ; à Lyon, un projet totalement privé est soutenu activement par Gérard Collomb qui lui s'engage à financer les infrastructures de transport, le tramway et les places de stationnement liées au stade ; à Bordeaux, une procédure de contrat de partenariat est en cours ; à Nancy, on en est au stade de l'évaluation préalable avec un bail emphytéotique administratif et un partenariat public/privé.

Est-ce que, Monsieur Allemand, votre ambition pour Nice est que la ville de Nice par rapport à ces autres grandes villes de France reste en dehors de ces grands enjeux qui vont permettre à l'OGC Nice de pouvoir se hisser de nouveau au niveau des plus grands clubs européens ? Car dites-vous une chose, l'estimation qui est faite et validée par l'OGC Nice aujourd'hui est une moyenne de 22 500 spectateurs par match, car il est démontré que dans toutes les villes où l'on a réalisé un nouveau stade moderne, adapté, sécurisé, avec transport, avec stationnement sécurisé, il y a eu quasi doublement de la fréquentation. Pourquoi ? Sincèrement, aller au stade Léo Lagrange, aujourd'hui stade du Ray, pour moi qui suis niçois et qui, depuis ma naissance, ai plus entendu de la part des Niçois « *aloura pitchoun, vai au Ray stasera ?* », on peut effectivement lui donner son nom d'origine mais enfin, pour les Niçois cela restera le stade du Ray, qu'on le veuille ou non ; eh bien, l'OGC Nice s'est engagé très clairement à verser à la municipalité une contribution annuelle qui se situe entre 3 et 4 millions d'euros, l'exploitant apportant une contribution annuelle de 5 millions d'euros, et tout cela diminuera d'autant les annuités que la Ville aura à verser chaque année pour réduire le coût pour la commune.

Quand vous parlez d'un endettement sur trente ans, sachez qu'il faut déduire de la dette que nous aurons à rembourser chaque année, les recettes importantes qui nous seront apportées par tous ceux-là.

L'OGC Nice, qui comme vous le rappeliez pour Nice-Bordeaux était à 10 500 spectateurs, dit aujourd'hui qu'il n'y a pas de problème avec une infrastructure comme celle-là, avec la location des loges, les partenaires qui frappent tous les jours à la porte pour dire qu'ils sont prêts à signer tout de suite pour être sûrs de ne pas se faire piquer la place, ils veulent être les premiers à venir sur la liste d'attente, avec les grands contacts que nous avons au plan national, voire international, pour reprendre une part importante de l'actionnariat actuel de l'OGC Nice et pouvoir, dès lors qu'ils pourront revendiquer de jouer dans une grande infrastructure sportive, nous aider à nous hisser de nouveau au plus haut niveau international. Je n'ai pas l'ambition *a minima* de priver ma ville de tout cela mais, au contraire, de la doter de cela, et d'ailleurs il ne s'agit pas seulement de doter la ville, c'est aussi doter la communauté urbaine, c'est doter le département des Alpes-Maritimes. Pourquoi le Conseil général s'engage-t-il à un niveau aussi important en termes de financement ? C'est parce que le Conseil général considère que c'est le stade des Alpes-Maritimes. Pourquoi l'État, en nous retenant parmi les neuf stades qui accueilleront l'Euro 2016, s'engage-t-il à un financement que nous n'aurions pas si nous ne le réalisions pas selon ces normes ?

Tout cela, vous ne le mettez pas dans votre calcul. Or, faire un stade *a minima* pourrait nous coûter presque aussi cher parce que, n'ayant pas une dimension départementale, n'ayant pas une dimension européenne, nous n'aurions pas les financements de l'État, nous n'aurions pas les financements du Département et nous devrions donc le financer à 100 % avec la Ville, si bien que, peu ou prou, il coûterait la même chose. Le seul fait d'avoir de l'ambition nous permet quasiment de faire financer la différence entre un stade *a minima* et un stade international qui est financé à la fois par l'État, par le Département et si, Monsieur Allemand, vous étiez vraiment un patriote niçois et un patriote régional, en votre qualité de premier vice-président de la Région, vous vous montreriez aussi juste avec Nice que la Région avec Marseille. Ne seriez-vous pas, par vos propos à cette occasion, celui qui défendrait Marseille et qui redouterait que Nice ne vienne concurrencer Marseille ? En réalité, votre intervention me laisse penser que vous êtes en train de vouloir privilégier Marseille par rapport à Nice, tout simplement.

Voilà les éléments de réponse complémentaires que je voulais apporter. Je vous remercie et je mets aux voix le rapport 5.1.

Opposition ?

Vous ne vous opposez pas ?

M. INJEY. - C'est une concertation.

M. LE MAIRE. - Vous y êtes opposés depuis le début, c'est bien la première fois que vous n'allez pas vous y opposer.

M. INJEY.- Nous regrettons que la publication, le 11 août, du projet dans la presse (*le Figaro* et *Nice-Matin*) n'ait pas pu lancer un grand débat national. Ceci dit, nous sommes pour la concertation, nous.

M. LE MAIRE.- Je relève qu'après mes propos, je vous ai pour beaucoup convaincus !

M. INJEY.- Non, non, on mettra les chiffres dans la concertation, Monsieur le Maire.

M. ALLEMAND.- On s'en tient à la délibération stricte.

M. LE MAIRE.- Abstention ? Oui mais alors, cela n'a pas de sens, parce que si vous êtes pour la concertation, vous ne pouvez pas vous abstenir non plus. Vous êtes en train de m'expliquer que vous ne vous opposez pas parce que vous êtes pour la concertation, mais finalement vous vous abtenez ! C'est une contradiction totale, vous vous faites prendre une fois de plus en totale contradiction.

La délibération n° 5.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent :

- **M. ALLEMAND**
- **M. CUTURELLO**
- **Mme DOREJO**
- **Mme GREGOIRE-CONCAS**
- **Mme MATRINGE**
- **M. INJEY**
- **Mme GAZIELLO**
- **M. FETNAN**
- **M. LIBRATI**
- **M. GAECHTER**
- **Mme HERNANDEZ-NICAISE**

M. LE MAIRE.- Le rapport 5.1 est adopté. Je propose maintenant à monsieur Alain Philip de présenter le rapport 5.2.

5.2 SITE DE LA GARE DU SUD - SIGNATURE DES PROMESSES DE CESSION DU FONCIER ET DE VENTES EN ETAT FUTUR D'ACHEVEMENT DE LA HALLE ET DE LA SALLE POUR LES ASSOCIATIONS

M. PHILIP.- Il s'agit du site de la gare du Sud. Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver le déclassement de parcelles communales dont sont issus les lots relatifs à la promesse de vente à la société ING Real Estate Development qui a été retenue suite à la mise en concurrence ;
- d'autoriser les signatures des promesses de vente des lots en volume et des ventes en état futur d'achèvement, comme nous l'avons vu dans nos précédentes délibérations ;
- d'autoriser le dépôt des permis de construire et de démolir par ladite société pour le projet de la gare du Sud.

Voilà le cadre de la délibération.

M. LE MAIRE.- Bien. Qui souhaite s'exprimer sur le rapport 5.2, conformément à nos accords ?

J'ai une demande de monsieur Chauvet.

Monsieur Chauvet, vous avez la parole.

M. CHAUVET.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, c'est donc une délibération qui vient après un certain nombre de précédentes. On savait depuis un an à peu près que vous envisagiez de vendre pour l'euro symbolique l'entier terrain, mais ce que l'on ne savait pas précisément c'était la valeur de ce terrain, on en était resté à l'estimation de l'an 2000, lorsque la Ville l'avait acheté 83 millions de francs, c'est-à-dire 12 millions d'euros. Nous savons depuis une semaine quelle est la valeur exacte du terrain, puisque dans le dossier figure l'estimation des Domaines qui porte la date du 9 septembre dernier. Le terrain vaut, ou en tout cas est estimé par l'administration fiscale à 18,4 millions d'euros.

Première remarque, ce terrain qui à l'actif de la Ville figure pour 18,4 millions d'euros, la Ville le vend aujourd'hui un euro symbolique. Ce n'est pas une affaire pour la Ville, c'en est une pour le groupe de promotion acquéreur. C'est vrai, il faut tout de même justifier cette situation étrange et vous tentez de le faire dans la délibération en rappelant que le prix a dû être corrigé pour tenir compte des contraintes que la Ville impose au groupe de promotion, qui sont la réalisation d'un parc de stationnement, d'un cinéma multiplexe, d'une résidence pour étudiants, et pour tenir compte également des coûts de dépollution estimés actuellement à 3 millions d'euros. Vous indiquez donc que, pour tenir compte de ces contraintes qui représentent un surcoût à la charge du promoteur, il faut vendre à un euro symbolique.

Ces contraintes sont estimées dans le dossier à 24 millions d'euros. La remarque que je formule sur ce surcoût c'est que tout de même, c'est un petit peu étrange. Le promoteur va réaliser un parking, c'est vrai, il va réaliser une résidence pour étudiants, il va faire également un multiplexe, mais ces éléments d'équipements privés, il va soit les gérer pour son propre compte, soit les gérer par l'intermédiaire d'une filiale, soit tout simplement les vendre.

Par conséquent, ce n'est pas un surcoût sans contrepartie, le promoteur fera des bénéfices sur ces éléments d'équipements privés.

Et puis, au-delà des équipements privés, il y a les équipements publics que la Ville va lui racheter immédiatement, dès aujourd'hui, en vente en l'état futur d'achèvement : je veux parler bien sûr de la halle pour 1 400 m² environ qu'elle va racheter 8,5 millions d'euros et de la salle réservée aux associations que la Ville rachète 1 million d'euros.

Alors, ces deux éléments, Monsieur l'Adjoint, ce n'est pas un surcoût pour le promoteur qui achète le terrain puisqu'il nous les revend ensuite. C'est donc tout bénéfice pour lui.

Ce qui m'interpelle c'est que ce surcoût de 24 millions d'euros qui vous permet de dire que, puisqu'il y a un surcoût, on va vendre un euro le terrain, au passage le promoteur ne part de rien du tout, il peut donc payer un surcoût ; c'est un petit peu comme si je vous offrais une Jaguar aujourd'hui et que vous me disiez qu'en plus il faut que je vous paye la clef ; il faut quand même qu'il paye quelque chose. Ce surcoût a été estimé à 24 millions d'euros mais par qui, Monsieur l'Adjoint ?

Il y a dans le dossier, qui est épais, une feuille de vingt lignes qui nous explique pourquoi on arrête ce surcoût à 24 millions d'euros. C'est une étude qui est faite, je le pense, par le promoteur. Ma question est de vous dire : avez-vous fait vérifier ce surcoût par un cabinet d'audit spécialisé, l'avez-vous fait vérifier par nos services et ont-ils la qualité et l'expertise technique pour ce faire ? On peut en douter si l'on considère que - je prends un exemple - les parkings que le promoteur va construire sont estimés en coût de production à 42 000 euros, c'est ce que vous indiquez, et vous indiquez immédiatement après que le prix de vente moyen d'un parking est de 20 000 euros. Je ne suis pas un spécialiste du prix des parkings mais il y a une semaine, dans *Nice-Matin*, on indiquait que les parkings sont de l'or en barre et notamment sur le secteur Borriglione, il était indiqué pas moins de 30 000 euros dans le secteur Borriglione.

Voilà une première remarque. Si l'on accepte l'estimation du promoteur, cela me coûte, dit-il, 42 000 euros pour faire un parking et je ne le revends que 20 000 euros alors que, d'après les spécialistes, ce n'est pas moins de 30 000 euros, il y a évidemment un problème d'estimation.

Et, dans cette note lapidaire de vingt lignes, il est encore précisé que n'est pas pris en charge le coût du foncier sur les éléments publics, c'est-à-dire la halle et la salle associative. Bien sûr qu'il ne faut pas les prendre en compte puisque nous allons les payer, je l'ai dit tout à l'heure, 8,5 millions pour l'une et 1 million pour l'autre. Si on les paye, il n'y a pas lieu d'en tenir compte pour une décote sur le prix de vente.

Tout cela me fait penser que ce groupe de promotion fait une affaire extraordinaire, il va payer un euro grâce à des surcoûts que nous n'avons pas vérifiés, en tout cas pas par l'intermédiaire d'un cabinet spécialisé, et je pense que c'est une opération de véritable dépossession qui est entreprise au détriment du contribuable niçois. Ceci me permet de me remémorer que vous souhaitiez faire sur ce terrain exceptionnel, qui est le dernier grand terrain de la ville que vous vendez un euro aujourd'hui, un bâtiment emblématique de la République, et il me semble que c'est un coup raté en la circonstance.

Merci de m'avoir écouté.

M. LE MAIRE.- Merci cher collègue. Madame Hernandez-Nicaise, vous avez la parole.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Merci Monsieur le Maire.

Je vais prendre la suite de la diatribe de maître Chauvet. Vous savez que je désapprouve fortement ce montage financier et je partage ce qui vient d'être dit, mais cela n'empêche pas de participer au débat et de suivre les procédures.

Cette délibération présente une série d'actes notariés actant le renoncement de la Ville à la maîtrise du foncier et réglant les différentes ventes en l'état futur d'achèvement de la salle des associations, de la halle et en particulier du parking.

Or, c'est là que je voudrais en venir, ce parking souterrain sera situé sous la halle et donc à très grande proximité du bâtiment de la gare dont nous avons la maîtrise d'ouvrage. Lors du creusement d'une cavité de cette ampleur, il faut veiller à ce que des phénomènes de décompression ne provoquent de graves désordres dans les bâtis adjacents. Ici, sur ce site, deux structures sont concernées : l'ancienne gare du Sud, que nous réhabilitons, et en sous-sol l'aqueduc de Rivoli, important ouvrage hydraulique souterrain.

Dans l'acte concernant la cession du foncier, il est écrit page 5 (je cite) :

« Des précautions particulières doivent être prises en phase travaux lors de la réalisation des parkings souterrains. La distance minimale jusqu'à laquelle la paroi du futur parking pourra venir s'approcher de l'aqueduc est de 2 mètres. Dans le cas contraire, des systèmes de butonnage et de maintien des terrains devront être mis en œuvre pour assurer la pérennité de l'ouvrage. »

Et si vous continuez à lire le document, rien, absolument rien n'est dit à propos de la gare du bâtiment qui existe. Or, il se trouve que j'ai eu l'honneur de présider le jury de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du bâtiment des voyageurs.

Cela m'a permis de visiter le bâtiment de la cave au grenier, littéralement, avec le chef de projet de la mairie, et cette visite m'a montré à quel point le bâtiment était dégradé, à quel point on l'avait laissé pourrir sur pied pendant des années, parce que le toit est totalement virtuel et que l'eau a causé des dommages absolument considérables.

Nous avons donc à sauver un bâtiment fragilisé, d'autant plus que les matériaux de construction ne sont pas ce qu'ils sont actuellement. Les architectes, dont l'architecte des Bâtiments de France, et les ingénieurs-conseils qui nous assistaient dans ce jury ont été unanimes dans leur inquiétude et ils ont fortement déploré, au moment du concours, le manque de concertation préalable avec l'équipe en charge de la halle. En particulier, le point soulevé a été que la réhabilitation du bâti ne servirait à rien si le « trou », comme ils le disaient, n'était pas réalisé auparavant et avec un étiayage solide du bâtiment à réhabiliter. Or, un tel étiayage évidemment empêche tout traitement des façades. Il est donc impératif de le prévoir d'emblée, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Ces précautions, qui à mon avis incombent au moins en partie à l'entreprise qui construira le parking, ne figurent pas dans l'acte notarié. Si les spécialistes ont estimé que ces clauses devaient figurer pour l'aqueduc, pourquoi ne figurent-elles pas pour le bâtiment des voyageurs ?

Je sais depuis la commission que des équipes se sont enfin rencontrées et que les maîtres d'œuvre discutent entre eux, mais il n'empêche que cela ira mieux en l'écrivant sur l'acte et je demande donc instamment qu'une clause rectificative soit ajoutée à l'acte notarié. Celle-ci devrait préciser avec au moins autant de détails que pour l'aqueduc, les précautions incontournables à prendre lors du creusement du parking, il en va à mon avis du devenir de la gare du Sud.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. S'il n'y a pas d'autre intervention, Monsieur Alain Philip, je vous en prie.

M. PHILIP.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, si vous permettez, je vais d'abord répondre à madame Hernandez-Nicaise.

Madame Hernandez-Nicaise, nous avons eu ce débat en commission l'autre jour et, c'est ce que je vous ai dit, vos observations sont tout à fait opportunes et je m'étais engagé en commission à ce que nous intégrions effectivement dans l'acte notarié les mêmes dispositions que celles prises sur l'aqueduc, pour le bâtiment et la médiathèque. Je vous l'ai dit en commission.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Oui, mais je veux que cela figure sur le procès-verbal du conseil.

M. PHILIP.- Les commissions sont faites aussi pour travailler ; si l'on refait au Conseil municipal la même chose que ce que l'on a fait en commission, cela ne marche pas tout à fait.

J'ai le plaisir de vous confirmer aujourd'hui que, suite à notre débat, j'ai demandé que soient intégrées dans l'acte notarié, et c'est fait aujourd'hui, pour le bâtiment de l'ancienne gare et la médiathèque, les mêmes précautions que celles prises pour l'aqueduc. C'est donc fait.

Je vous avais dit aussi en commission, et ce n'est pas depuis la commission, cela a été fait bien avant, qu'il y avait des rencontres et des séances de travail et de coordination entre les équipes d'architectes, ceux qui travaillent sur la halle pour ING, mais aussi ceux qui travaillent sur la médiathèque, ils se rencontrent régulièrement et bien sûr se coordonnent avec notre maîtrise d'ouvrage qui suit le dossier.

Voilà sur ce dossier, je pense que cela va dans le sens de ce que vous souhaitiez, nous l'avons pris en compte et je suis tout à fait d'accord avec vous, mais on est pleinement dans cette réflexion, c'est ce que je vous avais dit lors de notre commission.

Maître Chauvet débat, je voudrais quand même rappeler un élément important, ce n'est pas une opération lambda que nous sommes en train de réaliser sur ce site, vous le savez, un site qui est abandonné depuis plus de trente ans aujourd'hui, c'est bien une opération d'intérêt public que l'on est en train de réaliser et, qui dit une opération d'intérêt public va bien au-delà d'un précédent projet nouvelle mairie, j'y reviendrai dans un instant, on est bien sur une opération assez complexe, très diversifiée, qui a pour but non seulement d'apporter des équipements demandés et attendus par le quartier, par les habitants et usagers du centre ville, mais aussi d'avoir un pôle d'animation et de vie comme le maire s'y était engagé dès la campagne électorale et nous le réalisons. C'est donc bien cet ensemble que nous sommes en train de réaliser et c'est cet ensemble qu'il faut prendre en compte.

Alors, quand vous dites que ce sont des équipements publics, que le promoteur va faire du bénéfice sur le parking, c'est quand même méconnaître d'une manière importante les conditions économiques de réalisation des parkings ; si c'était si facile de faire des plus-values sur les parkings, très probablement nous n'aurions pas eu des appels d'offres infructueux systématiquement sur l'ensemble des parkings publics que la Ville lance. D'ailleurs vous en aviez lancé quelques-uns lorsque vous étiez à la municipalité, qui s'étaient révélés infructueux aussi.

Deuxièmement, les logements étudiants que l'on réalise sont des logements à caractère social ; là, vous le savez aussi, quand on réalise des logements sociaux, nous prenons des délibérations très régulières où les prix du foncier doivent correspondre effectivement à la charge foncière acceptable par les bailleurs sociaux pour réaliser ce type d'équipement. Ce n'est donc pas un calcul comme cela, fait par un promoteur, un opérateur qui voudrait faire des plus-values, c'est bien la réalité du marché pour l'intérêt collectif.

Sur le prix, vous remettez en question, et je le déplore, la qualité d'expertise technique de nos services, de nos ingénieurs, de notre assistance à maîtrise d'ouvrage, vous l'avez dit. Je peux vous dire que les estimations qui ont été faites, que vous venez de citer, ont été bien sûr vérifiées, ce ne sont pas celles du promoteur mais celles qui sont faites par les services de la Ville, par les services de la Communauté urbaine, par notre assistance à maîtrise d'ouvrage, et qui ont été en plus discutées et vérifiées avec les services fiscaux. Ce n'est donc pas quelque chose qui est proposé par l'opérateur.

Je vais conclure là-dessus. Il faut quand même remettre les choses dans l'ordre et peut-être rappeler quelques éléments.

Je vous rappelle, puisque vous nous donnez des leçons d'équilibre financier, que le projet précédent que vous aviez initié avait un coût de 225 millions d'euros. Aujourd'hui, grâce à l'opération et au montage que nous sommes en train de réaliser, la ville de Nice et les habitants vont pouvoir disposer de l'ensemble des équipements qui figurent dans la délibération et que je rappelle : une halle de marché couvert, un patrimoine sauvé et rénové, et madame Hernandez-Nicaise soulignait le caractère vétuste de ce bâtiment, je rappelle quand même que c'est sur l'initiative du maire de Nice que ce bâtiment a été sauvé, l'actuel maire de Nice.

Mme HERNANDEZ-NICAISE. - L'autre aussi.

M. PHILIP. - Un patrimoine sauvegardé et mis en valeur, la création d'une halle couverte, une médiathèque, un parking, des salles associatives, des salles de sport, un multiplexe, des logements étudiants, des logements libres ; tout cela, si l'on fait la somme des VEFA, pour un coût pour la ville de Nice de 22,8 millions TTC, plus l'intervention du Conseil général sur la salle de sport pour 2,7 millions. Si l'on compare ce montant global aux 225 millions d'euros, je pense que nos calculs sont dans le sens de l'intérêt des Niçoises et des Niçois plutôt que l'ancien projet.

Voilà, Monsieur le Maire, ce que je voulais souligner.

M. LE MAIRE. - Très bien. Sur ces explications, je mets donc au vote la délibération n° 5.2.

La délibération n° 5.2, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - ***les élus du groupe Entente Républicaine***
 - ***les élus du groupe Communistes et Républicains***

S'abstiennent : - ***les élus du groupe Changer d'Ère***

M. LE MAIRE. - Le rapport 5.2 est adopté. Je propose que nous passions maintenant au rapport 5.3.

**5.3 PROJET DE VOIE STRUCTURANTE NORD SUD DE LA
PLAINE DU VAR - AVIS SUR LE DOSSIER D'ENQUETE
PUBLIQUE RELATIF A LA REALISATION DE LA PHASE 1
(DE L'AVENUE VEROLA A LA DIGUE DES FRANÇAIS)**

M. PHILIP.- Il s'agit du projet de voie dite de 40 mètres, la voie structurante nord-sud de la plaine du Var. Ce dossier doit être soumis à enquête publique. Il est donc proposé au Conseil municipal de donner son avis sur le dossier d'enquête publique qui sera ensuite soumis au bureau communautaire du 4 octobre, afin d'être déposé officiellement en préfecture pour cette enquête publique.

Je précise que cela porte sur la phase 1 qui va de l'avenue Vérola à la Digue des Français.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Cuturello.

M. CUTURELLO.- Merci Monsieur le Maire.

Il s'agit du dossier de lancement d'enquête publique. Ce dossier était déjà venu dans notre hémicycle au mois de juin, je reprendrai quelques éléments de l'argumentaire que j'avais développé à ce moment-là pour indiquer notre désaccord sur un certain nombre de choses concernant ce projet.

En effet, vous installez dans le bas de la vallée du Var, entre la Digue des Français et Saint-Isidore, un troisième grand axe de circulation, puisqu'il y en a déjà deux avec l'autoroute A8 et la route nationale 6202, et vous ajoutez une 2x2 voies qui est un axe de circulation important puisque, dans les documents indiqués à l'époque et dont nous disposons, vous estimiez la circulation à plus de 30 000 véhicules/jour, ce qui n'est pas « une paille ».

L'autre élément est qu'il y a sur cette emprise également l'emprise de la ligne 3 du tramway. Ce que je souhaiterais, et ceci est l'élément positif de cette proposition, c'est que vous nous donniez peut-être la fréquentation estimée de la ligne 3 du tramway, parce que vous avez donné des indications sur l'estimation de la future ligne 2, on connaît la fréquentation de la ligne 1, ce serait bien que l'on ait des estimations sur la fréquentation prévue pour cette ligne 3.

Le coût est aussi extrêmement important. Nous avons pris connaissance de l'étude d'impact jointe au dossier et qui est importante, et je voudrais donner quelques éléments supplémentaires. En effet, la réalisation de cette infrastructure importante de circulation automobile n'est pas sans effet sur l'environnement local.

En particulier, son emprise très importante (plus de 60 hectares) va supprimer 33 hectares de terres agricoles, c'est indiqué dans le rapport, par rapport aux 500 hectares existants, ce qui représente une diminution de 6,6 % - c'est relativement important - tout en sachant que la DTA préconise que l'on garde 250 hectares de terrains agricoles dans ce secteur.

Ensuite, en ce qui concerne la gestion de l'eau, l'emprise elle-même va aboutir à une imperméabilisation des sols de l'ordre de 64 hectares, ce qui représente par rapport aux 600 hectares existants plus de 10 % de la superficie. Là aussi, c'est un impact non négligeable sur l'écoulement et la possibilité d'alimentation de la nappe phréatique qui est très importante dans ce secteur de la plaine du Var.

Ensuite en ce qui concerne l'air, le rapport dit que globalement sur l'espace, l'air n'est pas totalement pollué, mais il dit qu'à l'approche des deux grands axes routiers, les normes existantes sont dépassées et qu'en ajoutant un troisième axe de grande circulation, on va aboutir à aggraver - c'est ce que dit le rapport - la situation dans ce domaine et s'approcher des limites préconisées.

En gros, ce qui je pense est contestable, c'est la vision globale de ce secteur, j'ai eu l'occasion de vous le dire et de le rajouter. Avec cet espace que vous qualifiez d'important, stratégique, etc., en réalité on va voir un grand couloir routier ponctué de carrefours et de giratoires qui vont entourer en général quelques espaces cernés par la circulation automobile que vous allez ajouter dans ce secteur. Au lieu d'une trame verte, on aurait plutôt une trame grise, de la couleur du bitume, et cela ne nous satisfait pas. Mais, ce qui est le plus contestable, c'est un peu ce qui est à la base de ce projet, c'est que le concept de grande voie de 40 mètres supportant un grand flux de circulation et le tramway, n'est pas bon. Il aurait mieux valu, à notre avis, réduire l'espace dédié à la circulation automobile en multipliant des rues entre des îlots d'activités, de logements, d'espaces verts, etc., ce qui permettrait de modifier complètement l'économie et de préserver cet espace.

La proposition que je fais va à l'encontre de la conception rectiligne de cet aménagement qui est une conception datée, elle date de la fin des années 60 ou 70 où, selon le mot d'un ancien président, Georges Pompidou, il fallait adapter la ville à la voiture. Je sais que nous n'en sommes plus là mais cette proposition par inertie, j'allais dire, est encore dans cette logique. C'est la raison pour laquelle, en ce qui nous concerne, nous continuons à nous abstenir sur ce projet, en espérant peut-être que l'enquête publique apportera des modifications souhaitables sur ce projet qui ne nous paraît pas souhaitable.

M. LE MAIRE.- Monsieur Philip.

M. PHILIP.- Monsieur Cuturello, vous criez au loup sans arrêt : il faut faire des murailles grises, une autoroute grise...

M. CUTURELLO.- Je n'ai pas donné la couleur de la muraille.

M. PHILIP.- Renouvelez les éléments. Vous connaissez le dossier, ce qui m'étonne un peu c'est que vous n'en reprenez qu'une partie. Je rappelle une nouvelle fois que nous nous retrouvons dans une opération d'intérêt national dont la vocation première est d'avoir un développement lié à l'environnement, aux technologies vertes et notamment aux transports respectueux de notre environnement. C'est un premier point.

Deuxièmement, vous dites qu'il va y avoir 64 hectares d'imperméabilisation des sols, etc. Je rappelle que ce qui fait l'objet de la délibération c'est la phase 1 et c'est 14 hectares qui sont concernés par les acquisitions foncières. C'est précisé dans la délibération. À cet effet, je vous rassure, des concertations ont bien sûr été menées, la délibération qui vous est présentée a pour objet de compléter cette concertation, et je ne doute pas que vous la voterez, je l'espère, malgré ce que vous venez de dire, puisque c'est pour plus de renseignements et d'information de nos populations. Ensuite, vous savez très bien qu'à la demande du maire, et en accord notamment avec les services de l'État et notamment le ministère de l'Environnement et de l'Écologie, on réfléchit actuellement à la mise en place de techniques, y compris routières, permettant aux sols de respirer, on n'a plus l'imperméabilisation que l'on avait avant.

Sur les terres agricoles, nous travaillons en permanence avec les organisations agricoles et notamment la chambre d'agriculture qui a été l'un des acteurs actifs de notre plan local d'urbanisme sur ces éléments et il vous est proposé dans la délibération la mise en place d'une commission communale d'action foncière qui aura pour charge de suivre cette évolution au niveau des acquisitions agricoles et notamment, s'il y a besoin, de faire du remembrement foncier pour permettre de retrouver une activité agricole dont je rappelle quand même que, notamment au travers de notre PLU, elle est nettement au-dessus des 90 hectares d'espaces à préserver prévus par la DTA puisque nous sommes à 145 hectares dans le cadre du territoire de Nice.

En ce qui concerne l'air, le rapport dit que l'air n'est pas totalement pollué, dites-vous ; ce n'est pas tout à fait dit comme cela dans le rapport, loin de là. Encore une fois, dans l'ensemble des dispositions, si l'on considère d'une manière globale ces éléments, cette voie structurante est un des éléments de desserte d'Éco-vallée puisqu'évidemment on va avoir ce que vous souligniez, tout le maillage secondaire qui va permettre de desservir les quartiers eux-mêmes et les éco-quartiers, le maire s'est souvent prononcé sur ce sujet des éco-quartiers qui vont contribuer à une amélioration de la qualité de l'air, puisque c'est l'objectif fixé dans Éco-vallée.

Voilà l'ensemble des éléments.

Ce n'est pas du tout une voie datée des années 60, comme vous le dites, au contraire, on est bien aujourd'hui dans des dispositions de développement sur cette voie, et notamment la priorité, et le maire s'est exprimé y compris en séance du Conseil municipal sur sa volonté, c'est ce qui est pris en compte aujourd'hui, cette voie est le support des transports alternatifs à la voiture : les transports en commun avec à terme le tramway, les pistes cyclables et tout un système de cheminements piétons, avec le grand parc urbain que nous développons par ailleurs sur Éco-vallée, tout cela venant compléter le projet.

Voilà les éléments que je voulais porter à connaissance et qui seront bien sûr apportés à la connaissance des Niçoises et des Niçois dans le cadre de cette concertation.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie Monsieur Philip.

Simplement, je me permets de souligner que je me rends compte, séance après séance, que l'on transforme un engagement idéologique en opposition systématique à tout. L'intérêt général, la vision où chacun peut chercher à apporter une contribution pour améliorer un projet, monsieur Cuturello a envie de s'opposer pour s'opposer, c'est de toute évidence cela dont il s'agit. Quand on voit les désordres qu'il y a dans cette plaine du Var avec ce laisser-faire pendant près de soixante ans...

M. INJEY. - Ce n'est pas nous !

M. LE MAIRE. - On a laissé aménager n'importe quoi dans n'importe quelles conditions et, pour la première fois, peut-être parce que Nice a eu l'avantage de voir un de ses élus siéger au gouvernement, une municipalité a obtenu le classement en opération d'intérêt national - et je salue Christian Tordo qui est le président de l'établissement public - et nous nous donnons des outils pour pouvoir mettre de l'ordre dans ce territoire ouest de la ville qui ne ressemblait à rien et qui commence à avoir une vraie configuration.

Vous savez, certains écriront l'histoire, mais elle vous a déjà donné tort si souvent, Monsieur Cuturello ! Vous vous êtes opposé et avez sans doute contribué à retarder de près de quinze ans l'aménagement de la 202 bis en rive droite du Var. La réalité c'est que, parce que nous y avons cru, nous nous sommes battus, nous avons résisté contre vous lorsque vous étiez au pouvoir et que vous faisiez tout pour qu'elle ne se réalise pas. Dites aux 23 000 usagers/jour de la 202 bis que vous ne la vouliez pas, aujourd'hui vous n'oseriez même plus revendiquer le combat que vous avez mené contre cette 2x2 voies que nous avons aménagée. Il en sera exactement de même pour ce projet.

Quel est ce projet ? C'est une avenue Sainte-Marguerite où il y a tous les jours des piétons et des enfants qui manquent de se faire renverser, que l'on ne peut pas faire emprunter par les transports en commun, où l'on ne peut pas aménager des pistes cyclables.

On ne peut pas revendiquer d'aménager des pistes cyclables en site propre partout et, en même temps, quand on se donne les moyens de le faire, s'y opposer. Nous arrivons à mutualiser la circulation automobile de plus en plus propre, et je suis heureux de constater que la circulation automobile dans notre ville a régressé de près de 20 % grâce à nos politiques de transport attractives, en même temps à garder les emprises pour un futur transport en commun en site propre et faire les emprises pour les pistes cyclables en site propre, le tout intégré dans un environnement reconstitué parce que nous aurons démoli, par les acquisitions que nous faisons, tout ce qui n'avait pas sa place dans cet environnement. Il s'agit aussi de faire le « Central Park » dont la ville de Nice a besoin pour son reflet, de décider de faire à proximité un parc départemental dans le lit du Var qui est classé Natura 2000, non seulement pour y protéger sa biodiversité mais aussi pour y faire un lieu de rencontre entre la faune et la flore à nulle autre pareil. C'est simplement cela dont il s'agit et qu'a proposé Alain Philip il y a quelques instants.

Nous avons sans doute une vision très différente ; continuez à proposer la vôtre, cela ne me pose aucun problème, au contraire, elle ne fait que valoriser la nôtre et je vous en remercie.

Sur la base de cette réponse, je mets aux voix après avoir proposé de désigner pour siéger à la commission d'aménagement foncier :

Membres titulaires

- M. Christian Estrosi (membre de droit)
- M. Alain Philip

Membres suppléants

- Mme Janine Gilletta
- M. Christian Tordo

S'il n'y a pas d'autre candidature, je mets aux voix la délibération n° 5.3.

La délibération n° 5.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - ***les élus du groupe Changer d'Ère***
 - ***les élus du groupe Communistes et Républicains***

M. LE MAIRE.- Je vais maintenant repasser la parole à monsieur Alain Philip pour nous présenter les délibérations 5.4 à 5.8.

5.4 UNIVERSITE SAINT-JEAN D'ANGELY - CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE ET DE LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME - RESTAURATION DE L'HORLOGE DU BATIMENT DE L'ETAT MAJOR - CONVENTION DE MECENAT

M. PHILIP.- Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer la convention de mécénat à intervenir entre les sociétés Eiffage et Crystal qui prennent à leur charge la rénovation de l'horloge du bâtiment de l'état-major faisant partie de l'université Saint-Jean d'Angély. Cela fait suite à la construction de la bibliothèque universitaire et de la Maison des sciences de l'homme.

5.5 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES SPECIFIQUES ET NOMINATIVES POUR LES OPERATIONS PARTICULIERES DE LA PLACE MASSENA, DE LA PLACE GARIBALDI, LES OPERATIONS CLASSIQUES DANS LE PERIMETRE DEFINI PAR LA DELIBERATION N° 6.5 DU 20 DECEMBRE 2006 AINSI QU'AU TITRE DE RESTAURATION D'ELEMENTS ARCHITECTURAUX DEFINIS PAR LA DELIBERATION N° 5.1 DU 29 MARS 1991

M. PHILIP.- Il s'agit de l'attribution de subventions municipales spécifiques et nominatives pour les opérations particulières de la place Masséna, de la place Garibaldi, les opérations classiques dans le périmètre défini par la délibération du Conseil municipal et les bâtiments protégés repérés dans le cadre du plan d'occupation des sols (POS).

5.6 ATTRIBUTION DE SUBVENTION POUR RESTAURATION DES FAÇADES DES COPROPRIETES DES 3 ET 4 PLACE MASSENA

M. PHILIP.- Il s'agit de l'attribution de subvention pour restauration des façades des copropriétés des 3 et 4, place Masséna.

5.7 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION MUNICIPALE POUR LA REALISATION D'UN TROMPE-L'ŒIL D'ARCHITECTURE SUR LE PIGNON OCCIDENTAL DE L'IMMEUBLE SITUÉ 99 QUAI DES ETATS-UNIS AINSI QUE POUR LE RAVALEMENT DE LA FAÇADE PRINCIPALE DE CET IMMEUBLE

M. PHILIP.- Il s'agit de l'attribution d'une subvention municipale pour la réalisation d'un trompe-l'œil d'architecture sur le pignon occidental de l'immeuble situé 99 quai des États-Unis, ainsi que pour le ravalement de la façade principale de cet immeuble.

5.8 OCTROI D'UNE SUBVENTION A LA COPROPRIETE DE L'IMMEUBLE 10 RUE SAINT-VINCENT POUR LA RESTAURATION DE LA CAGE D'ESCALIER REPERTORIEE D'INTERET ARCHITECTURAL AU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR (PSMV) DU VIEUX NICE. PROROGATION DU DELAI D'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

M. PHILIP.- Il s'agit de l'octroi d'une subvention à la copropriété de l'immeuble situé 10 rue Saint-Vincent pour la restauration de la cage d'escalier répertoriée d'intérêt architectural au plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) du Vieux-Nice, c'est la prorogation du délai d'attribution de la subvention.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. J'ai de la part du groupe Changer d'Ère une demande d'intervention sur la délibération n° 5.5 et sur la délibération n° 5.7. Qui souhaite prendre la parole ?

Madame Grégoire-Concas, vous avez la parole.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Sur la délibération n° 5.5, il s'agit aux termes de cette délibération de voter différentes subventions à différentes copropriétés, notamment pour la rénovation de la place Masséna et pour la rénovation de la place Garibaldi, il y a eu un article cette semaine sur ce sujet. Nous voterons bien évidemment pour cette délibération mais je vous demanderai soit de prendre un amendement à cette délibération, soit de me promettre d'en voter un lors du prochain conseil, je vais vous expliquer pourquoi.

Cette délibération est donc la mise en application d'autres délibérations qui avaient été votées lors de conseils précédents, même sous l'ancienne mandature, et notamment d'une dernière délibération qui date du 18 février 2008 et qui avait d'ailleurs été rapportée par madame Tanauji-Dahan.

Or, aux termes de cette délibération, il est précisé que pour que les subventions soient versées, les copropriétés - et je parle essentiellement pour la place Garibaldi puisque pour la place Masséna cela a d'ores et déjà été reporté - devront justifier avoir achevé les travaux au 31 décembre 2010 et présenté les factures comme quoi ces travaux sont bien achevés.

Or, c'est une opération qui a pris du temps, je crois que la première délibération date de 2007, il y a eu des ajouts, des modifications, des exigences de l'architecte des Bâtiments de France et force est de constater que, pour l'instant, les travaux sur la place Garibaldi n'ont pas encore commencé ; je crois qu'un seul échafaudage est installé. Le travail sur site est d'un minimum de sept mois, par conséquent aucune des copropriétés ne sera en mesure de respecter l'échéancier fixé dans cette délibération qui date du 18 février 2008 et qui conditionne le versement des subventions à l'achèvement des travaux à la fin de l'année.

Ce que je vous demande c'est soit de prendre un amendement à la présente délibération, mais qui soit général parce que certaines copropriétés ont déjà l'autorisation de faire les travaux, d'autres ont déposé leur dossier mais n'ont pas encore l'autorisation préalable de la commune, disons qu'il y a un petit peu de retard qui a été pris de part et d'autre et qui fait que, si elles veulent percevoir les subventions, elles ne pourront pas le faire si l'on maintient cette échéance du 31 décembre 2010. Je crois que dans le journal, l'article paru cette semaine sur la place Garibaldi disait bien que ce serait livré en 2011. Je pense que ce que veulent ces copropriétaires qui ont pris du retard, c'est qu'on leur assure que la subvention de la Ville sera bien versée s'ils achèvent postérieurement les travaux. Fixons un autre délai, peut-être pas comme pour la place Masséna parce que les choses sont bien avancées, mais donnez-leur six mois de délai complémentaire, fixons la fin des travaux à mon sens au 30 juin 2011, au moins on pourra avoir une opération d'envergure avec un plaisir pour chacun. Je pense que de toute façon, si les copropriétés ne le font pas d'elles-mêmes, cela retardera parce que nous allons devoir passer les appels d'offres pour nous suppléer à elles et donc, dans cette hypothèse, vous ne serez pas livrés non plus pour le courant 2011 comme c'est annoncé et comme c'est souhaité.

Voilà ma demande, soit par voie d'amendement dans cette délibération, soit promettez-moi qu'au prochain conseil, qui je crois doit avoir lieu au mois de novembre, on votera une délibération en ce sens.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Sur la délibération n° 5.7, qui intervient ?

Monsieur Allemand, vous avez la parole.

M. ALLEMAND.- Il s'agit d'un trompe-l'œil qui va, si nous avons bien compris, trouver sa place sur la future esplanade Claude Pompidou, contre la façade de l'immeuble.

Monsieur le Maire, moi aussi je relis parfois votre projet, vos programmes, quand je pense que vous aviez promis un palais des congrès à cet emplacement et que vous en êtes aujourd'hui à nous présenter l'attribution d'une subvention municipale pour la réalisation d'un trompe-l'œil, un trompe-l'œil finalement, parfois cela résume assez bien votre action politique.

Sur Sulzer, Monsieur l'Adjoint, nous avons eu un échange le 25 juin dernier dont je veux rappeler l'essentiel parce que c'est ce qui va motiver le vote de la délibération.

Je vous avais dit que nous allions assister à un gaspillage financier puisque cette sculpture - dont je répète qu'à mon sens elle n'a pas sa place là où elle est située, parce qu'elle est intéressante et qu'aujourd'hui il faut arriver dessus pour la voir, alors que si elle était à Rauba Capeu, elle pourrait être vue de beaucoup plus loin - doit être déplacée pour creuser le parking et cela représente un coût important, au moins 200 000 euros. Vous m'aviez répondu, et j'ai relu le procès-verbal :

« Nous n'avons renoncé à rien, on est dans une réflexion dans le sens que vous évoquez, les études sont en cours et évaluent la capacité de réaliser ce parking dans les différentes options que nous avons, y compris en laissant la sculpture sur place. »

Ce sont vos termes le 25 juin.

Or, il faut déplacer cette sculpture, vous le savez, parce que si vous creusez dessous pour obtenir les 400 places recherchées, l'étaiyage qui doit être mis pour supporter un poids de 52 tonnes entraînera un surcoût et des difficultés techniques bien supérieures à ces 200 000 euros.

C'est alors qu'intervient l'idée de génie de l'été : on va déplacer la statue, mais on va faire en sorte que cela n'apparaisse pas comme une erreur de timing mais comme un projet.

Vous indiquez donc que les travaux vont commencer l'année prochaine et que, dans l'attente, on va lancer des études paysagères pour que l'on aperçoive la sculpture de Venet depuis la place de la Libération.

Franchement, je vous le dis, je suis admiratif parce qu'il fallait y penser ! Je vous ai dit que cette sculpture méritait d'être vue par le plus grand nombre, je vous ai fait une suggestion à Rauba Capeu où elle serait vue depuis le mont Boron, le boulevard Carnot, tout le port de Nice, le quai des États-Unis, la promenade des Anglais, l'aéroport, toute personne qui arriverait à Nice verrait cette sculpture, et vous nous proposez une étude paysagère pour que l'on puisse la voir de la place de la Libération en regardant sous le pont de la SNCF.

Eh bien voilà, Monsieur le Maire, ce qui nous sépare. Continuez à avoir cette vision, cela ne fait que valoriser la nôtre.

Nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Monsieur Philip.

M. PHILIP.- Merci Monsieur le Maire.

Madame Grégoire-Concas, sur la place Garibaldi, je tiens à vous rassurer...

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas grand-chose à répondre, franchement, l'intervention est une telle caricature elle-même qu'il vaut peut-être mieux ne pas répondre.

M. PHILIP.- Quand même, je pense que nos collègues et les Niçoises et les Niçois doivent savoir comment les choses se passent.

Je reçois de manière très régulière, tous les trois mois à peu près, la présidente de l'association des copropriétaires de la place Garibaldi et, ensemble, nous suivons ce dossier de manière extrêmement précise. Effectivement, je connais les demandes qui sont aujourd'hui formulées en matière de subvention. Je rappelle quand même l'effort exceptionnel qui est fait par la ville de Nice et qui a été voté, à l'initiative du maire, sur la place Garibaldi pour la mettre en valeur, avec des taux de subvention de 60 % aux copropriétés compte tenu du caractère exceptionnel de cette place royale. Il y a une volonté forte de la Ville et d'ailleurs la présidente de l'association des copropriétaires le reconnaît, les copropriétés ont eu du mal à enclencher le système. On se rend compte aujourd'hui que, l'échéance arrivant, comme par miracle les choses se déclenchent, aujourd'hui toutes les autorisations sont déposées, nombreuses sont celles qui ont déjà été accordées, les dernières sont en fin d'instruction, on a l'ensemble des éléments et les premiers travaux commencent. Laissons démarrer les travaux et soyons certains que tous les travaux démarrent, c'est ce que l'on a vu, ensuite on analysera les éléments, mais en tout état de cause, il faut réaliser l'ensemble de la place et c'est bien les mesures que l'on a prises suite à la demande du maire.

Sur le trompe-l'œil, Monsieur Allemand, vous glissez de cette demande de subvention pour réaliser un trompe-l'œil sur un bâtiment dont je rappelle qu'il est inscrit comme faisant partie des villas ou bâtiments patrimoniaux repérés dans notre plan d'occupation des sols et aujourd'hui dans notre plan local d'urbanisme, on est donc pleinement dans la logique de valorisation de cette façade qui aujourd'hui n'est pas une façade, c'est une dent creuse, puisque vous le savez, il y avait un bâtiment à la place et ça reste comme cela. On est dans une valorisation du patrimoine et, quant au glissement vers le débat sur la sculpture de Venet, je ne souhaite pas y entrer.

M. LE MAIRE.- Et puis ce sont des choix que j'assume personnellement, voilà !

C'est d'ailleurs extraordinaire que madame Grégoire-Concas intervienne au moment où cette municipalité est en train d'embellir la ville comme jamais cela n'a été fait au cours des décennies écoulées : chapelle de la Miséricorde, place Pierre Gautier, place Rossetti, rue Saint-François-de-Paule, les chantiers que nous ouvrons sur Jean Médecin, bientôt sur Gambetta, le patrimoine, l'église Notre-Dame où je n'ai pas vu un seul d'entre vous d'ailleurs le jour de l'office avec monseigneur l'évêque, quand nous l'avons restituée à tout un quartier alors que depuis sa construction en 1872, jamais personne ni aucune des collectivités dans lesquelles vous avez des responsabilités n'a apporté sa contribution, le port de Nice, la Maison de l'Agriculture... Hier soir j'ai rencontré quelqu'un qui me disait « Alors, c'est pour quand la place Saint François ? », « Ne vous inquiétez pas, on va les faire les unes après les autres ». Avoir un discours comme si l'on était au barreau de Nice pour dire « je suis très inquiète parce que, comme il y a une date qui est fixée dans la délibération, vous pourriez Monsieur le Maire nourrir une arrière-pensée de ne faire que 20 % de la place Garibaldi » ! Mais enfin, franchement, c'est parce que vous essayez de faire une récupération du travail que nous réalisons et de faire croire que si demain l'ensemble de la place Garibaldi est réalisée, c'est parce que vous aurez compté pour quelque chose ? Vous n'aurez compté pour rien ! Pour rien !

De toute façon, vous n'aimez pas la beauté, vous n'aimez pas l'esthétisme, vous n'aimez pas l'histoire, vous n'aimez pas le patrimoine [*Protestations du groupe Changer d'Ère*]. En ce qui concerne le parking Sulzer, je serais bien curieux de savoir ce que vous auriez fait dans ces circonstances quand, un jour où je me situais sur la place du Général de Gaulle, en visitant le 5/7 et en voyant d'une fenêtre que nous avons depuis la place cette perspective de la mer sur le quai des États-Unis, en rentrant à la mairie j'ai réuni l'ensemble de notre administration pour lui demander d'arrêter toutes les études sur quelque aménagement que ce soit sur le parking Sulzer, en disant que nous n'avions pas le droit de continuer, alors que nous avons une ouverture qui correspond un peu à ce que j'admire d'ailleurs de ce qu'a pu réaliser le président François Mitterrand, ce prolongement entre la place de la Concorde, l'Arc de triomphe...

M. INJEY.- Il manque les Champs-Élysées à Nice, c'est ça ?

M. LE MAIRE.- ... et l'Arche de la Défense, avoir ce sens de l'esthétisme, ce sens de l'équilibre d'une cité, je me suis dit que l'on ne toucherait pas à cette ouverture. Quand on a depuis le nord de Nice, un quartier historique nord de Nice, cette ouverture sur la mer, on n'a pas le droit de la toucher. Je serais bien curieux de savoir, si vous aviez dirigé une municipalité, si vous auriez pris la même initiative.

Si aujourd'hui vous ouvrez ce débat, c'est la plus belle récompense que vous puissiez m'offrir et le plus beau satisfecit que vous puissiez me délivrer en débattant d'un trompe-l'œil sur l'espace Sulzer et du positionnement de l'œuvre de Venet.

Si vous en êtes à venir discuter de cela, c'est simplement parce que j'ai la fierté d'avoir sauvé pour toujours cette ouverture sur la mer depuis la place du Général de Gaulle, merci Monsieur Allemand, parce qu'en être à chipoter là-dessus c'est tout simplement nous remercier d'avoir préservé, pour les Niçoises et les Niçois, cette ouverture à nulle autre pareille.

Voyez, je vous remercie alors que vous dites il faut absolument intervenir, trouver la petite critique à tout, jamais dire que quelque chose de bien a été fait ou décidé. Ne peut-on pas de temps en temps considérer que l'on est dans une assemblée d'intérêt général et qu'il y a peut-être des choses que nous imaginons et réalisons qui ne seraient pas si mal que cela et auxquelles vous pourriez prendre votre part et vous associer ? Non, systématiquement, parce que cela vient de notre exécutif, ce n'est pas bien. Eh bien voyez, ce n'est pas l'idée que je me fais d'une démocratie qui fonctionne bien. J'accepte le débat et la confrontation sur certains sujets où je peux concevoir idéologiquement que vous soyez opposés, mais sur ces sujets-là, j'ai plus de mal à comprendre. Mais c'est ainsi. Peut-être que malgré vingt-cinq ans de vie publique, je n'ai pas encore réussi à m'y faire. Ce n'est pas grave, j'ai encore ma part de rêve et d'idéal que j'essaie de nourrir, en espérant qu'un jour il y ait des gens un peu plus responsables qui siègent dans des assemblées comme la nôtre.

Je mets donc aux voix la délibération n° 5.4.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît, nous voulions nous expliquer sur ce sujet.

M. LE MAIRE.- Pourquoi ne demandez-vous pas la parole avant que l'on réponde ?

Mme GAZIELLO.- Parce que vous ne me la donnez pas.

M. LE MAIRE.- Vous ne l'avez pas demandée.

Mme GAZIELLO.- J'ai levé le doigt mais vous ne me regardez pas.

M. LE MAIRE.- Ne me tentez pas !

Vous avez la parole, Madame Gaziello.

Mme GAZIELLO.- Merci Monsieur le Maire.

Sur cette opération de mécénat, la restauration d'une horloge qui coûte 5 000 euros sur un marché global de 16 millions d'euros à la société Eiffage, je trouve cela tellement mesquin que cette entreprise ait demandé à passer cette convention de mécénat sachant que cela lui sera largement remboursé fiscalement, quand en plus vous aviez décidé de ne plus passer les subventions de mécénat quand elles étaient inférieures à 20 000 euros, nous nous prononcerons contre.

De même, nous voterons contre la délibération n° 5.9, car c'est une sortie du patrimoine communal et cela sort aussi du pacte social puisque c'est une vente en adjudication qui aurait très bien pu être faite à la SOHLAM ou à des bailleurs sociaux. Merci.

M. LE MAIRE.- C'est moi qui vous remercie, chère collègue.

Monsieur Philip, avez-vous des éléments à apporter ?

Non ? C'était une explication de vote.

Je mets aux voix ces délibérations.

La délibération n° 5.4, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - ***les élus du groupe Communistes et Républicains***

La délibération n° 5.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.7, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - ***les élus du groupe Changer d'Ère***

M. LE MAIRE.- Je vous rappelle que le 99, quai des États-Unis était la maison natale de Jean Médecin. C'était un petit clin d'œil.

La délibération n° 5.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Monsieur Philip, je vous passe la parole maintenant pour rapporter les délibérations n° 5.9 à 5.15.

5.9 VENTE DE BIENS COMMUNAUX : COMPTE RENDU DE LA VENTE PAR ADJUDICATION DU 10 MAI 2010

M. PHILIP.- Il s'agit de la vente de biens communaux, c'est le compte-rendu de la vente par adjudication qui s'est déroulée le 10 mai 2010. Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de cette information.

5.10 VENTE A LA SOCIETE SEMIACS DE LOCAUX SIS EN SOUS-SOL ET REZ-DE-CHAUSSEE DE L'IMMEUBLE 50 BOULEVARD SAINT-ROCH A NICE, EN VUE DE LA REALISATION D'UN PARC DE STATIONNEMENT PUBLIC

M. PHILIP.- Il s'agit de la vente à la société SEMIACS des locaux situés en sous-sol et rez-de-chaussée de l'immeuble 50 boulevard Saint-Roch à Nice, en vue de la réalisation d'un parc de stationnement public. Il s'agit du bâtiment ex-Peugeot que la Ville et le Conseil général rachètent pour réaliser un équipement de proximité.

5.11 VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL SITUE 336 AVENUE SAINTE-MARGUERITE A LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR, EN VUE DE LA REALISATION D'UNE OPERATION DE LOGEMENTS SOCIAUX

M. PHILIP.- Il s'agit de la vente d'un terrain communal, situé 336 avenue Sainte-Marguerite, à la communauté urbaine Nice Côte d'Azur en vue de la réalisation d'une opération de logements sociaux.

5.12 VENTE D'UNE PROPRIETE COMMUNALE, SISE ROUTE DE GRENOBLE, A LA SA NICE MATIN

M. PHILIP.- Il s'agit de la vente d'une propriété communale, route de Grenoble, à la SA Nice-Matin qui compte installer ses rotatives.

5.13 VENTE SOUS CONDITIONS SUSPENSIVES D'UN TERRAIN COMMUNAL SIS A NICE, COLLET DE GRISELLA, A LA SOCIETE SUNNCO ET AUTORISATION DE DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE

M. PHILIP.- Il s'agit de la vente sous conditions suspensives d'un terrain communal sis à Nice, Collet de Grisella, à la société SUNNCO et de l'autorisation de déposer le permis de construire.

5.14 VENTE D'UN PARKING (LOT N° 241) DEPENDANT DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS, 7 CHEMIN DE LA MADONNETTE, A MADEMOISELLE DE SAINT-JULIEN ET MONSIEUR FLORENTIN, LOCATAIRES OCCUPANTS. DELIBERATION COMPLEMENTAIRE A LA DELIBERATION N° 5.20 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2010

M. PHILIP.- Il s'agit de la vente d'un parking dépendant de l'ensemble immobilier 7 chemin de la Madonnette, à mademoiselle de Saint-Julien et à monsieur Florentin qui sont les locataires occupant. C'est une délibération complémentaire à celle du Conseil municipal du 26 mars 2010.

5.15 VENTE D'UN IMMEUBLE SIS 24 RUE REINE JEANNE, EN VUE DE LA CREATION DE LOGEMENTS SOCIAUX (RESIDENCE ETUDIANTE), A LA SOCIETE SOMAPOR, FILIALE DE LOGIREM, (MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 5.18 DU 26 MARS 2010)

M. PHILIP.- Il s'agit de la vente d'un immeuble 24 rue Reine Jeanne, en vue de la création de logements sociaux (résidence étudiante) à la société SOMAPOR, filiale de LOGIREM. Il s'agit d'une modification de la délibération du 26 mars 2010.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. J'ai sur ces rapports trois demandes d'intervention du groupe Changer d'Ère et deux interventions du groupe Entente Républicaine. Qui souhaite s'exprimer ?

Madame Matringe, vous avez la parole.

Mme MATRINGE.- Merci Monsieur le Maire. C'est sur la délibération n° 5.13 que j'ai une question à poser à monsieur l'adjoint.

Il est question de la vente d'un terrain à la société SUNNCO. Je voudrais savoir comment cette société a été choisie, s'il y a eu une publicité de la possibilité de vendre ce terrain, si par ailleurs il y a eu une commission des ventes des biens communaux dans laquelle cette vente est apparue.

Par ailleurs, j'ai une question à poser sur le prix de vente puisqu'on voit que le prix d'achat proposé est inférieur au prix de vente déterminé par les Domaines. Je sais qu'il y a eu une possibilité de faire une diminution de 10 %, mais il me semble que la proposition qui est faite est en-deçà des 10 %.

Voilà les quelques questions que je voulais poser à monsieur l'adjoint.

M. LE MAIRE.- Madame Grégoire-Concas, vous avez la parole.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Je voulais intervenir sur la délibération n° 5.9 concernant la vente de biens communaux.

Tout d'abord, je fais partie de la commission de vente des biens communaux et je rassure ma collègue, le dossier de SUNNCO est bien intervenu en commission ; je pense qu'elle voulait se poser la question de savoir s'il y avait eu une mise en concurrence de différentes sociétés.

Sur la délibération n° 5.9, je trouve que l'on travaille très bien dans cette commission, nous avons souvent discuté à la fois ici et dans cette commission sur le fait de vendre avec une clause d'incessibilité pour pouvoir choisir nos acheteurs et faire en sorte que ce soit des actifs niçois. Vous m'aviez dit que vous me feriez une note sur ce sujet car il était très compliqué ; cela fait à peu près un an, je pense que le sujet est vraiment très compliqué, sinon je l'aurais peut-être eu avant. C'est un petit rappel. Merci.

M. LE MAIRE.- Autre intervention, Monsieur Patrick Allemand.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Maire, c'est sur la délibération n° 5.10, la vente à la SEMIACS d'une partie de l'immeuble Peugeot.

Lorsque Peugeot a décidé de quitter ces locaux, la Ville et le Conseil général se sont portés acquéreurs, la Ville à hauteur de 60 % et le Conseil général à hauteur de 40 %. C'est le type même de dossier où l'on fait un coup, il y avait cette possibilité-là, on communique et, ensuite, on essaie de faire un montage dans ce qu'il y a de plus noble au niveau financier, comment on va faire et comment on va financer cette affaire. On met à contribution le Conseil général, bien sûr, et puis on n'arrive pas encore à équilibrer l'opération et donc, aujourd'hui, 17 septembre 2010, on en arrive à la délibération n° 5.10 où l'on met à contribution la SEMIACS.

J'attire l'attention du Conseil municipal sur ce montage financier parce que je trouve qu'il est très particulier. Il est très particulier parce que l'on est en présence d'un petit parking, on est loin des 150 places initialement pensées puisqu'on est plutôt sur une base d'environ 80 places, mais peut-être pourriez-vous nous préciser le chiffre exact. Le patrimoine de la Ville qui correspond au lot a été évalué, en fonction du prix d'acquisition que la Ville a mis dans sa quote-part, à plus de 2 000 000 euros, c'est-à-dire que la Ville va sortir de son patrimoine 2 000 000 euros. France Domaine a évalué cette portion à 1 279 000 euros avec une marge de négociation - c'est normal - de moins 10 %, soit 1 151 000 euros.

Cela nous donne une surface mais, après, si l'on veut transformer cela en parking public, bien entendu il faut l'aménager et avec un cahier des charges qui est relativement strict. Plusieurs évaluations ont circulé.

On est parti de 800 000 euros de travaux, après j'ai entendu parler de 650 000 euros, là vous nous présentez une évaluation à 400 000 euros. À 400 000 euros, on est dans la fourchette très basse, cela veut dire un coût final de l'opération aux alentours de 1 600 000 euros pour 80 places, ce qui donne la place entre 20 000 et 23 000 euros selon que l'on soit en fourchette basse (400 000 euros) ou en fourchette un peu plus haute (600 000 euros).

Quand on regarde ces données, on s'aperçoit que le budget prévisionnel est structurellement déficitaire. En effet, je ne vois pas comment la SEMIACS peut amortir ce type d'investissement, en tout cas à court terme ; sur le très long terme bien sûr, mais sur le court terme cela présente quelques interrogations. J'ai des estimations qui me laissent penser qu'au moins en fourchette basse, pendant les dix premières années, la SEMIACS risque de perdre de l'argent.

Tout cela fait que quand je regarde cette opération, finalement je trouve que ce n'est pas une très bonne opération, d'autant qu'il y a une deuxième partie de la délibération qui est encore plus croustillante, c'est que l'on va rembourser une partie des travaux effectués par la SEMIACS, c'est la Ville qui va les rembourser, on prend un engagement à hauteur de 200 000 euros. C'est très curieux. Pour que les citoyens et les citoyennes comprennent bien ce que je veux dire, c'est exactement comme si vous, vous vendiez un bien immobilier et disiez à votre acheteur que, sur le produit de la vente qu'il vient de vous donner, de toute manière vous allez lui payer les travaux de rénovation qu'il va faire. C'est quand même un montage assez stupéfiant. C'est une opération qui, finalement, malgré cela, n'est pas une très bonne affaire pour la SEMIACS et qui est une très mauvaise affaire pour la Ville qui perd de l'argent dans cette affaire puisqu'elle n'encaisse que 1 015 000 euros sur un patrimoine évalué à 2 000 000 euros, et en plus sur cette recette rembourse 200 000 euros à la SEMIACS sur les travaux que celle-ci s'est engagée à faire.

Ce type de montage laisse perplexe et nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Qui d'autre demande la parole ? Madame Hernandez-Nicaise ?

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Vous ne m'avez pas regardée tout à l'heure et je voulais compléter l'intervention d'Emmanuelle Gaziello sur le fameux mécénat.

M. LE MAIRE.- C'est parce que j'ai été ébloui par madame Gaziello.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Je comprends.

M. LE MAIRE.- Mais maintenant, mon regard ne se tourne plus que vers vous !

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- À propos de ce mécénat qui est effectivement minable, je voudrais dire que les mêmes sociétés sont intervenues sur la tranche 2 qui a été réalisée par la municipalité précédente. Eiffage a eu un marché de 9,2 millions d'euros et Crystal d'un peu plus de 1 000 000 euros. Le problème est que la réalisation de ce bâtiment a été une calamité, la réception des travaux a donné lieu à des contestations très longues et, actuellement, plusieurs années après la fin des travaux, il pleut toujours dans la partie la plus prestigieuse du bâtiment qui est l'auditorium.

Je trouve qu'ils sont plutôt malvenus, après tous ces millions et du boulot aussi mal fait, de venir nous faire un mécénat de 5 000 euros.

M. LE MAIRE.- Très bien. Nous sommes arrivés au terme des interventions du groupe Changer d'Ère ; je passe maintenant la parole à monsieur Chauvet pour l'Entente Républicaine.

M. CHAUVET.- Merci Monsieur le Maire.

Monsieur l'Adjoint, je reviens dans un premier temps sur la délibération n° 5.10 relative à la SEMIACS et au local acheté.

Dans le droit fil de ce que disait Patrick Allemand, je vous interroge, Monsieur l'Adjoint : s'il vous plaît, quelle est la capacité exacte du parking, car ceci n'est pas indiqué dans la délibération, Patrick Allemand parlait de 80 places, est-ce le bon chiffre ?

S'agissant du montage de l'opération, complétant le propos de Patrick Allemand, je vous suggère ceci : étant donné que le stationnement, me semble-t-il, est une compétence qui a été attribuée à la Communauté urbaine, la participation de 225 000 euros qui est aujourd'hui demandée à la Ville ne pourrait-elle pas opportunément être sollicitée et prise en charge par la Communauté urbaine puisque, je le redis, la compétence du stationnement est la sienne ?

Ma deuxième intervention porte sur la délibération n° 5.15, c'est-à-dire la vente de l'immeuble de la rue Reine Jeanne. Vous indiquez, et c'est tout à fait juste, que cette opération s'inscrit dans le programme national de rénovation des quartiers anciens dégradés. Nous avons déjà parlé de ce programme en décembre 2009, il s'agit globalement de 15 millions d'euros qui sont donnés par l'État pour rénover notamment le quartier Notre-Dame, et il avait été indiqué dans cette salle que, par ce que vous appelez un effet de levier, cette somme de 15 millions d'euros devenait une somme de 145 millions d'euros qui devait être et qui doit être injectée dans ce quartier pour les cinq ans à venir.

Ma question, et je comprendrais tout à fait que vous puissiez répondre plus précisément par lettre prochainement, est de vous demander où en sommes-nous précisément de l'exécution de ce programme, quels engagements ont été effectués et pour quels immeubles précisément ?

Par avance, merci de votre réponse.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Pas d'autre intervention ?

Monsieur Philip, pour les explications.

M. PHILIP.- Madame Matringe, sur la délibération SUNNCO que l'on a évoquée, madame Grégoire-Concas vous a déjà apporté un élément de réponse, c'est passé devant le groupe de travail spécialisé qui s'est prononcé. C'est cette société qui a saisi la Ville pour pouvoir acquérir ce terrain. Je rappelle quand même que cette société est une société française spécialisée dans les énergies renouvelables et qui souhaite implanter à Nice, sur les terrains dont on parle, son centre régional méditerranéen. Ce centre, dédié aux technologies photovoltaïques, est à la fois un centre de production, de recherche et de formation. C'est donc un élément extrêmement important. Il s'agit d'une société qui est en plein développement et qui prévoit 200 emplois sur le site dans les années qui viennent, avec un profil d'emplois qualifiés. On voit tout l'intérêt de pouvoir accueillir cette société qui cadre pleinement avec les objectifs fixés dans Éco-vallée.

Mme MATRINGE.- Juste un mot, Monsieur, je parlais aussi du coût. Je suis tout à fait d'accord, j'ai regardé le site de la société, c'est intéressant, je suis d'accord avec vous, mais je posais la question sur le coût.

M. PHILIP.- Compte tenu de l'intérêt, s'agissant d'une société en développement qui s'installe, il y a eu une estimation des Domaines, par rapport à cette estimation des Domaines la société a fait une proposition et il vous est proposé aujourd'hui, compte tenu de l'intérêt économique de cette société, de l'accepter, surtout par rapport à l'activité mais aussi à la création d'emplois qui y est associée.

Mme MATRINGE.- J'en conviens.

M. PHILIP.- Sur la question du garage dit Peugeot, Monsieur Allemand, vous faites état d'un coup, je suis désolé, on ne fait pas des coups et on est loin de faire des coups. Ce n'est pas du tout le cas. En tous les cas je pense que les habitants, les riverains et les usagers de Saint-Roch seront probablement étonnés de savoir que vous considérez que nous faisons un coup en mettant à disposition sur ce site, à la place d'un garage privé Peugeot, des équipements de proximité pour la population. Je le rappelle, c'est un partenariat entre la Ville et le Conseil général qui va mettre à disposition à la fois des équipements sportifs, des locaux associatifs et, vous le savez, à la demande du maire et conformément d'ailleurs aux différentes séances de concertation que nous avons eues avec les habitants, les riverains, les maraîchers qui sont sur la place Saint-Roch, nous avons engagé les travaux de requalification et de valorisation de la place Saint-Roch et l'offre en termes de stationnement qui est proposée aujourd'hui dans le cadre de cette délibération vient effectivement en complément de tous ces éléments.

Le premier adjoint Benoît Kandel précisera l'intérêt économique pour la SEMIACS. Permettez-moi quand même de faire un petit commentaire à ce sujet. Pourquoi la Ville a-t-elle pris la SEMIACS, pourquoi les autres villes créent-elles des structures, des SEM ? C'est bien pour remplir une mission de service public qu'*a priori* les sociétés privées de parking, par exemple, ne sont pas appelées à remplir. La SEMIACS vient bien là en appui de la Ville, de la collectivité pour aller dans le sens du service à la population.

Petit élément de précision par rapport à ce que demandait maître Chauvet : 80 places sont aujourd'hui évoquées, plus du stationnement qui sera sur le toit, puisque vous savez qu'il y a des places sur le toit pour les usagers du centre. Pourquoi la communauté urbaine Nice Côte d'Azur n'intervient-elle pas ? Simplement parce que Nice Côte d'Azur n'intervient que dans le cadre d'une délégation de service public, or là on est dans le domaine privé, Nice Côte d'Azur n'a pas les compétences pour intervenir sur ce sujet.

Quant à la dernière question posée par maître Chauvet sur l'immeuble de la rue Reine Jeanne, vous demandez l'état de l'action entreprise, je propose que Dominique Estrosi-Sassone, qui a en charge cette politique, puisse vous apporter des éléments de réponse.

M. ALLEMAND.- Une précision, avant que monsieur Kandel me réponde, parce que monsieur Philip a très vite appris certaines techniques d'assemblée. Nous ne sommes pas contre le projet global, nous avons approuvé le projet global, que les choses soient très claires, c'est cette partie-là et ce montage-là que nous désapprouvons, mais pas l'intégralité du projet.

M. LE MAIRE.- Monsieur Kandel, vous avez la parole.

M. KANDEL.- Monsieur le Maire, je suis à mon tour assez surpris de voir que la gauche s'interroge sur l'engagement de la SEMIACS sur ce projet. La SEMIACS est une entreprise publique locale, c'est une société d'économie mixte et, par définition, une SEM est faite pour accompagner les politiques des collectivités territoriales. Effectivement, un opérateur privé n'aurait sans doute pas intégré cette opération, il faut donc faire appel à une SEM et c'est bien son objet. Maintenant, cela ne se fait pas dans n'importe quelles conditions financières puisque la collectivité a aussi des devoirs vis-à-vis de la SEM et celle-ci ne peut pas s'engager à vil prix dans n'importe quelle opération.

Une petite précision sur les travaux, pourquoi sont-ils partagés financièrement ? C'est parce qu'on a un même et seul bâtiment, une partie des surfaces a été achetée par la SEMIACS et les travaux qui intéressent le bas doivent aussi être réalisés dans des parties qui ne sont pas achetées par la SEMIACS. Par exemple les travaux de toiture, il y a des fuites, il faut que ces travaux soient faits pour que le stationnement en sous-sol puisse fonctionner normalement. C'est la raison pour laquelle on les partage.

Au final, on achète une place de parking un petit peu plus de 20 000 euros, c'est vrai que c'est plus cher que ce que font les opérateurs traditionnels, mais encore une fois ce n'est pas complètement excessif, ce n'est pas excessif du tout d'ailleurs, c'est un petit peu supérieur mais c'est bien l'objet des sociétés d'économie mixte et, de toute façon, c'est un patrimoine qui rentre dans la propriété des Niçois puisque ceux-ci sont propriétaires à 78 % de la SEMIACS. C'est donc quelque chose qui restera dans le patrimoine et qui prendra très certainement de la valeur. Au final, c'est un projet qui permettra de donner du stationnement aux commerçants du quartier et permettra à la collectivité d'embellir la place Saint-Roch ; c'est la volonté du maire, mais c'est vrai que je m'interroge aussi à mon tour sur votre volonté de voir ce projet aboutir.

M. LE MAIRE.- Merci. Je passe la parole à madame Dominique Estrosi-Sassone.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Merci Monsieur le Maire.

Par rapport à l'évolution du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD), nous sommes actuellement en train de formaliser et finaliser la maquette financière, comme dans tout projet de renouvellement urbain, puisque même si c'est un projet de renouvellement urbain à caractéristiques un petit peu particulières par rapport aux trois autres qui sont menés dans des quartiers dits sensibles, l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) nous sollicite pour que nous puissions sanctuariser, à travers la maquette financière, l'ensemble des projets qui seront menés pendant les cinq années à venir, durée de tout projet de renouvellement urbain, avec tous les partenaires financiers et institutionnels qui ont l'habitude d'intervenir dans ce type de projet.

Aujourd'hui, vous avez fait état de ce qu'est l'enveloppe nationale de l'ANRU, environ 15 millions d'euros, c'est encore une enveloppe à affiner ; vous avez parlé d'une enveloppe globale qui serait d'environ 145 millions d'euros, c'est une enveloppe qui avait été donnée « à la louche » quand on avait monté le dossier au mois de décembre dernier, aujourd'hui on serait plutôt sur une enveloppe qui tournerait aux alentours de 100 millions d'euros, ce qui est déjà important, je vous l'accorde, pour les habitants de ce quartier.

On fait bien évidemment le tour de table, comme pour tout projet, avec l'ensemble des partenaires financiers que sont les collectivités territoriales, la ville de Nice, le conseil général des Alpes-Maritimes, la Communauté urbaine, le Conseil régional je l'espère, mais aussi les partenaires dans ce type d'opérations que sont les bailleurs sociaux, puisqu'ils mènent des opérations dans le domaine de l'habitat.

Des bailleurs sociaux influent et injectent des fonds propres dans toutes les opérations, même si dans un quartier comme celui-ci, leur patrimoine est moins important que dans d'autres, mais nous avons aussi la volonté de trouver du patrimoine qui pourra permettre à des bailleurs sociaux de réaliser des logements dans ce quartier, avec d'autres partenaires comme par exemple la Caisse des dépôts et consignations qui va beaucoup nous aider sur tout ce qui touche aux études, puisque nous avons encore un grand nombre d'études à conduire, moins sur l'habitat mais surtout sur le volet commercial et la stratégie commerciale, avec bien évidemment tout ce que met en place Auguste Vérola dans ce quartier, à l'échelle de la ville, dans le domaine commercial. La finalité que nous a demandée l'ANRU est que la convention puisse être signée à la fin de l'année.

Une fois cette convention signée, vous aurez bien sûr toutes les informations à la fois sur le volet financier, le volet opérationnel et tout ce qui va être mis en œuvre. On l'a bien dit et cela restera l'esprit même du projet de renouvellement urbain dans ce quartier, l'habitat sera la priorité absolue avec la lutte contre la vacance, la lutte contre l'habitat indigne et insalubre qui est aujourd'hui particulièrement important dans ce quartier, la réalisation d'une offre de logement qui fait encore défaut et qui participera à apporter de meilleures réponses aux attentes et aux besoins de nos concitoyens à travers la reconstruction de logements sociaux par des opérations d'acquisition amélioration, la construction de logements mixtes et logements sociaux lorsque l'on a encore du foncier disponible, et il y a encore quelques opportunités de foncier dans le centre ville, mais aussi tout ce que l'on va mettre en place pour inciter les propriétaires bailleurs et occupants à réhabiliter leurs logements, à les remettre aux conditions de confort et aux normes de sécurité pour soit les utiliser eux-mêmes dans de meilleures conditions, soit tout simplement permettre à des locataires de pouvoir y vivre dans une plus grande dignité.

L'autre point fort est l'action qui va être menée sur les meublés, puisque là nous avons anticipé et, avant même que nous soyons retenus dans le cadre du PNRQAD, nous avons lancé une étude sur les meublés. À ce jour l'étude est finalisée, elle nous a permis d'identifier un certain nombre de meublés que nous avons classés en trois catégories :

- ceux qui ont besoin d'une action extrêmement importante tout de suite ;
- ceux qui sont dans un état moyen, qui ont besoin d'une action mais une action moins prioritaire et qui pourra quand même participer à l'amélioration des conditions de confort ;
- ceux qui aujourd'hui vivent correctement.

Sur les meublés comme sur l'habitat privé, il ne faut pas oublier que nous sommes dans des actions qui seront uniquement incitatives, attrayantes en termes d'aides qui pourront être données aux propriétaires ou aux locataires et, en fonction de cela, les aides seront plus importantes s'ils proposent ensuite des loyers adaptés.

Mais, bien évidemment, nous allons inciter aussi les propriétaires de meublés à bénéficier de ces aides pour voir ces meublés, qu'ils soient à vocation touristique ou à vocation sociale, bénéficier de mesures importantes.

D'ores et déjà, des opérations de préfiguration commencent à émerger dans ce quartier et les délibérations que nous vous présentons, que ce soit Alain Philip, Christian Tordo ou moi-même, mais surtout Alain Philip et Christian Tordo puisque je ne peux pas les présenter moi-même étant membre du conseil d'administration de ces bailleurs sociaux, participent déjà à cette requalification du quartier du centre ville. L'immeuble du 24 rue Reine Jeanne, où l'on va faire des logements pour étudiants, préfigure et intervient directement dans la requalification du centre ville. Côte d'Azur Habitat termine en ce moment trois immeubles que la ville de Nice avait acquis en acquisition-amélioration rue Villeneuve, rue des Combattants d'Afrique du Nord et rue Miollis ; je vous invite à passer en pied de ces immeubles, vous verrez combien ils participent déjà à la requalification et à l'amélioration de ces rues, en particulier celui de la rue Miollis qui est un immeuble de très belle facture architecturale. Ce sont déjà des opérations qui entrent pleinement dans le programme national de requalification des quartiers anciens dégradés. Nous devrions poser prochainement la première pierre, avec le maire, du 3bis rue Pertinax avec ICF Sud-Est Méditerranée, afin de faire dix logements étudiants ; quand on voit ce qu'était le 3bis rue Pertinax, comment on a mené cette bataille pour faire condamner ce marchand de sommeil, pour permettre aux gens dont on exploitait la misère humaine de pouvoir être relogés de façon pérenne dans de bonnes conditions, cet immeuble va devenir dans les années à venir une résidence pour étudiants en plein cœur de ville, qui va injecter aussi la participation de jeunes et, à proximité, des équipements publics et des transports en commun.

Autant d'opérations qui participent déjà à ce lancement de l'opération de requalification des quartiers anciens dégradés. Il nous reste à mener des études importantes sur le volet commercial qui est le pendant de l'habitat si l'on veut redynamiser ces quartiers et aussi, dans une moindre mesure, tout ce qui pourra toucher à la voirie, au stationnement et aux équipements publics.

C'est donc un projet ambitieux, un projet que nous allons conduire dans les cinq années à venir, mais je tenais à vous rassurer, il suit son cours et la convention devrait être signée par le maire avec l'ensemble des partenaires à la fin de l'année 2010.

M. LE MAIRE.- Très bien, je vous remercie.

Mme DOREJO.- Monsieur le Maire, deux minutes.

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas la règle, je suis désolé.

Mme DOREJO.- Là non plus, je n'avais pas compris que la requalification arrivait maintenant.

M. LE MAIRE.- Non, ça n'arrive pas maintenant, ce sera présenté tout à l'heure, vous aurez l'occasion de poser vos questions tout à l'heure. On reste sur les rapports présentés par monsieur Alain Philip à partir du 5.9, en apportant deux précisions.

Sur l'opération Saint-Roch, franchement, remettre en cause le fait qu'un organisme, une société d'économie mixte soit partie prenante justement pour gérer plus professionnellement que la Ville ne le ferait, sa politique de stationnement et en plus permettre un meilleur équilibre de l'opération sachant que nous avons engagé le chantier d'aménagement de la place Saint-Roch qui fait l'unanimité sur place et que c'est cette opération-là qui permettra de ne plus voir des voitures stationner sur la place Saint-Roch, j'ai là aussi du mal à comprendre, mais enfin, peu importe. En tout cas cette délibération nous permet de conduire à bien les engagements que nous avons pris, la place Saint-Roch est aussi le prolongement de ce que l'on évoquait tout à l'heure sur l'embellissement de la place Garibaldi.

Je veux préciser concernant la société SUNNCO, que celle-ci est l'une des entreprises françaises en matière de développement durable et d'énergies renouvelables les plus performantes en France ; elle était déjà implantée dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur mais pas dans les Alpes-Maritimes, c'est parce que nous avons qualifié Éco-vallée qu'elle a demandé à pouvoir s'installer ici. SUNNCO qui s'implante dans Éco-vallée c'est 165 créations d'emplois à la clef, et contester l'idée que nous puissions céder ce foncier pour créer 165 emplois qualifiés dans le domaine de l'écologie et du développement durable, serait aussi un sujet où j'aurais du mal à comprendre la position de l'opposition.

Je mets aux voix.

Mme MATRINGE.- Quelques remarques, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- On a répondu à vos questions.

La délibération n° 5.9, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - les élus du groupe Communistes et Républicains

La délibération n° 5.10, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - les élus du groupe Changer d'Ère

Les membres du conseil d'administration de la SEMIACS ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 5.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.13, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.14, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.15, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je mets maintenant en discussion les rapports 5.16 à 5.23.

5.16 REALISATION D'ESPACES VERTS PUBLICS, D'EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIAUX A LA PLANA. ACQUISITION AMIABLE GHIGLION SUITE A LA MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR DE MADAME GHIGLION

M. PHILIP.- Il s'agit de la réalisation d'espaces verts publics et d'équipements sportifs et sociaux à La Plana. C'est l'acquisition amiable Ghiglion suite à la mise en demeure d'acquérir de madame Ghiglion puisqu'on est sur un emplacement réservé.

5.17 ACQUISITION AMIABLE COTE D'AZUR HABITAT, QUARTIER DE L'ARIANE A NICE (16 CHEMIN DU CHATEAU SAINT-PIERRE), POUR LA REALISATION D'UNE BIBLIOTHEQUE DANS LE CADRE DE L'OPERATION DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER

M. PHILIP.- Il s'agit de l'acquisition amiable Côte d'Azur Habitat au quartier de l'Ariane à Nice pour la réalisation d'une bibliothèque dans le cadre de l'opération de rénovation urbaine du quartier.

5.18 MONUMENT MASSENA. ACQUISITION AMIABLE D'UNE EMPRISE DE 27 M² A DETACHER DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION IH N° 174, SISE A NICE, COL DES QUATRE CHEMINS, APPARTENANT A MONSIEUR MASSIMO CERE

M. PHILIP.- Il s'agit de l'acquisition amiable d'une emprise de 27 m² au col des Quatre Chemins qui appartient à monsieur Massimo Cere, pour mettre en valeur le monument Masséna.

**5.19 REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX. ACQUISITION
SUCCESSION AMANDOLA, 8 RUE ROSSETTI A NICE**

M. PHILIP.- Il s'agit de la réalisation de logements sociaux, acquisition succession Amandola, 8 rue Rossetti à Nice.

**5.20 REQUISITION DE TRANSFERT DEFINITIF VERS LA
COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR, DE LA
PROPRIETE DU BIEN APPARTENANT A LA COMMUNE DE
NICE, DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE
D'EXPROPRIATION DE LA PARCELLE CADASTREE LB N° 8,
EN VUE DE LA CREATION D'UN PARC-AUTOS A L'ANGLE
DU BOULEVARD RAIMBALDI, DE L'AVENUE DESAMBROIS
ET DE LA RUE D'URFE**

M. PHILIP.- Il s'agit de la réquisition de transfert définitif vers la communauté urbaine Nice Côte d'Azur, de la propriété du bien appartenant à la commune de Nice, dans le cadre de la procédure d'expropriation de la parcelle prévue pour la réalisation d'un parc-autos à l'angle du boulevard Raimbaldi, de l'avenue Désambrois et de la rue d'Urfé.

**5.21 REGULARISATION FONCIERE. ECHANGE DE TERRAINS,
SIS A NICE, CHEMIN DE TERRON, ENTRE LA VILLE DE
NICE ET MONSIEUR ALAIN COUSIN**

M. PHILIP.- Il s'agit d'une régularisation foncière et de l'échange de terrains, chemin de Terron, entre la ville de Nice et monsieur Alain Cousin.

**5.22 CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR UNE
PROPRIETE COMMUNALE SISE A NICE, QUARTIER DE LA
LAUVETTE, AU PROFIT DES PROPRIETES ANFOSSO ALEX,
BUTTAFOCCHI ELIANE ET CHRISTIANE**

M. PHILIP.- Il s'agit de la constitution d'une servitude de passage sur une propriété communale à Nice, quartier de la Lauvette, au profit des propriétés Anfosso et Buttafocchi.

5.23 CESSION GRATUITE A LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR DE LA PARCELLE COMMUNALE, SISE AVENUE DES DIABLES BLEUS, D'UNE SUPERFICIE DE 1 285 M², SITUEE DEVANT LA FUTURE MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME, EN VUE DE L'AMENAGEMENT DE SON PARVIS

M. PHILIP.- Il s'agit de la cession gratuite à la communauté urbaine Nice Côte d'Azur de la parcelle communale, sise avenue des Diabes Bleus, d'une superficie de 1 285 m², située devant la future Maison des sciences de l'homme, en vue de l'aménagement de son parvis.

M. LE MAIRE.- Merci. Qui souhaite intervenir ?

J'ai des demandes d'intervention du groupe Changer d'Ère sur la délibération n° 5.19 et la délibération n° 5.23.

M. ALLEMAND.- C'est bon.

M. LE MAIRE.- Pas d'intervention ? Parfait. J'en viens maintenant au vote.

La délibération n° 5.16, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.17, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.18, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.19, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.20, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.21, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.22, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.23, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Monsieur Philip, je vous redonne la parole.

5.24 DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES) POUR LE SERVICE EDUCATIF DU FORUM D'URBANISME ET D'ARCHITECTURE POUR L'ANNEE 2010

M. PHILIP.- Il s'agit d'une demande de subvention à la Direction régionale des affaires culturelles pour le service éducatif du Forum d'urbanisme et d'architecture pour l'année 2010.

5.26 HABILITATION DE MONSIEUR LE MAIRE A DEPOSER DES DEMANDES D'AUTORISATION RELEVANT DU DROIT DES SOLS

M. PHILIP.- Il s'agit de l'habilitation de monsieur le maire à déposer des demandes d'autorisation relevant du droit des sols.

M. LE MAIRE.- Qui souhaite intervenir ? J'avais une demande de l'Entente Républicaine sur la délibération n° 5.24. Plus d'intervention ?

Je mets aux voix.

La délibération n° 5.24, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n° 5.26, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Avant de suspendre notre séance pour l'heure du déjeuner, je vais présenter mes propres dossiers.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI,
MAIRE DE LA VILLE DE NICE**

0.1 MISE EN PLACE DE SCULPTURES EN HOMMAGE A DES PERSONNALITES MARQUANTES DU XX^e SIECLE

M. LE MAIRE.- Vous aviez voté le 25 juin dernier, à l'unanimité des suffrages exprimés moins l'abstention de l'Entente Républicaine, la commande d'une statue du général de Gaulle et je vous en remercie.

Je vous rappelle que le 9 novembre prochain, de même que nous avons célébré le 18 juin dernier le 70^e anniversaire de l'appel du 18 juin, nous aurons à célébrer le 40^e anniversaire de la disparition du Général.

Le choix que je soumetts au Conseil municipal aujourd'hui s'est porté sur l'œuvre réalisée par Jean Cardot, seule statue officielle du général de Gaulle autorisée par la famille, qui a été réalisée en trois exemplaires originaux. Le premier exemplaire a été acheté par la France pour le rond-point des Champs-Élysées et a été inauguré par le président de la République Jacques Chirac en 2000, le deuxième exemplaire a été acquis par la Pologne pour Varsovie et je vous propose l'achat du troisième exemplaire original puisque nous avons eu, conformément aux deux premiers, l'accord de la famille du Général pour pouvoir en faire l'acquisition.

De Gaulle, l'homme du 18 juin, le Général marchant vers la liberté, sera honoré par cette œuvre monumentale en bronze installée place du Général de Gaulle, dans l'axe Malausséna - Jean Médecin.

Je précise que chacune de ces œuvres est montée sur des piédestaux différents. Pour ceux qui ont vu « le général de Gaulle en marche » sur les Champs-Élysées, il est disposé sur un piédestal, sur une pierre taillée à la perfection. J'ai exprimé le souhait, puisque les Forces françaises libres qui sont venues libérer le département des Alpes-Maritimes et Nice ont débarqué chez nous et sont allées mener les combats jusque dans les contreforts de Turini où beaucoup sont tombés, et c'est là, notamment au cimetière de l'Escarène que le général de Gaulle était venu quelques semaines plus tard leur rendre hommage, j'ai donc demandé au sculpteur et à l'architecte-urbaniste de disposer cette œuvre sur un rocher de granit où, en accord avec les services de l'équipement et de l'environnement, nous pourrions le récupérer sur le site de Turini où ont eu lieu les combats, pour le disposer sur ce promontoire.

C'est là que je rejoins, pour que vous compreniez mieux, le repositionnement de l'œuvre de Venet, conçu avec les conseils d'un certain nombre d'urbanistes, parce que si l'on regarde bien l'axe place du Général de Gaulle, avenue Malausséna, avenue Jean Médecin, la fontaine de la place Masséna, Sulzer et la mer, nous disposerons la statue du général de Gaulle sur la place Général de Gaulle, de sorte qu'elle soit parfaitement dans l'axe du Général en marche descendant l'avenue Malausséna, l'avenue Jean Médecin en direction de la mer, avec une parfaite symétrie à la fois du Général, de ces deux grands axes monumentaux de la ville, de la fontaine de la place Masséna et de l'œuvre de Venet qui seront donc dans un alignement parfait.

Voilà la logique, depuis celui qui a contribué à redonner de l'espérance à notre pays au moment le plus désespéré de son histoire jusqu'à l'art moderne et contemporain issu de l'école de Nice à travers Venet, c'est cette marche de l'histoire vers le 21^e siècle que j'entends dessiner et proposer à l'ensemble du Conseil municipal.

En même temps que je vous propose ce choix, je souhaite également évoquer l'hommage à un homme qui a aussi beaucoup compté dans l'histoire contemporaine, auquel nous avons décidé de donner un nom de place devant le monastère de Cimiez : il s'agit du pape Jean-Paul II pour lequel on a disposé des plaques qui ne sont pas très valorisantes d'ailleurs, lorsque je les ai découvertes, et je voudrais qu'il y ait une inauguration digne de ce nom et que pour cela, nous passions la commande d'un buste de cette personnalité qui représente quelque chose d'important aussi dans l'histoire du monde contemporain et notamment du terme à la guerre froide, de la chute du mur de Berlin, du rideau de fer et de cette ouverture de l'Europe qui aujourd'hui sait se parler de part et d'autre, y compris des limites de l'Union européenne avec nos amis russes et ukrainiens. Bien évidemment, ce buste serait installé sur la place éponyme au monastère de Cimiez.

0.2 ATTRIBUTION DE DENOMINATIONS DE RUES ET DE PLAQUES COMMEMORATIVES

M. LE MAIRE.- Je vais jusqu'au bout avec la présentation du rapport 0.2 que je vous ai fait distribuer aujourd'hui, si vous acceptez que nous en délibérons, parce que je souhaite bien évidemment que ces gestes soient là aussi le plus rassembleurs possible et ne donnent pas le sentiment que nous nous prononçons avec quelque esprit partisan que ce soit dans cette assemblée, mais que nous sachions rendre hommage, au-delà de nos engagements et de nos idéaux, à tous ceux dont on considère qu'ils ont donné quelque chose d'eux-mêmes à notre pays ou à l'humanité.

Notamment, alors qu'Agnès Rampal aura tout à l'heure à nous faire une communication, dans le cadre de sa délégation aux rapatriés, sur la manière dont nous envisageons la préparation de l'organisation de « 50 ans après » en 2012, il se trouve qu'il y a bien un personnage de la culture et de la littérature qui a formidablement illustré ce que représente la communauté rapatriée dans l'histoire de notre pays, c'est Albert Camus. Il se trouve que c'est en 2013, donc un an après « 50 ans après », que nous célébrerons le 100^e anniversaire d'Albert Camus. Je souhaite que nous lancions un concours de sculpteurs pour nous proposer une œuvre qui représenterait Albert Camus et que nous donnions son nom - et je demanderai à la commission des noms de sites de se prononcer - à l'une des allées principales de la future trame verte qui sera inaugurée en 2013, en même temps, dans le prolongement du musée d'Art moderne et le théâtre de Nice, et que nous y disposions cette œuvre.

En même temps, alors que nous avons un boulevard Georges Pompidou qui n'a aucun sens le long du MIN - demandez à n'importe quel Niçois où se trouve le boulevard Georges Pompidou, c'est sincèrement un endroit qui n'est pas digne de ce qu'a représenté ce président de la V^e République - je souhaiterais que l'esplanade Sulzer, une fois qu'elle sera définitivement composée, puisse porter le nom du président Georges Pompidou.

De même, je l'avais exprimé lors du dernier conseil municipal, je souhaite que les présidents de la V^e République qui sont décédés et qui ont apporté chacun à leur manière une part importante de la construction de la France du 21^e siècle, puissent être honorés et trouver leur place dans notre ville. Voilà pourquoi je souhaite que nous donnions un nom de lieu important de notre cité à François Mitterrand. Après avoir regardé l'ensemble des grands boulevards que nous n'aurions pas à débaptiser - car bien évidemment débaptiser un lieu qui porte le nom de quelqu'un qui a compté dans l'histoire pour lui donner un autre nom n'est pas la vocation qui doit être la nôtre, on ne peut pas gommer une part de l'histoire pour en ouvrir une autre - il se trouve que nous avons dans le quartier moderne des étudiants, de l'université, ce que l'on appelle le mail des universités et je propose que cette grande artère de notre ville puisse être nommée avenue ou boulevard François Mitterrand. Ainsi, l'ensemble de nos présidents de la V^e République qui ont disparu trouveraient leur place et seraient honorés dans notre cité.

Voilà l'esprit de ces deux rapports que je vous propose à l'occasion de ce conseil municipal.

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. ALLEMAND.- Ce n'était pas prévu mais je vais intervenir sur les deux délibérations groupées.

Sur la délibération n° 0.2, je voulais simplement vous remercier d'avoir trouvé un lieu pour honorer la mémoire de François Mitterrand. Nous avons eu un échange de correspondances là-dessus, je vous l'avais demandé, je vous avais même fait une proposition, mais celle que vous nous suggérez aujourd'hui est bien meilleure que celle que je vous avais faite. J'en prends acte et je suis donc tout à fait favorable à l'idée que le mail des universités puisse prendre le nom de François Mitterrand. De plus, l'université, tout le monde sait que c'était un homme de culture, cela ira parfaitement bien.

La délibération n° 0.1 en revanche, nous pose un vrai problème. Nous avons voté le principe de l'acquisition d'une statue du général de Gaulle, nous n'y revenons pas, mais la délibération n° 0.1 prend l'allure d'une délibération un peu fourre-tout puisqu'il y a à la fois une acquisition concernant le général de Gaulle, une commande concernant Jean-Paul II et une intention, qui a été confirmée par la suite, concernant Albert Camus. C'est un curieux mélange des symboles et, en tout état de cause, ce qui nous pose problème c'est, vous l'avez compris, la question du buste de Jean-Paul II.

Je considère que vous n'êtes pas un maire comme les autres puisque vous êtes ministre et que, en tant que ministre, et même si depuis il y a eu le fameux discours de Latran, vous êtes plus que tout autre maire tenu à respecter l'essence même des principes républicains et la laïcité. De ce point de vue, faire faire cette acquisition par le contribuable - ce n'est pas le prix, puisqu'il est modeste, c'est sur le principe - nous y sommes totalement hostiles parce que je considère que c'est une entorse importante au principe de laïcité. Et, puisqu'on parlait du général de Gaulle, aurait-on vu un ministre du général de Gaulle commander un buste de Paul VI ? Eh bien, ceci n'est pas arrivé, Monsieur le Maire.

Voilà ce que je voulais vous dire, nous voterons donc contre cette délibération si vous ne la dissociez pas, et comme vous avez dit tout à l'heure que vous souhaitiez qu'un consensus se dégage sur un certain nombre de personnalités, si vous dissociez la délibération nous voterons la statue du général de Gaulle et nous voterons contre le buste de Jean-Paul II, sinon nous serons contraints de voter contre l'ensemble de la délibération.

M. LE MAIRE.- Très bien. Monsieur Injey, vous avez la parole.

M. INJEY.- Au mois de juin, nous avons voté pour cette délibération concernant le général de Gaulle, même si à l'époque quelque chose me chagrinait, en l'occurrence cette volonté de rendre hommage au Général au même moment où, depuis des mois et des années, il y a un véritable démantèlement de son œuvre, et je pense en particulier à l'une à laquelle il a participé et contribué qui est le programme national de la résistance.

C'était au mois de juin, depuis il y a eu l'été, et je pense qu'aujourd'hui une statue de 4 mètres du Général, et même si elle mesurait 30 mètres, ne masquerait pas le fait que dans ce pays les valeurs de la République sont bafouées et que la devise « liberté égalité fraternité » n'a plus beaucoup de réalité concrète de la part de la politique mise en œuvre par ce gouvernement, ce qui nous vaut au demeurant de nous « attirer les foudres » du pape, excusez du peu, de la communauté internationale et de la Commission européenne. Je pense qu'aujourd'hui, essayer de se draper dans les habits bien trop grands du général de Gaulle...

M. LE MAIRE.- Je suis obligé de vous arrêter parce que vous apportez tant d'indignité à ce débat qui méritait autre chose...

M. INJEY.- Mais non, ce débat vous dérange ?

M. LE MAIRE.- J'ai toujours dit que je ne voulais pas que nous fassions de notre assemblée un lieu de débat national.

M. INJEY.- Le général de Gaulle n'est pas une personnalité nationale ?

M. LE MAIRE.- Non, c'est l'hommage à quelqu'un qui a rendu des services à notre cité.

M. INJEY.- Et à notre pays.

M. LE MAIRE.- Et à notre pays, exactement.

M. INJEY.- On ne vit pas dans un monde clos.

M. LE MAIRE.- Il en est ainsi. Je préserverai la dignité qu'il sied à ce rendez-vous que nous avons avec l'histoire à l'occasion de ce conseil municipal. Si certains refusent ce rendez-vous, je le regrette, il y a ceux qui y adhéreront et ceux qui n'y adhéreront pas.

En ce qui concerne le pape Jean-Paul II, il s'agit bien sûr d'abord d'un chef d'État. Ensuite, je vous le précise, c'est monsieur Delanoë lui-même qui a veillé à ce que le parvis de la cathédrale Notre-Dame à Paris s'appelle le parvis Jean-Paul II. Vous voyez, Monsieur Allemand, j'ai sans doute beaucoup plus de liens et de valeurs en partage avec le maire de Paris, monsieur Delanoë, que je n'en ai avec vous.

En tout cas, je regrette cette attitude qui vous amènera à voter contre ce choix et qui choquera sans doute un grand nombre de nos concitoyens qui ne sont pas engagés plus à gauche qu'à droite mais qui croient en certaines valeurs. C'est un choix.

Je vais donc mettre aux voix.

Mme GAZIELLO. - C'est vous qui faites le choix.

M. CHAUVET. - Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE. - Oui, Monsieur Chauvet, ainsi chaque groupe se sera exprimé.

M. GAECHTER. - Non, je voulais intervenir.

M. CHAUVET. - Monsieur le Maire, simplement pour vous dire que cette délibération pour ce qui nous concerne ne nous pose aucun problème, les trois personnalités que vous souhaitez honorer reçoivent notre agrément.

Je voulais simplement souligner qu'il y a un problème de méthode, et je rejoins un petit peu la difficulté dans laquelle se trouvent nos camarades, nos collègues, à grouper les trois hommages, cela enlève la discussion point par point, c'est un petit peu regrettable, parce que cela se produit dans d'autres délibérations quelquefois et cela nous met en difficulté. Dans le cas présent, ce n'est pas du tout le cas, nous souscrivons à cette délibération. Je précise simplement que si au mois de juin nous nous étions abstenus sur la proposition concernant le général de Gaulle, c'était dans le but de vous permettre de solliciter l'avis des associations de rapatriés, mais ce n'était pas une question de fond. Aujourd'hui, nous votons sans état d'âme.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie Monsieur Chauvet.

Monsieur Gaechter, je vous donne la parole.

M. GAECHTER. - Je me permets de prendre la parole parce que la délibération n° 0.2 était à l'origine une délibération proposée par monsieur Vérola et c'est sur cette délibération que je veux intervenir.

Vous avez fait tout à l'heure référence au rôle du général de Gaulle pendant la Deuxième Guerre mondiale, vous avez fait référence aux résistants également et, à ce sujet, je voudrais intervenir.

Nous avons dans cette ville un certain nombre de stèles dédiées à la mémoire des résistants qui sont tombés pendant la libération de Nice. Nombre d'entre elles sont dans un état qui ne me paraît pas à la hauteur de ce que l'on peut espérer. Je souhaiterais vivement que nous puissions faire un inventaire, peut-être avec monsieur Giaume, et qu'avec les associations de résistants nous puissions peut-être redonner un petit peu de couleur à ces lieux où l'histoire de Nice est gravée pour longtemps. J'aimerais bien que cette demande soit prise en compte et je veux bien m'y associer pour au moins faire le tour. C'était le sens de mon intervention, Monsieur le Maire. Merci.

M. LE MAIRE.- J'avais demandé à monsieur Giaume de procéder déjà à un inventaire de tout cela, nous sommes totalement d'accord. Nous n'allons pas entrer dans un débat qui dépasse nos délibérations, mais je vous donne volontiers la parole, Monsieur Giaume.

M. GIAUME.- Je voudrais préciser que nous avons fait un travail avec François Rabut, nous avons commencé à restaurer quelques plaques dont certaines avaient carrément disparu, le travail est en cours et prévu pour l'année 2011. Nous procédons par étapes. Sachez quand même que l'hommage qui a été rendu le 28 août aux combattants qui se sont sacrifiés pour libérer la ville a été un moment très émouvant, beaucoup de membres des familles et de la population sont venus à nos côtés, je voulais le souligner. Ce travail est en cours.

M. LE MAIRE.- Très bien, je vous remercie.

Je mets donc aux voix ces deux délibérations.

La délibération n° 0.1, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - ***les élus du groupe Changer d'Ère***
 - ***les élus du groupe Communistes et Républicains***

La délibération n° 0.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. La séance est suspendue, les travaux reprendront à 14 h.

La séance est suspendue à 12 h 45

☆☆☆

La séance, suspendue à 12 h 45,
est reprise à 14 h 20

☆☆☆

M. LE MAIRE. - La séance reprend et je passe la parole à madame Dominique Estrosi-Sassone pour les cinq dossiers qu'elle va présenter. Vous avez la parole, Madame.

Mme ESTROSI-SASSONE. - Merci, Monsieur le Maire.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME DOMINIQUE ESTROSI-
SASSONE,
ADJOINTE AU MAIRE**

6.1 ARIANE – PROJET URBAIN ANRU (AGENCE NATIONALE DE NENOVATION URBAINE) – EQUIPEMENT PUBLIC DE PROXIMITE – CONSTRUCTION D'UN GYMNASSE – DESIGNATION DU LAUREAT – SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE.

Mme ESTROSI-SASSONE.- Dans le cadre du projet de renouvellement urbain sur le quartier de l'Ariane, il s'agit de vous proposer pour la réalisation de l'équipement public de proximité, à savoir la construction d'un gymnase de type C, la désignation du lauréat et la signature du marché de maîtrise d'œuvre.

**6.2 RENOVATION URBAINE DU QUARTIER LES MOULINS –
APPROBATION DE LA CONVENTION PARTENARIALE DE
GESTION URBAINE DE PROXIMITE DU QUARTIER LES
MOULINS**

Mme ESTROSI-SASSONE.- Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier des Moulins, comme j'ai pu le faire en conseil communautaire la semaine dernière, il vous est proposé l'approbation de la convention partenariale de gestion urbaine de proximité du quartier des Moulins qui est une obligation de l'ANRU, partant du principe que ces quartiers qui connaîtront de profondes métamorphoses et une évolution considérable au niveau de l'habitat et de leur physionomie ont besoin, passées les cinq années de la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain, que l'on puisse être en capacité d'en assurer la pérennité et celle-ci passe par une gestion urbaine de proximité qui intervient sur des thématiques aussi différentes que la sécurité, la propreté, l'entretien des espaces verts, la gestion de l'habitat et tout ce qui touche à l'insertion sociale et professionnelle des habitants du quartier des Moulins.

**6.3 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS PACT ARIM ET ADIL
RELATIVES A LEURS MISSIONS D'AIDE ET
D'ACCOMPAGNEMENT AUPRES DES PROPRIETAIRES
BAILLEURS ET OCCUPANTS ET DES LOCATAIRES DANS LE
DOMAINE DU LOGEMENT**

Mme ESTROSI-SASSONE.- Il vous est proposé de voter deux subventions à deux associations, PACT ARIM et ADIL, qui mènent des missions d'aide et d'accompagnement auprès des propriétaires bailleurs et occupants et des locataires dans le domaine du logement.

**6.4 SUBVENTIONS A LA SOHLAM POUR L'ACQUISITION
AMELIORATION DE TROIS LOGEMENTS SOCIAUX SIS 113,
BOULEVARD DE LA MADELEINE (1T2) ET IMPASSE
BONIFASSI (2T2)**

Mme ESTROSI-SASSONE.- Il vous est proposé d'octroyer une subvention à la SOHLAM pour l'acquisition amélioration de trois logements sociaux situés 113, boulevard de la Madeleine (1T2) et impasse Bonifassi (2T2).

**6.5 OPERATION – FETE LE MUR – AU CENTRE D'ANIMATION
ET LOISIRS DE SAINT-AUGUSTIN – SIGNATURE D'UNE
CONVENTION**

Mme ESTROSI-SASSONE.- Cette délibération est importante pour le quartier des Moulins et pour l'ensemble de la ville de Nice.

Il vous est proposé d'approuver la convention de partenariat qui devra être signée entre le Tennis Club de Nice qui développe ses activités sur le CSL de Saint-Augustin et l'association « Fête le Mur » parrainée par Yannick Noah et la ville de Nice.

Dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale, une subvention a été accordée au Tennis Club de Nice qui développe des activités d'initiation et de pratique du tennis en faveur des enfants du quartier des Moulins et qui a passé une convention et un partenariat avec l'association « Fête le Mur » créée en 1996 par Yannick Noah et qui a déjà jusqu'à ce jour labellisé 25 sites « Fête le Mur » sur l'ensemble du territoire national situés dans les quartiers les plus sensibles.

Au-delà de cette subvention que nous accordons, elle permet aujourd'hui de labelliser le site du CSL Saint-Augustin comme étant un site « Fête le Mur » qui non seulement permettra et continuera de permettre aux enfants du quartier des Moulins de s'initier à la pratique du tennis mais aussi de développer, à côté des activités de tennis, des actions dans le domaine du soutien scolaire, de la formation à l'arbitrage pour les enfants qui auraient une volonté d'aller plus loin dans le domaine de la pratique du tennis, mais aussi en termes d'insertion sociale et professionnelle.

Cette manifestation qui labellisera le site du CSL Saint-Augustin en site « Fête le Mur » aura lieu le mercredi 6 octobre en présence de Yannick Noah. Ce n'est pas neutre pour la ville de Nice, Yannick Noah, personnalité préférée des Français, année après année, viendra lui-même avec le maire labelliser le site du CSL Saint-Augustin, faire un tour dans le quartier des Moulins et surtout, pendant près de quatre à cinq heures, échanger des balles avec l'ensemble des gamins et des ados du quartier des Moulins ; plus de 400 enfants seront réunis à cette occasion et auront la chance de côtoyer Yannick Noah et de s'initier quelques instants à travers l'échange de balles avec lui. Après, bien sûr, les activités de tennis reprendront comme elles ont l'habitude de se dérouler sur ce site avec du personnel qualifié et des professeurs diplômés.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie. Je mets aux voix.

La délibération n°6.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°6.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°6.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°6.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°6.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Mme DOREJO.- Je voudrais revenir sur les délibérations et reprendre ce qui vient d'être évoqué à l'instant.

M. LE MAIRE. – Nous venons de voter et, à la conférence des présidents, je n'avais pas de demande de parole donc je m'excuse si j'ai mis au vote mais maintenant c'est voté.

Mme DOREJO.- C'est dommage, c'était une question.

Dans le cadre de la rénovation du cœur de ville, ce matin, vous avez évoqué, Madame l'Adjointe, que le coût était estimé dans le cadre de la rénovation totale à 145 M€ et, là, on parle de 100 M€. Je pensais intéressant d'échanger sur ce point. Pouvons-nous connaître le différentiel ? Est-ce la dotation de l'Etat ?

Mme ESTROSI-SASSONE.- Non, vous n'avez pas écouté les explications que j'ai fournies à monsieur Chauvet. J'ai dit que quand nous avons présenté le projet pour candidater dans le cadre du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, nous avons fait des études assez sommaires et nous avons estimé l'enveloppe susceptible d'intervenir sur ce quartier du centre-ville à 145 M€.

Depuis, nous sommes allés plus loin dans les études qui sont menées, nous revenons sur une enveloppe qui tourne autour de 100 M€ qu'il nous reste à affiner d'ici à la signature de la convention à la fin de l'année. Il n'y a plus rien à ajouter.

M. LE MAIRE. – Voilà, Madame Dorejo, vous êtes éclairée.

Je passe maintenant la parole à monsieur Tordo, notre adjoint aux finances, pour la présentation de ses dossiers.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN TORDO,
ADJOINT AU MAIRE**

M. TORDO.- Merci, Monsieur le Maire. Je vais d'abord vous présenter les délibérations 7.1 à 7.18 qui concernent le rappel au Conseil régional d'un certain nombre de demandes de subventions qui sont à ce jour restées sans réponse. Il s'agit de demandes de subventions pour le Grand Stade, le Palais des Congrès, l'extension de la vidéoprotection, la mise en conformité pour les personnes à mobilité réduite d'un certain nombre d'équipements, la création d'équipements de sport et l'embellissement de certains bâtiments emblématiques de notre ville.

Nous ne pouvons pas en l'état préjuger de ce que sera la décision mais, à ce stade, des demandes qui datent pour certaines de plus d'un an sont restées sans réponse pour un montant global de 32,3 M€ sur un total d'investissement dans le budget de la ville pour des décisions qui ont déjà été votées de 260 M€.

La délibération 7.19 concerne une décision modificative du budget principal.

M. LE MAIRE. – Attendez Monsieur l'Adjoint, peut-être que sur cette partie des délibérations nous pouvons donner la parole à ceux qui l'ont demandée lors de la conférence des présidents. Sur la 7.1, j'ai une demande d'intervention du groupe Changer d'Ere, une intervention du groupe Communistes et Républicains de la 7.1 à la 7.18 et une intervention du groupe Entente Républicaine de la 7.1 à la 7.18.

Je vais vous passer la parole à tour de rôle.

Monsieur Patrick Allemand, vous avez la parole.

M. ALLEMAND.- Merci, Monsieur le Maire.

Je dissocierai la délibération 7.1 des 7.2 à 7.18. Je vous ai dit ce matin, à l'occasion de la délibération 5.1, tout le mal que je pensais de ce projet. Vous présentez une délibération pour relancer une demande de subvention de la Région.

Je tenais à dire très clairement que, quelle que soit mon opinion personnelle sur ce dossier, je vous rassure (c'est pour cette raison que je suis heureux de le réaffirmer parce que vous m'avez tendu la perche ce matin en finissant votre intervention en disant « Je me demande si Patrick Allemand n'est pas en train de favoriser Marseille »), le principe de la stricte égalité de traitement sera respecté en fonction des décisions que nous prendrons sur le financement des stades pour l'Euro 2016.

Nous avons un dossier de restructuration du stade vélodrome, réhabilitation couverture, et nous avons le dossier de l'Olympique Nice Stadium. Cela ne signifie pas que nous aurons une subvention de même montant mais que nous serons traités strictement sur les mêmes critères. Si on décide d'amener 10 % de subvention sur la couverture des stades, on paiera 10 % pour la couverture du stade de Marseille et 10 % pour celle du stade de Nice. En revanche, si on décide de ne pas entrer dedans parce qu'on considère aujourd'hui que d'autres équipements sportifs sont prioritaires, il y aura zéro pour Marseille et zéro pour Nice.

Cet arbitrage politique n'a pas encore été fait par le président mais Nice sera traitée de manière strictement égale à Marseille. Je tenais à vous l'affirmer.

Pour le reste, je n'avais pas encore vu ce genre de délibération. En général, un Conseil municipal autorise son maire à solliciter des subventions d'autres collectivités locales ou territoriales, très rarement à les relancer. Je ne l'avais pas encore vu. Mais la ficelle est relativement grosse, en général, ces discussions se passent au niveau des services, vous essayez de m'entraîner dans une polémique politicienne où je n'irai pas. Beaucoup de ces dossiers sont hors critères, vous le savez ; si vous ne le savez pas, vos services le savent puisque deux réunions se sont tenues entre vos services et les nôtres dont une à l'antenne de Nice.

Vous demandez quand même un montant de 32 M€, ce qui n'est pas négligeable, c'est le moins que l'on puisse dire. C'est étonnant dans la mesure où, par ailleurs, vous n'êtes pas pressé en tant que président de la Communauté urbaine (c'est votre autre responsabilité) de donner cette signature que le président Vauzelle vous réclame depuis des mois au bas de la convention que nous avons passée pour le développement de la Communauté urbaine où la Région investira déjà à vos côtés entre 76 et 83 M€ selon les estimations que nous faisons.

Vous n'avez pas voulu signer cette convention avant les élections, je sais pourquoi, vous auriez souhaité la signer avec monsieur Mariani mais vous avez été battus, il faudra bien la signer avec le président Vauzelle. Cet argent est disponible, il vous attend.

Quant à ce qui nous rassemble aujourd'hui, c'est-à-dire ces délibérations 7.2 à 7.18, si vous voulez une réunion de travail sérieuse, vous savez où joindre le président Vauzelle, vous savez où sont les locaux de l'antenne, je suis moi-même disponible. On ne peut pas traiter ces demandes une à une au conseil municipal. Cela ne s'est jamais vu, je ne céderai pas à cela.

En conséquence, notre groupe refusera de voter sur ces dossiers.

M. LE MAIRE. - Très bien. Madame Gaziello ?

Mme GAZIELLO. - Moi aussi, je scinderai la délibération 7.1 et les autres.

Sur la 7.1, pour ce qui est des nouveaux stades, le groupe Front de Gauche à la Région porte le refus de mettre de l'argent dans des stades surdimensionnés qui ne répondent pas aux besoins de la population, que ce soit Marseille, Nice, Arles ou Avignon qui sont des grandes équipes en première division.

Par ailleurs, je vous redemande les chiffres puisque dans cette délibération il est dit 198 M€ et, ce matin dans la délibération 5.1, vous nous avez bien redit qu'il s'agissait de 166 M€. Je lis bien dans la délibération 7.1 que ce nouveau stade coûtera 198 M€. Je demande la vérité des chiffres.

Ensuite, Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas vous targuer de vos succès pour la ville de Nice à travers votre poste de ministre et ne pas comprendre les contradictions fortes portées dans cette délibération entre ministre et maire, quand votre gouvernement enlève 60 M€ au budget 2011 de la région PACA sur des transferts de charges non compensés, des taxes professionnelles non payées qui auraient dû revenir à la Région, quand votre gouvernement s'active pour la réforme territoriale qui supprimera la clause de compétence générale, ce qui veut dire que la Région n'interviendra plus du tout pour le palais des congrès Acropolis pour lequel vous demandez la vidéosurveillance, les gymnases et terrains de football qui ne dépendent pas des lycées, le carillon de Notre-Dame qui coûte 180 000 € ; soit dit en passant, ce carillon est cher, vous avez voulu en faire une opération de prestige en le faisant couler en public pour les 150 ans, ça n'est pas du tout une compétence de la Région.

Pour ce qui est des PMR, la Région ne demande pas à la ville de Nice ni à Nice Côte d'Azur de donner de l'argent quand elle applique son schéma régional PMR dans tous les lycées, les gares non nationales et tous les bâtiments et services publics qui dépendent d'elle.

En revanche, la Région s'est engagée à subventionner le logement social pour toutes les villes qui font des efforts pour arriver aux 20 % qui ne seront jamais atteints à ce rythme.

Je voudrais rappeler que le manque de logement social accroît la cherté des loyers du secteur privé, alléchant les propriétaires qui expulsent même les personnes âgées pour pouvoir augmenter les loyers. Nous l'avons vu voici trois jours, je ne m'attarderai pas sur ce point, mais c'est le manque de logement social qui fait la cherté des loyers et qui pose de gros problèmes dans notre ville. Je vous remercie.

M. CHAUVET. - Un petit mot, Monsieur le Maire. Je ne suis pas certain qu'il soit nécessaire de présenter 18 délibérations pour vous autoriser à envoyer des lettres de relance au président de la Région mais je dois dire que l'intervention de monsieur Patrick Allemand m'a pleinement rassuré puisque, si je suis élu de Nice je suis natif de Marseille et, par conséquent, savoir que Nice sera aussi bien traitée que Marseille reçoit mon entier agrément.

M. MARI. - C'est un Niçois qui parle sur la délibération 7.15 concernant l'abbaye de Roseland.

Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, puisqu'il s'agit de demander de l'argent à la Région, bien entendu, nous voterons cette délibération mais je profite de cette occasion pour me renseigner sur cette abbaye de Roseland bien mal nommée puisque, bien qu'abbaye, elle n'a jamais vu l'ombre d'un curé ou d'une soutane.

J'aurai trois questions : avez-vous prévu, Monsieur l'Adjoint, un budget prévisionnel pour les travaux nombreux et onéreux ? Avez-vous prévu un calendrier ? Et pour quoi faire ? Merci.

M. LE MAIRE. - Je vais laisser le soin à Christian Tordo d'apporter les premières réponses.

M. TORDO. - Vous avez interprété ces délibérations dans une perspective polémique qui n'était pas la nôtre. Notre volonté était simplement, dans la transparence que vous réclamez systématiquement, d'informer les Niçoises et les Niçois de l'état d'un certain nombre de demandes que nous avons faites.

Je reviendrai spécifiquement sur la délibération 7.1 mais, d'une manière générale il y a 18 demandes, certaines datant de plus d'un an, auxquelles il n'a pas été répondu.

Trois possibilités : la première est que les services de la Région soient désorganisés ; je n'ose imaginer que ce soit le cas dans la mesure où, systématiquement, conseil municipal après conseil municipal, vous nous donnez des conseils pour améliorer la gestion de cette ville. J'imagine que vous êtes déjà dans un niveau d'excellence qui fait que c'est une hypothèse qui n'est pas la bonne.

Deuxième hypothèse, que ce soit un refus.

Vous avez dit, Monsieur Allemand, que des demandes étaient hors critères, écrivez-le ! Ainsi les Niçoises et les Niçois sauront l'attention que la Région porte aux demandes légitimes que nous faisons.

Dernière hypothèse, mais il était tard hier soir quand je l'ai évoquée et cela fait partie probablement des rêves subliminaux, c'est que vous vouliez répondre oui en séance à toutes ces demandes, ce qui aurait permis à la ville de profiter de 32 millions. Visiblement, c'était une option que je qualifierais d'utopique en l'état.

Ceci étant, vous avez aussi parlé de stricte égalité s'agissant de la délibération 7.1 par rapport à la manière dont la Région traitait la ville de Nice. Je voudrais revenir aux commentaires qu'avait faits lors du dernier conseil municipal l'adjoint aux sports, Gilles Veissière, qui faisait justement remarquer qu'on ne pouvait pas parler d'égalité selon qu'il s'agissait de mettre un toit sur un stade qui existait ou de créer un nouveau stade.

Là aussi, vous parliez de piège, Monsieur Allemand, mais le piège dans lequel nous ne tomberons pas, c'est de mettre sur le même plan la construction de toiture sur un stade à même aujourd'hui d'accueillir des compétitions et la construction d'un nouveau stade pour remplacer le stade Léo Lagrange que tout le monde considère comme obsolète. Le piège est là !

Puisqu'on parle d'égalité, je me suis amusé à prendre quelques statistiques.

M. ALLEMAND.- Je vous parle du stade.

M. TORDO.- Oui, mais vous avez parlé de stricte égalité pour le stade et l'ensemble des autres délibérations de la 7.2 à la 7.18.

M. ALLEMAND.- J'ai dissocié la 7.1 des autres.

M. TORDO.- La Région comprend 4,8 millions d'habitants ; elle a versé en 2009 (compte administratif) 66 M€ de subventions aux communes et groupements intercommunaux, ce qui représente par habitant 13,75 €. La ville de Nice a perçu en 2009 3,7 M€ pour une population de 345 000 habitants soit un montant par habitant de 10,72 €.

Je sais bien que les notions d'égalité peuvent être flexibles mais, en l'occurrence, vous serez bien obligé d'admettre avec moi que cette égalité que vous revendiquez pour la Région ne s'applique pas à Nice ni aux demandes légitimes de la ville pour les habitantes et les habitants de Nice.

Madame Gaziello, vous avez souhaité exprimer d'une manière beaucoup plus claire que n'a pu le faire monsieur Allemand votre opposition au Grand Stade. C'est votre droit et votre légitimité démocratique.

Les électeurs et les électrices jugeront de la validité de cette position qui au moins a le mérite de la transparence et de cette fameuse égalité que votre compère, monsieur Allemand, réclame en la matière.

Monsieur Chauvet, à part la communauté de pensée et peut-être demain d'action avec le groupe Changer d'Ere, je n'ai pas de commentaire particulier à apporter au vôtre.

Monsieur Mari, sur la 7.15, l'abbaye de Roseland : je rappelle que quand nous sommes arrivés aux affaires, l'abbaye était dans un état de ruine et que nous avons commencé à y entamer les travaux. Je trouve étonnant, pour ne pas dire plus, que vous vouliez à ce jour demander un budget et un calendrier alors que, pendant les années où vous étiez aux affaires, vous ne vous êtes pas préoccupés de cette affaire.

Le budget prévisionnel sera envisagé dans le cadre des réflexions que nous menons pour le budget 2011. Quant au calendrier, il découlera des décisions qui seront soumises au maire sur ce budget 2011. Pour quoi faire ? Pour réhabiliter un des bâtiments emblématiques de la ville par son caractère architectural et esthétique, ni plus ni moins. Ce sont des choses dont nous nous préoccupons et dont vous ne vous êtes pas préoccupés pendant que vous étiez aux affaires.

M. LE MAIRE. – Monsieur Philip peut-il apporter des précisions concernant l'abbaye de Roseland ?

M. PHILIP.- Christian Tordo a répondu sur l'essentiel, c'est un élément du patrimoine niçois important qui menaçait ruine puisque l'eau s'infiltrait à la fois par les toits et les ouvertures. Nous avons entrepris très rapidement, à la demande du maire, des travaux de sauvegarde, le clos couvert, nous avons entrepris des travaux sur les toitures et sur les fermetures des façades, étant entendu qu'en parallèle nous avons engagé une mission de programmation (nous aurons l'occasion d'en discuter dans notre assemblée) sur le devenir et l'occupation. Mais l'urgence était de sauvegarder ce patrimoine qui risquait de menacer ruine si on n'intervenait pas rapidement.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie.

Christian Tordo a apporté toutes les précisions nécessaires. Nous ne sommes pas dans un jeu, nous sommes dans une affaire lourde et grave qui touche aux responsabilités que nous exerçons les uns et les autres à la tête des collectivités dans lesquelles les administrés, les électeurs de notre ville, de notre département et de notre région nous ont placés. Chacun a sa passion, son engagement, sa volonté d'ouverture. En tant que président du Conseil général des Alpes-Maritimes, pour ne prendre que l'exemple d'une vallée que l'on qualifiait de vallée rouge, la vallée du Paillon où, historiquement, le parti communiste était largement implanté, je sais que tous mes prédécesseurs, par comportement dogmatique et idéologique, l'ont privée de tout développement pendant des années.

En moins de trois ans j'ai tenu, par respect pour les populations, en respectant la légitimité des choix politiques qu'ils avaient faits, à financer à la fois le tunnel de la Condamine, à financer la traversée sous berge du Paillon entre le palais des expositions et le lycée Guillaume Apollinaire qui fait que là où il y avait une heure de circulation le matin et le soir, nous avons rendu pratiquement trois quarts de son temps de famille ou de loisir à la population du Paillon, à financer un centre de secours, à financer une gendarmerie, à financer une médiathèque, à financer une extension du collège et un gymnase, à apporter à chaque commune de ce canton ce qu'elle était en droit d'attendre de la collectivité et à 80 % sur des dossiers totalement hors critères.

Ou l'on a une fibre, un patriotisme pour sa terre, ou à l'endroit où l'on nous confie des responsabilités on se dit que c'est là qu'il faut défendre les siens, ses administrés, ou l'on reste enfermé sur une position purement idéologique en disant que plus l'on pourra mettre en difficulté Estrosi et sa majorité pour financer les projets dont ont besoin les Niçois, plus on le fera parce que l'objectif est de viser les échéances qui viennent, de les mettre en difficulté et non de servir l'intérêt général et l'intérêt public des Niçois et Niçoises.

Madame Gaziello, si monsieur Tordo vous saluait pour votre transparence, pour votre message très engagé, c'est vrai, mais je dirai à Christian Tordo que là où vous n'êtes pas transparente, c'est lorsque vous essayez d'expliquer des choses qui sont fausses, par exemple sur la taxe professionnelle puisque nous sommes sur la première année de la suppression de l'impôt le plus injuste qui soit puisqu'il portait sur les impôts productifs et que l'Etat s'est engagé à compenser à l'euro près la totalité de la taxe professionnelle perçue par le Conseil régional, le Conseil général, les communes ou la communauté urbaine selon l'organisation administrative communale, et je peux témoigner que chacune de ces collectivités, à l'euro près, a été compensée à 100 %. Quand vous dites que le Conseil régional n'aurait pas touché ses 60 millions de taxe professionnelle, c'est faux, il les a touchés. C'est dans le compte administratif. Des élus qui siègent à la Région de ce côté peuvent en attester.

Ensuite, vous parlez de clause de compétence générale. J'ai le sentiment, pour observer les débats comme beaucoup d'entre vous au Parlement sur la réforme territoriale, que tant les associations de présidents de Conseils régionaux que de présidents de Conseils généraux se battent bec et ongles, toutes obédiences politiques confondues, pour conserver leur clause de compétence générale. Cela veut dire qu'au fond de vous-mêmes, alors que vous êtes toujours détenteurs des clauses de compétence générale comme le rappelait Christian Tordo, vous en profitez pour, de manière sélective, en faire profiter certaines collectivités de la région et pas d'autres, vous choisissez délibérément de ne pas en faire profiter la ville de Nice qui pourtant vous a offert de siéger dans le Conseil municipal de Nice.

Donc vous voilà prise totalement en défaut.

Monsieur Allemand, vous dites le stade, et Christian Tordo a relevé pile-poil ce qu'il fallait relever. Nous voyons la perfidie de votre réaction sur le sujet, il s'agit de voter une délibération (vous la votez ou pas) pour être aux normes de l'UEFA en 2016, bénéficier des subventions de l'Etat, des collectivités. Pour certains, c'est de la restructuration, pour d'autres de la construction, et il se trouve que la restructuration du stade de Marseille coûte globalement plus cher que la seule construction de l'Olympique Nice Stadium, et vous essayez de vous en sortir par une pirouette qui consisterait à dire que si vous apportez 10 % sur la toiture d'un stade de 50 000 places, vous ferez la même chose pour l'Olympique Nice Stadium de 35 000 places.

Nous voyons bien le vice qui est le vôtre dans ce mode d'expression. Pour nous, la loyauté, la transparence, l'intégrité est de dire : même traitement sur le financement global, même pourcentage. Ce serait la loyauté. Vous vous êtes donc défilé totalement mais peut-être suis-je en train de vous convaincre de modifier votre position.

Il faut arrêter de venir chez nous faire de fausses promesses. Quand vous venez avec monsieur Vauzelle voir les plagistes après la tempête qui a failli emporter le fruit de tout leur travail sur le littoral de la Baie des Anges et que monsieur Vauzelle dit : « Je serai là solidairement avec monsieur Allemand pour vous apporter un million d'euros de la Région ! », que monsieur Leonelli vous écrit le 1^{er} juillet dernier pour vous demander où vous en êtes du million que vous avez promis là où ils ont à faire leur saison d'été et à reconstruire leur outil de travail, nous n'avons toujours pas de réponse. A ce jour, sur le million prévu, 200 000 € seulement sont arrivés puisque c'est le président du syndicat des plagistes lui-même qui me l'a dit voici quelques jours.

Entre votre parole, vos beaux engagements, la photo pour le journal, les belles paroles pour la télévision et la réalité de vos actes, en réalité vous êtes un commentateur, vous n'êtes pas un acteur et vous ne respectez pas vos engagements. C'est la réalité.

Si un an après nous sommes obligés de revenir avec un acte administratif et de délibérer parce que vous n'avez même pas eu la courtoisie de répondre à nos premières délibérations, nos premières demandes sur des sujets qui relèvent effectivement de clauses de compétence générale mais où nous ne demandons ni plus ni moins que ce qui est apporté à d'autres collectivités de la région dans le domaine des clauses de compétence générale, c'est parce que nous voyons que quelque part il y a un dénigrement de Nice, des Niçoises et Niçois, que l'on n'a aucun attachement à leur égard, que l'on n'est pas passionné par le rôle que l'on a à jouer au service de l'intérêt général et que l'on est toujours dans la petite manœuvre politicienne pour se demander quel coup suivant jouer.

La preuve en est que, quand j'écoute monsieur Chauvet dire (c'est de plus en plus souvent) que ce que vient de dire monsieur Allemand lui convient parfaitement sur le stade, c'est un très bel engagement ; vous souscrivez, Monsieur Chauvet, à ce qu'il n'y ait pas la même équité pour le stade de Marseille et le stade de Nice, mais tout le monde est au courant dans cette ville des petites rencontres, des petits accords : et si on pouvait organiser des petites triangulaires qui garantissent au parti socialiste de mieux rester ancré dans des cantons dans la ville de Nice au mois de mars prochain !

Vous vous êtes toujours compromis avec l'extrême droite, Monsieur Allemand, c'est historique, c'est une réalité historique, elle a toujours été votre alliée objectif et ce sont les propos de monsieur Chauvet qui viennent de vous conforter dans cette dimension.

M. ALLEMAND. - Je vous demande de retirer cela !

M. LE MAIRE. - Je ne le retirerai pas parce que nous avons beaucoup d'exemples pour le démontrer et la liste des preuves est longue, elle n'est pas bonne pour vous car si vous voulez vous lancer dans ce débat qu'on peut entretenir pendant des jours et des jours, il existe une traçabilité historique, que ce soit au plan national ou local, que monsieur Mitterrand lui-même n'a jamais contestée d'ailleurs, même si je souhaite que la ville de Nice lui rende hommage, mais c'est ainsi, c'est votre histoire, vous êtes ainsi faits, on ne vous changera pas. Je reconnais au moins une chose... (*Protestations*)

Gardez votre sang-froid !

M. ALLEMAND. - Vous savez très bien que vous en avez bénéficié vous-même à plusieurs reprises !

M. LE MAIRE. - Je reconnais un mérite au parti communiste, c'est d'être toujours resté fidèle à ses convictions, à ses idéaux, et de ne jamais avoir tergiversé dans ce domaine, ce qui est loin d'être le cas du parti socialiste dans l'histoire de notre pays.

Pour terminer, vous faites référence à une convention de 78 M€, la réalité de cette convention est que c'est un texte qui dit que la ville de Nice apporterait 41 M€. Ne faites pas croire que dans cette convention la Région apporterait 78 M€ de solidarité et que nous refuserions de la signer. La ville de Nice met 41 M€, le Conseil général 41 M€ et la Région 47 M€.

De quoi s'agit-il dans cette convention, mes chers collègues ? Il s'agit d'apporter pour partie de l'aide sur le tramway par exemple, et dans des proportions bien inférieures à la contribution que nous apporte le Conseil général des Alpes-Maritimes, mais, en contrepartie, de nous faire payer une part du financement de la troisième ligne de transport express régional qui dépend de la pleine et entière compétence du Conseil régional.

Surtout ne pensez pas que cette convention est un cadeau à la ville, c'est une convention où l'on dit : « On veut bien vous en donner un peu mais à condition que vous nous en donniez beaucoup dans un domaine qui est totalement de notre compétence et pas de la vôtre. » C'est la raison pour laquelle je souhaite pouvoir rediscuter du contenu de cette convention pour que, là aussi, nous ne soyons pas la dernière collectivité la plus maltraitée par le Conseil régional.

Bien évidemment, monsieur Mari avait raison de rappeler que vous avez délibérément souhaité dans les années où vous étiez en responsabilité, sous le poids des intempéries, laisser détruire un patrimoine historique de notre ville en disant : « On ne le met pas hors d'eau, on le laisse pierre après pierre s'effondrer sous le poids des orages et des intempéries car cela ne nous coûtera rien le jour où il sera totalement détruit ». La première chose que nous ayons faite, c'est d'engager les premières dépenses d'urgence pour le sauver. Maintenant qu'il est sauvé parce que nous avons l'ambition de ne pas laisser perdre pour notre ville, avec Jean-Marc Giaume notamment, un patrimoine auquel nous sommes très attachés et qui représente un pan important de notre histoire dans un quartier de toute beauté, nous sollicitons comme il se doit le soutien de la collectivité régionale au même titre que la collectivité départementale. Des subventions de l'Etat viendront abonder ce projet.

Il faudra que les Niçoises et les Niçois soient totalement éclairés avec un vote délibération par délibération pour savoir si oui ou non tel ou tel élu de notre assemblée défend sa ville, défend ses projets ou, au contraire, ne veut pas assumer sa responsabilité pour être solidaire des Niçoises et des Niçois par rapport à certains projets d'intérêt général et d'utilité publique et une grande part de son patrimoine. Nous allons procéder au vote, ainsi chacun sera parfaitement éclairé.

M. ALLEMAND.- Monsieur le Maire !

M. le MAIRE.- Non, un règlement existe, lorsque le maire a fini de s'exprimer, d'apporter des réponses et des explications...

M. ALLEMAND.- Vous m'avez mis en cause sur quelque chose de très grave, laissez-moi m'exprimer !

M. LE MAIRE. – Nous aurons la réponse au mois de mars, ce sont les électeurs qui jugeront.

7.1 REALISATION D'UN GRAND STADE DE FOOTBALL DE 35 000 PLACES DANS LA PLAINE DU VAR : RELANCE DE DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

M. LE MAIRE. – Il s'agit de la relance de la demande de subvention à la Région à critère égal sur le montant global des financements tant à Marseille qu'à Nice.

La délibération n°7.1, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - les élus du groupe Communistes et Républicains
Refus de vote : - les élus du groupe Changer d'Ere

7.2 PALAIS DES CONGRES ACROPOLIS – TRAVAUX DE RENOVATION, TRANCHES 1 ET 2 : RELANCE DE DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

La délibération n°7.2, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - les élus du groupe Communistes et Républicains
Refus de vote : - les élus du groupe Changer d'Ere

7.3 EXTENSION DE LA VIDÉOPROTECTION – FOURNITURE ET INSTALLATION DE 300 CAMERAS : RELANCE DE DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

La délibération n°7.3, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - les élus du groupe Communistes et Républicains
Refus de vote : - les élus du groupe Changer d'Ere

7.4 RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR) DU PARC DES SPORTS CHARLES ERHMANN : RELANCE DE DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

La délibération n°7.4, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - les élus du groupe Communistes et Républicains
Refus de vote : - les élus du groupe Changer d'Ere

7.5 RENOVATION ET MISE EN ACCESSIBILITE PMR DU GYMNASSE BRANCOLAR: RELANCE DE DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

La délibération n°7.5, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - les élus du groupe Communistes et Républicains
Refus de vote : - les élus du groupe Changer d'Ere

7.6 GYMNASSE UFR STAPS – CREATION D'UN GYMNASSE TYPE C ET SALLE DE DANSE: RELANCE DE DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

La délibération n°7.6, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - les élus du groupe Communistes et Républicains
Refus de vote : - les élus du groupe Changer d'Ere

7.7 CREATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL A NEUF EN SYNTHETIQUE ET MISE EN PLACE DE VESTIAIRES MODULAIRES ENTRE LES BOULEVARDS LOUIS BRAILLE ET PIERRE SEMARD – QUARTIER BON VOYAGE: RELANCE DE DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

La délibération n°7.7, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - les élus du groupe Communistes et Républicains
Refus de vote : - les élus du groupe Changer d'Ere

7.8 RENOVATION COMPLETE DU CENTRE EQUESTRE DE LA VILLE DE NICE SIS 368, ROUTE DE GRENOBLE: RELANCE DE DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

La délibération n°7.8, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - les élus du groupe Communistes et Républicains

Refus de vote : - *les élus du groupe Changer d'Ere*

7.9 PLATEAU DES EUCALYPTUS – CREATION D'UNE SALLE DE RAQUETTES : RELANCE DE DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

La délibération n°7.9, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - *les élus du groupe Communistes et Républicains*
Refus de vote : - *les élus du groupe Changer d'Ere*

7.10 SALLE MAGNANT – RENOVATION DU SOL SPORTIF : RELANCE DE DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

La délibération n°7.10, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - *les élus du groupe Communistes et Républicains*
Refus de vote : - *les élus du groupe Changer d'Ere*

7.11 BASILIQUE NOTRE-DAME – FABRICATION ET INSTALLATION D'UN CARILLON : RELANCE DE DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

La délibération n°7.11, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - *les élus du groupe Communistes et Républicains*
Refus de vote : - *les élus du groupe Changer d'Ere*

7.12 CRYPTTE ARCHEOLOGIQUE DE NICE – MISE EN VALEUR DE CE PATRIMOINE SAUVEGARDE : RELANCE DE DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

La délibération n°7.12, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

S'abstiennent : - *les élus du groupe Communistes et Républicains*
Refus de vote : - *les élus du groupe Changer d'Ere*

M. LE MAIRE. - Vous estimez que ce n'est pas dans les clauses de compétence générale mais dans les critères de la Région ? Je vous pose la question, c'est important puisque vous avez dit que si ça n'était pas dans les critères de la Région... Vous estimez que la crypte archéologique, c'est dans les critères de la Région ?

Mme GAZIELLO.- Ca peut !

M. LE MAIRE. – Position du groupe communiste : ça peut !

7.13 EGLISE DU MONASTERE DE CIMIEZ - RESTAURATION DES COUVERTURES : RELANCE DE DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

La délibération n°7.13, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

S'abstiennent : - les élus du groupe Communistes et Républicains

Refus de vote : - les élus du groupe Changer d'Ere

7.14 EGLISE ABBATIALE SAINT PONS – ETUDES PREALABLES A LA RESTAURATION GENERALE DU BATIMENT CLASSE : RELANCE DE DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

La délibération n°7.14, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

S'abstiennent : - les élus du groupe Communistes et Républicains

Refus de vote : - les élus du groupe Changer d'Ere

7.15 ABBAYE DE ROSELAND – TRAVAUX DE CONSOLIDATION ET DE RESTAURATION DU CLOS COUVERT : RELANCE DE DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

La délibération n°7.15, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

S'abstiennent : - les élus du groupe Communistes et Républicains

Refus de vote : - les élus du groupe Changer d'Ere

**7.16 CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL –
EXERCICE 2009 : RELANCE DE DEMANDE DE SUBVENTION
D'INVESTISSEMENT A LA REGION PROVENCE ALPES COTE
D'AZUR**

*La délibération n°7.16, mise aux voix, est adoptée à la
majorité absolue.*

Votent contre : - les élus du groupe Communistes et Républicains
Refus de vote : - les élus du groupe Changer d'Ere

**7.17 CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL –
EXERCICE 2010 : RELANCE DE DEMANDE DE SUBVENTION
D'INVESTISSEMENT A LA REGION PROVENCE ALPES COTE
D'AZUR**

*La délibération n°7.17, mise aux voix, est adoptée à la
majorité absolue.*

Votent contre : - les élus du groupe Communistes et Républicains
Refus de vote : - les élus du groupe Changer d'Ere

**7.18 RENDEZ-VOUS DES ASSOCIATIONS : RELANCE DE
DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA
REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR**

*La délibération n°7.18, mise aux voix, est adoptée à la
majorité absolue.*

S'abstiennent : - les élus du groupe Communistes et Républicains
Refus de vote : - les élus du groupe Changer d'Ere

M. LE MAIRE. - Je vais donc passer la parole pour la
délibération 7.19 à monsieur l'Adjoint aux finances et à l'économie.

**7.19 TRANSFERT DE CREDITS ET OUVERTURE DE CREDITS
NOUVEAUX – EXERCICE 2010**

M. TORDO.- Merci, Monsieur le Maire.

Cette délibération concerne des décisions modificatives au budget
2010 sachant que la délibération concernant le budget annexe des musées a été
retirée car il fallait une réunion préalable avant de le présenter. Contrairement à
ce que nous avons évoqué en commission des finances, ce budget
supplémentaire n'est pas évoqué.

Concernant cette DM en fonctionnement, je voudrais insister sur la réduction des dépenses de près de 2 millions d'euros qui proviennent, à hauteur de 1,4 million d'euros, des intérêts inférieurs à ceux qui avaient été budgétés qui sont à la fois le résultat des efforts importants de renégociation menés de manière constante par la Direction des Finances et du fait que nous profitons de taux d'intérêt excessivement bas compte tenu de la situation économique générale.

Les 500 000 euros restants proviennent des économies supplémentaires que nous avons été capables de mettre dans cette DM qui poursuit l'effort déjà entamé et qui s'était concrétisée sous la responsabilité de Philippe Pradal par des économies d'un million d'euros sachant que d'ores et déjà, et sans déflorer le budget 2011, ces efforts d'économie continueront.

En investissement, il s'agit essentiellement de l'effet de la renégociation de la dette globalisée avec Nice Côte d'Azur qui fera l'objet de la délibération 7.20.

7.20 CONVENTION DE PRISE EN CHARGE DE LA QUOTE-PART DE LA DETTE GLOBALISEE AYANT FINANCE LES BIENS MIS A DISPOSITION DE LA COMMUNAUTE URBAINE

M. TORDO.- Il s'agit de la révision de la convention de dette entre la ville de Nice et Nice Côte d'Azur suite aux travaux de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), sachant que cette renégociation a abouti à un chiffre de 124,7 millions d'euros correspondant à la quote-part des actifs immobilisés qui avaient été transférés dans le cadre des transferts des compétences à Nice Côte d'Azur au 31/12/2007. C'est aussi le résultat de la CLECT qui a validé ce chiffre : 124,7 millions d'euros en capital et 39,2 millions d'euros en intérêts sur la période.

Cette dette provoquera, dans la mesure où elle reste à la ville, un remboursement annuel de Nice Côte d'Azur pour le montant du capital et des intérêts qui correspondent à cette quote-part de dette.

7.21 CREATION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES ENTRE LA COMMUNAUTE URBAINE DE NICE COTE D'AZUR ET LA VILLE DE NICE. MARCHE DE MATERIELS DE PROTECTION ET D'INTERVENTION ET D'EQUIPEMENTS DIVERS POUR LES BESOINS DE LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR ET DE LA VILLE DE NICE. MARCHES D'ACQUISITION DE VEHICULES THERMIQUES LEGERS ET UTILITAIRES NECESSAIRES A LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR ET A LA VILLE DE NICE, LOTS 1 A 4

M. TORDO.- Cette délibération concerne des groupements de commandes afin de poursuivre les économies d'ores et déjà importantes dans le cadre de ces groupements sachant que, pour le matériel de protection et les équipements divers, le coordinateur est la ville de Nice et la CAO la ville de Nice et, pour l'acquisition de véhicules thermiques légers utilitaires, le coordinateur est Nice Côte d'Azur et la CAO Nice Côte d'Azur.

7.22 CONVENTION ENTRE L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRES ET LA VILLE DE NICE AUTORISANT L'ACCES AUX RESTAURANTS MUNICIPAUX

7.23 SOHLAM : ACQUISITIONS – AMELIORATION DE DEUX APPARTEMENTS T2, 4EME ETAGE, 10 IMPASSE BONIFASSI 06000 NICE – GARANTIE D'EMPRUNT PLA – INTEGRATION LABEL DE 1000 EUROS ET D'UN EMPRUNT PLA- INTEGRATION 1 % COLLECTEUR DE 75 229 EUROS

7.24 COTE D'AZUR HABITAT : REHABILITATION DE 80 LOGEMENTS SOCIAUX, RESIDENCE LE VELODROME, 1-3 AVENUE GAUTIER ROUX 06000 NICE – GARANTIE D'UN PRET REHABILITATION DE 800 000 EUROS

7.25 COTE D'AZUR HABITAT : REHABILITATION DE 28 LOGEMENTS SOCIAUX, RESIDENCE LE MASSENA, 33 AVENUE JOSEPH RAYBAUD 06000 NICE – GARANTIE D'UN PRET RENOUVELLEMENT URBAIN (PRU) DE 200 000 EUROS

7.26 COTE D'AZUR HABITAT : REHABILITATION DE 71 LOGEMENTS SOCIAUX, RESIDENCE MADELEINE SABATIER, 280/282 BOULEVARD DE LA MADELEINE 06000 NICE. GARANTIE D'UN PRET REHABILITATION DE 620 000 EUROS

- 7.27 SUBVENTIONS A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT COTE D'AZUR HABITAT POUR LA REHABILITATION DE 120 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 222, ROUTE DE TURIN – LES LOGGIAS DU PAILLON – ET 316 LOGEMENTS SIS 151, ROUTE DE TURIN – BON VOYAGE. CONVENTIONS A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET COTE D'AZUR HABITAT**
- 7.28 SUBVENTION A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT COTE D'AZUR HABITAT POUR L'ACQUISITION AMELIORATION DE 9 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 16, RUE GUBERNATIS. CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET COTE D'AZUR HABITAT**
- 7.29 SUBVENTION A L'ENTREPRISE SOCIALE DE L'HABITAT NOUVEAU LOGIS AZUR POUR LA REHABILITATION DE 26 LOGEMENTS SOCIAUX SIS BOULEVARD VIRGILE BAREL – L'ADIA- ET 68 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 22, RUE DU DOCTEUR ARDOIN – LE PELLAT FINET - CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET NOUVEAU LOGIS AZUR**
- 7.30 SUBVENTION A LA SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DES CHEMINS DE FER ICF SUD EST MEDITERRANEE POUR LA CONSTRUCTION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 10, BOULEVARD RAIMBALDI-DESAMBROIS – CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA SA ICF SUD EST MEDITERRANEE**
- 7.31 SUBVENTION A LA SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DES CHEMINS DE FER ICF SUD EST MEDITERRANEE POUR L'ACQUISITION AMELIORATION DE 8 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 19, BIS RUELE SAINTE-CATHERINE. CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA SA ICF SUD EST MEDITERRANEE**
- 7.32 SUBVENTION A LA SOCIETE ANONYME IMMOBILIERE DES CHEMINS DE FER ICF SUD EST MEDITERRANEE POUR L'ACQUISITION AMELIORATION DE 137 LOGEMENTS SOCIAUX SIS 193/195, BOULEVARD DE LA MADELEINE – L'ETENDARD- CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA SA ICF SUD EST MEDITERRANEE**
- 7.33 SUBVENTION A L'ENTREPRISE SOCIALE DE L'HABITAT ERILIA POUR L'ACQUISITION AMELIORATION D'UN LOGEMENT T3 SIS 176, ROUTE DE TURIN –CASTEL D'AZUR- CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET ERILIA**

7.34 PROJET DE RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DE L'ARIANE : SUBVENTION A L'ENTREPRISE SOCIALE DE L'HABITAT ERILIA POUR LA CONSTRUCTION DE 46 LOGEMENTS SOCIAUX SIS RUE DES COTEAUX. CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE NICE ET ERILIA

M. TORDO.- Ces délibérations 7.23 à 7.34 sont liées au logement. Bien entendu, nous venons en fin de course par rapport au travail réalisé par Dominique Estrosi-Sassone.

Sans détailler délibération par délibération, je voudrais résumer ce qu'elles représentent :

Ces délibérations aboutiront à un niveau d'investissement de 44 millions d'euros : 23 millions d'euros d'acquisition amélioration, 17 millions d'euros de réhabilitation et 3 millions d'euros de construction soit approximativement un millier d'appartements qui seront ainsi financés. Les engagements de la ville de Nice en termes de garanties d'emprunt sont de 1,7 million d'euros et, en termes de subventions, de 3 millions d'euros, ce qui, par rapport au prix des constructions, est un des taux les plus élevés des villes de même taille.

Traditionnellement, nous survolons ces délibérations, je voudrais insister sur le fait que nous sommes en train de voter des garanties d'emprunt et des subventions pour la construction de près d'un millier de logements.

7.35 PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA VILLE DE NICE ET LA SOCIETE DEMEPOOL DISTRIBUTION

M. TORDO.- Compte tenu que la ville n'a pas émis à temps le bon de commande correspondant, la facture ayant été émise après la date de fin du marché, il convient de régulariser la situation. Pour l'anecdote, ce marché concerne le déménagement temporaire des locaux de la CGT compte tenu de la réhabilitation du bâtiment dans lequel elle est installée.

7.36 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'URSSAF DES ALPES-MARITIMES ET LA VILLE DE NICE SUR L'INFORMATION ECONOMIQUE

M. TORDO.- Il s'agit de faire bénéficier la ville de Nice des informations et des statistiques que l'URSSAF peut avoir et qui sont très utiles pour les décisions que nous sommes amenés à prendre.

7.37 MODIFICATION DE L'INDEMNITE DE FONCTION DES ELUS

M. TORDO.- Il s'agit de se mettre en conformité avec l'article 2 du code général des collectivités territoriales.

7.38 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

M. TORDO.- Cette délibération concerne les décisions qui ont été prises concernant les avocats, les huissiers, les dons manuels reçus (je signale à l'assemblée que nous avons reçu en don un chien qui a été immédiatement mis à la disposition de la sécurité publique), les nouveaux contentieux, la révision des louages de choses, les auxiliaires de justice, les opérations du parc automobiles, les emprunts et les MAPA notifiés en 2010.

Sur les emprunts, nous avons eu une discussion approfondie lors de la commission des finances, je n'y reviendrai pas, simplement pour signifier à l'assemblée que nous continuons par la souscription d'un certain nombre d'emprunts sur la ligne politique de gestion des emprunts que nous avons exprimée lors des Conseils municipaux de juin 2008, juin 2009 et juin 2010 pour limiter notre exposition aux emprunts structurés en prenant des positions sur les taux fixes qui sont aujourd'hui très bas et constituent un intérêt pour la ville, et éventuellement un mix avec des taux variables de telle façon que nous ayons une structure équilibrée correspondant à la politique que nous menons en la matière.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie. Sur la 7.19, j'ai une demande d'intervention du groupe Changer d'Ere, c'est madame Matringe qui s'exprime.

Mme MATRINGE.- Merci, Monsieur le Maire.

Sur cette délibération, j'ai quelques questions à poser que j'avais déjà posées en commission mais je n'avais peut-être pas été claire. Depuis, j'ai essayé de comprendre ce qui se passait.

Il est marqué « Transfert de crédits et ouverture de crédits nouveaux » et je n'avais pas lu la suite qui était « Budget supplémentaire de la régie autonome des musées ». Vous avez dit que vous alliez le retirer mais j'ai regardé les chiffres et, à moins que je ne me sois trompée, les chiffres indiqués là sont ceux qui étaient sur le projet de budget de la régie autonome des musées.

Dans cette réunion de la régie autonome des musées que j'ai présidée, au moment où nous sommes arrivés au budget, monsieur Baudoux a fait une violente diatribe contre madame la Gestionnaire qui voulait absolument que l'on vote ce budget supplémentaire, disant que nous n'avions pas à le voter, qu'il n'était pas d'accord avec ce budget. Madame Rossi disait qu'il fallait le faire avant le Conseil municipal.

Finalement, nous sommes arrivés à la solution selon laquelle nous reprendrions une commission, nous verrions ce budget et nous le présenterions au Conseil municipal d'aujourd'hui. Or, il n'y a pas eu de commission.

Par ailleurs, nous avons entériné la démission du directeur monsieur Tassi, le 5 juillet, et c'est monsieur Sambucchi qui a pris la relève ; or, il était indiqué qu'interviendrait la nomination d'un nouveau directeur et, à ma connaissance, madame Moreau était pressentie. D'après le procès-verbal, il était dit que l'on devait désigner cette personne en conseil municipal, je n'ai pas vu de délibération. Ce n'est pas grave, on peut très bien fonctionner ainsi.

Mme LEVI.- (*inaudible*)

Mme MATRINGE.- Dont acte.

Vous me confirmez bien qu'il n'est pas du tout question du budget supplémentaire dans cette délibération ?

M. TORDO.- Effectivement. Vous ne devez pas avoir la dernière version (ce n'est pas une critique) de la délibération que nous présentons, qui concerne uniquement les DM du budget principal de la ville et en aucun cas le budget supplémentaire de la régie autonome des musées.

Vous n'avez pas la dernière écriture de la délibération qui exclut mais vous avez raison de le faire remarquer, cela nous a permis de corriger l'erreur.

Mme MATRINGE.- Je vous remercie.

M. LE MAIRE. – S'il n'y a pas d'autre intervention sur la délibération 7.19, je la mets aux voix directement.

La délibération n°7.19, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

J'ai une demande d'intervention sur la 7.38 du groupe Changer d'Ere et de l'Entente Républicaine.

M. CHAUVET.- J'interviendrai après monsieur Librati.

M. LE MAIRE. - Pourquoi ?

M. CHAUVET.- Cela dépendra de ce qu'il dira.

(*Rires*)

M. LE MAIRE.- Il nous reste à savoir quelle sera la date d'intégration dans le groupe Changer d'Ere de l'Entente Républicaine ou de l'Entente Républicaine dans le groupe Changer d'Ere. En réalité, c'est cela qui se dessine aujourd'hui. J'ai vu quelques commentaires dans un grand média national qui l'expliquait déjà bien avant moi, Monsieur Allemand, mais on voit que les choses se concrétisent petit à petit.

Monsieur Chauvet de l'Entente Républicaine souhaite donner la politesse à monsieur Librati. Monsieur Librati, répondez donc à l'invitation de monsieur Chauvet !

M. LIBRATI.- Monsieur le Maire, il ne vous a pas échappé que monsieur Chauvet souhaitait entendre le président de la commission des finances et non le membre du groupe Changer d'Ere. J'imagine que c'est ainsi que vous l'avez entendu.

M. LE MAIRE. – Monsieur Librati, je vous en prie, utilisez la parole que je vous ai donnée !

M. LIBRATI.- C'est ce que je fais, j'essaie d'en faire le meilleur usage possible.

La délibération 7.38 appelle quelques commentaires. Vous vous rappelez, Monsieur le Maire, que nous avons eu un débat riche, passionné, sur les emprunts toxiques au mois de juin et, parce que le hasard fait de grandes choses aussi à Nice, au mois de juin je m'inquiétais que certains emprunts toxiques représentaient plus de 25 % de la dette de la ville. Un mois plus tard, le 25 juin, monsieur Tordo qui était déjà bien sûr inspiré bien avant mon intervention engageait une renégociation sur un prêt qui m'inquiétait le plus concernant un emprunt toxique contracté sur l'indice le plus inquiétant à savoir celui basé sur le franc suisse.

Monsieur Tordo, je suis certain que vous l'aviez fait de manière spontanée et je vous en félicite.

Quelques points importants à relever sur ces emprunts toxiques : d'abord, oui, le fait que nous essayions de nous sortir de cette nasse va dans le bon sens car c'est un vrai danger pour les collectivités publiques en général, et 25 % dans le budget de la ville, ça n'est pas rien. Cette renégociation est difficile puisque nous avons eu une discussion assez longue en commission des finances sur les modalités, les possibilités de pouvoir nous libérer de ces emprunts toxiques. Monsieur Tordo nous a annoncé que le montant de la soulte, notamment pour cet emprunt qui est à mon sens le plus dangereux, était de 16 millions d'euros. Cela pose des questions sur les choix qui peuvent être faits.

Je ne suis pas là pour vous dire que des choix sont mieux ou moins bien que d'autres, il y a des paris que l'on est obligé de faire quand on est décisionnaire en la matière. J'aurais tendance à penser qu'on a augmenté les impôts voici deux ans, cela rapporte environ 30 millions d'euros, et que peut-être, avec ces 30 millions d'euros, on aurait pu imaginer que l'on aurait fait l'effort de rembourser ces 16 millions d'euros pour nous mettre à l'abri d'éventuels soubresauts que pouvait nous réserver cet emprunt.

C'est un choix politique et je crois que ni vous ni moi ne sommes en capacité de savoir si ce choix aurait été le meilleur ou le moins bon. C'est le choix de la prudence, en tout cas une meilleure connaissance.

Ce qui m'inquiète avec ce prêt, c'est que j'ai encore lu récemment des interviews d'économistes qui montraient qu'à l'avenir le franc suisse risquait d'être de plus en plus une valeur refuge, que la reprise se faisant jour de manière très timide en Europe et aux Etats-Unis, que l'appréciation de la monnaie chinoise apparaîtrait à terme, et surtout que l'euro et le dollar ne seraient plus des monnaies aussi fortes qu'aujourd'hui. Ce n'est pas pour arranger les affaires de la ville de Nice, notamment dans ce cadre.

Je ne vais entrer dans le détail de la renégociation que vous avez faite, Monsieur Tordo, vous en parlerez mieux que moi, elle nous permet de gagner du temps et de voir si dans deux ans nous aurons les coudées plus franches pour avoir la possibilité de renégocier à la baisse cette soulte.

Voici les éléments introduits au mois de juin. Une renégociation est intervenue en juillet, cela va dans le bon sens. Cependant, je veux attirer votre attention sur une circulaire initiée le 25 juin 2010, notamment par madame Christine Lagarde qui veut venir chapeauter, régler et donner plus de transparence (transparence dont vous parliez Monsieur Tordo) dans les décisions qui concernent les emprunts toxiques. Cette circulaire n'est que partiellement appliquée ici dans la ville de Nice et il me semble que nous pouvons et nous devons aller plus loin. Un équilibre est à trouver entre ce qu'on communique de manière publique, notamment les informations qu'on ne souhaite pas donner à nos débiteurs, et le fait qu'on doive aussi informer les Conseils municipaux.

Cette circulaire est intéressante car sa philosophie consiste à dire que ce n'est ni un adjoint ni un maire ni même les services qui doivent prendre la responsabilité d'aller sur des crédits aussi dangereux mais que le Conseil municipal dans son ensemble doit être informé au plus près pour pouvoir peser et soulever les implications de telles décisions.

Cette délégation dont vous nous informez aujourd'hui est assez classique, Monsieur le Maire, elle vous autorise à souscrire des emprunts classiques mais aussi et encore des emprunts structurés. Je pense qu'il y a un problème dans l'énoncé de cette délibération vieille de deux ans qu'il nous faudrait modifier. On ne peut pas dire qu'on va se battre pour réduire le montant des emprunts toxiques et en même temps vous donner la possibilité de recourir à nouveau à ces emprunts. Il serait intéressant pour un prochain Conseil de modifier cette délibération, qu'on nous la propose à nouveau et qu'on enlève cette possibilité pour vous, Monsieur le Maire, ou d'autres personnes à l'avenir si vous n'êtes pas réélu, de recourir à des emprunts toxiques. Il y a juste une mise en cohérence qui me paraît suffisamment importante pour nécessiter une nouvelle délibération.

M. LE MAIRE. – Vous voulez dire si je ne suis pas candidat, c'est cela ? Pour ne pas être réélu, il faudrait que je ne sois pas candidat.

M. LIBRATI.- Tout à fait, c'est votre analyse mais je suis persuadé que monsieur Allemand sera candidat en 2014 et qu'il aura toutes les chances de siéger à votre place.

Ceci étant, les emprunts toxiques aujourd'hui représentent 23 % de la dette si cela n'a pas évolué, je souhaiterais que nous soyons en capacité de fixer non pas un calendrier du remboursement emprunt par emprunt mais un calendrier disant qu'à l'horizon 2011 on souhaite descendre à 17 %, 18 % ou 20 %. Si on dit que sur tel emprunt on veut rembourser, on ne se met pas en position de force pour renégocier : en revanche, on peut se fixer un objectif global pour dire qu'à l'horizon 2013 ou 2014 on descend à 15 %, 14 % ou 12 %. Je ne donne pas de chiffres volontairement, je pense que cela peut s'étudier dans une prochaine commission des finances.

J'en ai terminé.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie. Monsieur Chauvet, vous avez la voie libre puisque votre mentor s'est exprimé, votre nouveau mentor !

M. CHAUVET.- Une commission fonctionne convenablement, c'est la commission finances qui est coprésidée par deux têtes, monsieur Librati et monsieur Tordo. Mon intervention se situe dans le droit fil de la commission de lundi dernier.

Si j'ai souhaité intervenir après monsieur Librati, c'est parce qu'en juin dernier celui-ci était intervenu sur le sujet et qu'il avait fait une attaque contre l'ancienne municipalité pour dire en substance que les prêts toxiques, c'était les anciens prêts de l'ancienne municipalité. Je me disais que s'il en « remettait une couche » aujourd'hui, j'interviendrais. Aujourd'hui, il ne l'a pas fait mais je voulais vous situer le sens de mon intervention.

Si je me trompe, Monsieur l'Adjoint, vous me contredirez, mais en commission, il me semble que deux idées se sont dégagées. La première est que la ville de Nice est bien située dans ce genre de difficulté. Les prêts toxiques ne sont pas un problème local mais national, quantité de villes importantes, moyennes ou petites sont confrontées à ce genre de difficultés parce que les prêts dits toxiques sont nés avec la crise. Ils sont devenus toxiques parce que le système de parité entre le franc suisse et l'euro a fait qu'une certaine toxicité est apparue. Mais c'est un problème national et vous avez dit, Monsieur l'Adjoint, que la ville de Nice n'était pas mal située puisque, lorsque quelqu'un vous a suggéré de saisir le médiateur qui est le chargé de relations entre les villes surendettées et les établissements bancaires, vous avez répondu : « Nous pouvons le saisir, nous en avons le droit, mais nous n'avons aucune chance d'être entendus parce que nous sommes en trop bonne santé ».

La deuxième remarque que j'ai relevée de la commission des finances, c'est que votre attitude, Monsieur l'Adjoint, est la bonne. D'abord, vous informez le Conseil municipal de la situation, très bien, dont acte.

Par ailleurs, monsieur Librati dit que nous sommes à 23 % de prêts toxiques et qu'il faut descendre à 15 % ou 10 %. Pourquoi pas ? C'est bien. Mais vous semblez indiquer que cela ne se fera pas en claquant des doigts, qu'il faut observer la situation économique, vérifier la parité du franc suisse avec l'euro et que, au moment où cette parité sera avantageuse pour l'euro par rapport au franc suisse, vous ouvrirez la fenêtre et vous vous jetterez chez le banquier. C'est ce que j'ai cru comprendre sinon, disiez-vous, les frais de renégociation ou de rachat des prêts seraient excessifs.

Vous l'avez dit, vous êtes attentif, vous vous réunissez tous les mercredis ou tous les jeudis matins avec les services, soyez attentif comme le sont tous les maires de France, il faudrait être fou pour imaginer un maire qui décide de renégocier les prêts alors que les conditions sont défavorables.

Vous ferez comme votre prédécesseur et comme votre successeur, vous serez attentif au taux, et lorsque la fenêtre de tir s'ouvrira, vous vous précipiterez pour renégocier une partie des prêts dits toxiques.

Merci.

M. TORDO.- Monsieur Chauvet, je rends hommage à vos talents de pédagogue, je n'ai plus rien à ajouter à vos propos. D'une certaine manière, vous avez répondu aux questions ou commentaires de Yann Librati.

Vous l'avez dit, c'est vrai, nous avons sur ce thème des discussions extrêmement intéressantes et je pense constructives en commission des finances. La seule chose qui m'étonne, Monsieur Librati, c'est que c'est arrivé soudainement comme centre d'intérêt vous concernant en juin 2010 alors que, pendant des années, en particulier depuis mars 2008 où nous avons été élus, cela ne vous intéressait pas. J'en suis très heureux parce qu'au moins nous sommes trois avec Philippe Pradal à nous intéresser à ces questions d'une manière permanente. Simplement, cette soudaineté et cette nécessité d'y revenir chaque fois, si vous me le permettez, me paraissent suspectes mais j'ai probablement mauvais esprit.

En l'occurrence, je répète ce que j'ai déjà dit plusieurs fois : nous sommes extrêmement attentifs d'une manière permanente à la structure de notre endettement. C'est un sujet délicat qui peut avoir des conséquences négatives pour la ville. Elles sont positives cette année puisque je vous rappelle que, dans les DM que nous allons approuver, on trouve 1,5 million d'euros d'économies résultant des intérêts inférieurs à ceux que nous avons prévus et que nous avons payés, et cela mérite une attention permanente et non pas une attention intermittente à l'horizon de chaque commission des finances ou Conseil municipal.

Je vous rassure et vous confirme que nous sommes extrêmement attentifs à cette question, nous continuerons de l'être dans la transparence puisque la décision prise en juin 2009 de faire cette communication, alors que le code général des collectivités territoriales ne nous y oblige pas, était notre volonté de partager avec l'ensemble du Conseil municipal en toute transparence la situation et la politique que nous menions et que nous allions mener en la matière.

Vous avez souhaité que nous indiquions un pourcentage de taux fixe à un certain horizon. Nous n'avons pas cité de pourcentage, nous avons simplement indiqué, si je me réfère à la discussion que nous avons eue en Conseil municipal au mois de juin, quelle était notre politique et, en fonction de la situation du marché, comme l'a dit monsieur Chauvet, que nous continuerions à faire ce que nous avons fait c'est-à-dire sortir les emprunts structurés les plus risqués pour passer, suivant les offres, en taux variable ou en taux fixe. Ces jours-ci, c'est en taux fixe car les taux sont très bas.

Vous avez fait référence à une circulaire de madame Lagarde. Je rappelle qu'elle est à titre d'information et qu'à ce jour l'association des maires des grandes villes de France, dont je vous rappelle qu'elle est présidée par monsieur Destot qui je crois est socialiste, a considéré qu'il n'était pas opportun qu'elle se traduise par un changement du code général des collectivités locales (ce que vous réclamez) qui pourrait amener à ce que le Conseil municipal, chaque fois qu'il négocie un prêt, soit tenu au courant et ait à délibérer.

Pourquoi ? Parce que quand on négocie ou on renégocie un prêt, la décision doit être prise dans l'heure car, d'une heure à l'autre, les taux changent, les cotations changent, et nous avons besoin de prendre une décision immédiate. Voilà pourquoi l'association des maires des grandes villes et nous-mêmes avons considéré que la traduction sur le plan formel de cette circulaire par une modification du code général des collectivités locales aurait été une erreur. A titre d'exemple, cette semaine, nous avons renégocié un prêt, ce qui s'est traduit par une diminution des intérêts de 100 000 euros en passant d'un remboursement trimestriel à un remboursement mensuel. Il a fallu prendre la décision dans la demi-heure. Voilà pourquoi ce que vous suggérez dans l'idéal et d'une manière tout à fait théorique n'est pas possible.

Concernant vos commentaires, Maître Chauvet, vous avez un peu interprété (je ne vous en veux pas) ce que j'avais pu dire sur la bonne santé de la précédente mandature. Je n'ai pas parlé de bonne santé, j'ai dit que nous avons trouvé une situation nettement moins mauvaise que celle d'autres collectivités territoriales. Je pense en particulier au département de Seine-Saint-Denis qui a 90 % à 95 % d'emprunts toxiques, de même Saint-Etienne. De ce point de vue, quand une collectivité locale comme la ville de Nice a 23 % à 25 % de taux structurés, ce n'est pas extrêmement préoccupant et en tout cas pas de nature à attirer l'attention du médiateur.

Ceci étant, je rappelle quand même (c'était votre responsabilité) que le principe même de ces emprunts structurés était de ne pas payer d'intérêts pendant deux, trois ou quatre ans puis de passer à une formule plus ou moins compliquée. C'est cela que nous vous avons reproché, vous avez profité de l'absence d'intérêts pendant deux ans pour entrer dans des emprunts potentiellement toxiques -le « potentiellement » n'était pas une réalité à l'époque, j'en conviens. Ils le sont devenus et nous y faisons face.

Je pondérerai en conclusion sur le qualificatif de bonne santé que vous avez bien voulu me mettre dans la bouche sur la situation que nous avons trouvée.

M. LIBRATI.- Vous ne m'avez pas répondu sur la modification.

M. TORDO.- Je vous ai répondu que la circulaire n'était pas considérée comme acceptable par l'ensemble des maires des grandes villes de France et que, de ce point de vue, nous n'allions pas simplement, à la demande de Yann Librati, changer le code général des collectivités territoriales.

M. le MAIRE.- Il me semble, Monsieur Librati, que vous avez été parfaitement éclairé, monsieur Chauvet aussi. Nous avons fait notre audit, il a révélé ce qui devait l'être, les difficultés auxquelles nous avons dû faire face. Aujourd'hui, je veux remercier très sincèrement Christian Tordo et Philippe Pradal qui, grâce aux mesures qui ont été prises, à leur vigilance dans le choix des emprunts à faire, nous permettent petit à petit de résorber en grande partie des emprunts qui nous plaçaient en grande difficulté et qui nous fragilisaient. C'est une réalité incontestable et incontournable. Malheureusement, il y a d'autres grandes collectivités et c'est bien pour cela que nous ne pouvons pas tomber dans un domaine idéologique et je comprends que certains se soient laissés aveugler par des tentations. Quand je vois l'audit effectué par la ville de Lille, il confirme que madame Aubry a de quoi s'inquiéter selon les résultats révélés par *Les Echos*, la dette de la Communauté urbaine de Lille étant constituée à 54 % de produits spéculatifs pour un montant de 813,5 millions d'euros. Plus inquiétant, l'audit précise que l'essentiel de ces produits ne sont pas seulement spéculatifs mais aussi toxiques : 554 millions d'euros soit plus de 36 % de la dette totale sont adossés à des produits hautement spéculatifs qui varient en fonction d'indices exotiques.

Madame Aubry met en cause les banquiers. Selon *Les Echos*, elle veut poursuivre en justice DEXIA, banque devenue l'une des principales sources de financement des collectivités locales et des autres établissements. Pour une fois, l'opposition de droite soutient le maire de Lille, l'opposition de droite s'est totalement associée à la démarche engagée par madame Aubry.

A certains moments, quand on hérite d'une situation avec des années difficiles, il est bon d'être soudés et unis pour pouvoir vite tourner la page, résorber les choses, et d'être accompagnés dans l'assainissement des finances publiques, comme le fait Christian Tordo que je remercie ainsi que Philippe Pradal, puisqu'avec cette DM nous pouvons enregistrer une économie de 2 millions d'euros de financement de fonctionnement sur l'exercice 2010. Cela signifie que nous nous donnons toutes les chances d'augmenter notre part d'autofinancement en vue des investissements à venir et, plus notre part d'autofinancement sera en bonne santé, plus nous pourrons tenir notre cap sur nos gros investissements, sans avoir, comme je m'y suis engagé auprès des Niçoises et des Niçois, à augmenter la fiscalité. Je renouvelle d'ailleurs à cette occasion notre engagement de ne pas augmenter la fiscalité et de tenir le cap sur le financement de l'ensemble des investissements sur lesquels nous délibérons Conseil municipal après Conseil municipal.

Mme GAZIELLO.- Je veux en profiter pour remercier monsieur Tordo et monsieur Pradal pour ce travail car, avec notre système, tant que le capitalisme financier sera ce qu'il est, tant qu'on fera de l'argent avec de l'argent et pas basé sur la production de richesse, nous en serons toujours là !

M. LE MAIRE. - Et je suis d'accord !

Mme GAZIELLO.- Merci, Monsieur le Maire.

Je voulais intervenir sur l'autre délégation que vous avez de signer des conventions d'occupation du domaine public, la direction des sports, avec les associations. Je tenais à féliciter les services pour ce travail car c'est une mutualisation de nos équipements sportifs avec les associations. A certains endroits, les animateurs sportifs, c'est-à-dire nos agents Ville de Nice, n'ont pas du tout été consultés, notamment à la salle du gymnase Thérèse Roméo mais il y en a d'autres. Seul le concierge a été consulté. Pour l'année prochaine, il faudrait consulter les animateurs sportifs.

M. LE MAIRE. – Je vous propose que, quand nous aborderons les rapports de monsieur Veissière, vous lui offriez l'opportunité de réagir.

M. TORDO.- Nous avons abordé cela en commission des finances et nous l'avons immédiatement communiqué à monsieur Veissière pour que, le passé étant le passé, pour le futur nous prenions en compte votre remarque.

Mme GAZIELLO.- Sur la notification des marchés à procédure adaptée de 2010, je remarque que l'on a bien la captation et la diffusion en séance du conseil municipal. Vous nous avez dit le 25 juin, Monsieur le Maire, que c'était terminé. Pourtant il est notifié 35 000 euros. Sans doute aurons-nous des pénalités puisque ce marché a été notifié et que vous avez dit l'avoir supprimé. 35 000 €, ça n'est pas énorme quand on voit que, pour la location d'accessoires de décoration pour le cabinet du maire, on est à 62 000 euros. Enfin bref ! Ce marché existe-t-il toujours puisqu'il est notifié ?

Je vous ai demandé les montants car ils n'y étaient pas et vous me les avez envoyés hier.

M. TORDO.- Quand vous posez des questions, nous y répondons, mais si vous ne les posez pas, nous ne pouvons pas répondre à l'avance. Nous y répondrons.

M. LE MAIRE.- Je vais mettre aux voix les rapports.

La délibération n°7.19, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°7.20, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°7.21, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°7.22, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°7.23, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°7.24, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés..

Ne participent pas au vote : - Monsieur Benoît Kandel, madame Dominique Estrosi-Sassone, madame Joëlle Martinaux, monsieur Pierre-Paul Leonelli, monsieur Philippe Pradal, madame Anne Ramos-Mari

La délibération n°7.25, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne participent pas au vote : - Monsieur Benoît Kandel, madame Dominique Estrosi-Sassone, madame Joëlle Martinaux, monsieur Pierre-Paul Leonelli, monsieur Philippe Pradal, madame Anne Ramos-Mari

La délibération n°7.26, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne participent pas au vote : - Monsieur Benoît Kandel, madame Dominique Estrosi-Sassone, madame Joëlle Martinaux, monsieur Pierre-Paul Leonelli, monsieur Philippe Pradal, o, madame Anne Ramos-Mari

La délibération n°7.27, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne participent pas au vote : - Monsieur Benoît Kandel, madame Dominique Estrosi-Sassone, madame Joëlle Martinaux, monsieur Pierre-Paul Leonelli, monsieur Philippe Pradal.

La délibération n°7.28, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne participent pas au vote : - Monsieur Benoît Kandel, madame Dominique Estrosi-Sassone, madame Joëlle Martinaux, monsieur Pierre-Paul Leonelli, monsieur Philippe Pradal, madame Anne Ramos-Mari.

La délibération n°7.29, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne participe pas au vote : - Madame Dominique Estrosi-Sassone

La délibération n°7.30, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Ne participe pas au vote : - Madame Dominique Estrosi-Sassone

La délibération n°7.31, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne participe pas au vote : - Madame Dominique Estrosi-Sassone

La délibération n°7.32, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne participe pas au vote : - Madame Dominique Estrosi-Sassone

La délibération n°7.33, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne participe pas au vote : - Madame Dominique Estrosi-Sassone

La délibération n°7.34, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne participe pas au vote : - Madame Dominique Estrosi-Sassone

La délibération n°7.35, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°7.36, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°7.37, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sur la délibération n° 7.38, le Conseil municipal prend acte.

M. LE MAIRE.- La délibération n°7.38 n'était qu'une simple information, nous n'avons pas à nous prononcer par un vote. Monsieur l'Adjoint, je vous remercie. Je passe la parole à monsieur Daniel Benchimol pour ses deux rapports.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR DANIEL BENCHIMOL,
ADJOINT AU MAIRE**

9.1 CONVENTION DEPARTEMENT/VILLE DE NICE RELATIVE A LA DELEGATION DES ACTIONS DE PREVENTION MEDICO-SOCIALES DANS LES ECOLES MATERNELLES

M. BENCHIMOL.- Cette délibération a trait à la convention de partenariat avec le Conseil général pour les actions de prévention médico-sociales pour les enfants des classes de maternelle avant six ans. C'est pour annuler la délibération prise au dernier conseil municipal puisque nous avons signé cette convention pour trois ans. Or, le Conseil général ne signe les conventions que pour douze mois et celle qui court à compter du 1^{er} septembre 2010 doit être signée avec le Conseil général pour un an et non plus pour trois ans. C'est uniquement une modification de la précédente délibération.

9.2 SOUTIEN AUX 33 MINEURS CHILIENS BLOQUES A 700 M DE PROFONDEUR DANS LA MINE DE SAN JOSE EN PLEIN DESERT DU NORD DU CHILI

M. BENCHIMOL.- Cette délibération a trait à une action pour laquelle la ville de Nice a permis une chaîne de solidarité permettant aux mineurs chiliens d'être alimentés grâce à des biscuits issus d'une recherche niçoise. Pour cela, il est demandé une subvention de 8 000 euros. Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Intervention du groupe Communistes et Républicains pour la 9.1 ; Madame Gaziello ?

Mme GAZIELLO.- Comment se fait-il que le Conseil général qui voici trois mois a signé pour trois ans avec la ville de Nice revienne aujourd'hui sur sa décision et ne signe que pour un an ?

D'autant que, quand je compare cette convention et celle de 2006-2009, il disparaît un demi-poste de médecin pour 1 000 enfants ; disparaissent aussi les missions de prévention de l'enfance maltraitée. Qui les assurera maintenant si ce n'est ces équipes pluridisciplinaires qui travaillaient en maternelle ? Nous voterons contre cette délibération.

M. LE MAIRE.- Sur la délibération 9.2, j'ai une demande d'intervention de l'Entente Républicaine, Monsieur Chauvet ?

M. CHAUVET.- Monsieur le Maire, je reviens une minute sur une remarque que vous avez faite voici quelques instants. Monsieur Mari et moi-même sommes membres de l'Entente Républicaine et d'aucun parti politique, nous n'avons jamais fait partie d'un autre parti, et l'Entente Républicaine n'est ni de gauche ni de droite.

Quand je parle de la gare du sud, de la fourrière ou des mineurs chiliens, je ne sais ce qu'est ni la gauche ni la droite, je traite de sujets municipaux et il ne me paraît pas opportun de vouloir à tout prix rattacher ces questions à la gauche ou à la droite.

Cela étant, sur la délibération 9.2, la générosité est partagée par tout le monde ici, il ne vient pas à notre esprit de ne pas vouloir soutenir les mineurs chiliens, mais il existe des tas de personnes qu'il faut soutenir, peut-être en Russie, en Nouvelle-Zélande, au Chili, et je ne suis pas sûr qu'il soit de l'intérêt du contribuable niçois de toujours payer.

Je vous suggère d'accepter d'envoyer les 8 000 euros mais, au lieu de les faire payer par le contribuable niçois, que les 69 élus de cette salle paient chacun 115 euros. Nous y sommes prêts, ce n'est pas de la démagogie, donnons l'exemple et nous enverrons les 8 000 euros aux mineurs chiliens dès demain matin si vous le voulez bien.

Je propose que nous mettions nous-mêmes les 8 000 euros à raison de 115 euros chacun pour acheter des galettes par le biais de l'Université de Sophia-Antipolis, laquelle les fera parvenir aux mineurs chiliens.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie, je passe la parole à monsieur le doyen Benchimol pour répondre aux deux interventions.

M. BENCHIMOL.- Il ne s'agit pas du tout d'envoyer 8 000 euros. Il faut bien comprendre ce qui s'est passé, et quand vous dites que cela n'intéresse pas le contribuable niçois, pas du tout, je ne suis pas d'accord avec vous Monsieur Chauvet. Si nous débattons aujourd'hui de cette délibération, c'est parce qu'il y a eu la conjonction de plusieurs événements qui a priori n'avaient rien à voir les uns avec les autres mais qui ont eu Nice pour théâtre qui a été au centre de cette chaîne de solidarité. Tous les échos que j'en ai eu, c'est : « Notre argent sert vraiment à quelque chose », c'est ce que m'ont dit les Niçois.

Cette histoire a commencé voici un peu plus de dix ans lorsqu'une chercheuse niçoise a constaté que les personnes âgées niçoises étaient en état de dénutrition parce qu'elles ne pouvaient pas manger à cause d'une mastication déficiente et une dentition défectueuse. Elle a eu l'idée de développer un biscuit original, hypercalorique et hyperprotidique, qui arrive maintenant, au terme d'une recherche de dix ans à sa valorisation.

Le deuxième événement est mondial, ce sont des Chiliens bloqués par sept cents mètres de fond, ce qui a ému le monde entier.

Le troisième événement, c'est la tenue à Nice, comme nous le souhaitons, d'événements médicaux de portée mondiale, la tenue du congrès européen de nutrition clinique et de métabolisme. Près de 3 500 congressistes ! Parmi eux, un médecin, le docteur Kehr, directeur de l'hôpital San Juan de Dios à Santiago du Chili, qui a une mission gouvernementale pour s'occuper de la santé et de la nutrition des mineurs avec lesquels il ne peut communiquer que par un tube de six centimètres, et les biscuits à Nice, par une chercheuse niçoise, ont interpellé ce médecin parce qu'il a vu là la possibilité de mieux nourrir ces mineurs chiliens qui commençaient à avoir des problèmes de dentition.

D'où l'interpellation de la ville de Nice et monsieur le Maire de Nice a immédiatement souhaité que nous puissions nous associer et être promoteurs dans cette action humanitaire d'urgence. Néanmoins, il convient de signaler que l'université de Nice Sophia-Antipolis s'est immédiatement rangée à cet avis, y compris les plus grands porteurs académiques de la nutrition mondiale puisque la Société européenne de nutrition s'est associée, même financièrement, à cette action.

Je crois que toutes les Niçoises et les Niçois sont fiers de cette chaîne de l'humanité et l'ont accueillie extrêmement favorablement et n'ont pas eu le sentiment que leur argent était mal dépensé.

Pour la délibération 9.1, Madame Gaziello, il faut remettre les choses à leur place. Premièrement, ça n'est pas de la compétence de la ville de Nice d'accomplir les missions de santé scolaire. Le maire de Nice a souhaité néanmoins, malgré un déficit de près de 2 millions d'euros sur ce poste, que nous poursuivions ces actions de prévention médico-scolaire.

Quant aux conventions, lorsque nous avons pris à bras-le-corps le problème de la santé scolaire, nous avons essayé d'optimiser le fonctionnement de la santé scolaire, d'où des réajustements dans les missions qui ont été attribuées aux personnels qui les prennent en charge, également le souci d'essayer de récupérer ce qui nous revenait et ces nouvelles conventions que nous avons signées avec le Conseil général.

Pour ce que vous signalez, reprenez l'ensemble de la convention, il s'agit d'une compétence du Conseil général pour les enfants en situation de danger et les signalements dangereux ; elle est écrite également dans la convention que j'ai ici et que je peux mettre à votre disposition.

M. LE MAIRE. – Merci. Je mets aux voix la délibération 9.1.

La délibération n°9.1, mise aux voix, est adoptée à la majorité absolue.

Votent contre : - les élus du groupe Communistes et Républicains
- les élus du groupe Changer d'Ere

La délibération n°9.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE. – Je vous remercie. Je passe la parole à madame Martine Ouaknine.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME MARTINE OUAKNINE,
ADJOINTE AU MAIRE**

12.1 PASSATION ENTRE LA VILLE DE NICE ET ERDF D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE CONCESSION POUR LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE NICE ET D'UNE CONVENTION D'APPLICATION DE L'ARTICLE 8 DU CAHIER DES CHARGES DE CONCESSION, AU SUJET DE LA MISE EN ESTHETIQUE DES RESEAUX ELECTRIQUES

Mme OUAKNINE.- Cela permet de faire passer le niveau de participation d'ERDF de 40 % à 50 % avec une participation totale pour la ville de Nice à 700 000 €.

12.2 ADHESION AU SICTIAM POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE PLATE-FORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Mme OUAKNINE.- Cette délibération permet une meilleure mise en concurrence et l'accès des entreprises à l'information de tous les marchés mis sur site et qui seront coordonnés avec le Conseil général et le SDIS.

Voilà Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

La délibération n°12.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne prend pas part au vote : - Madame Barale.

La délibération n°12.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à madame Rampal. Vous avez la parole, Madame l'Adjointe.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME AGNES RAMPAL,
ADJOINTE AU MAIRE**

Mme RAMPAL.- Merci, Monsieur le Maire.

Je vous présenterai deux délibérations mais je vais commencer par la communication que vous m'avez demandée de lire ce matin.

Depuis son élection à la mairie, Christian Estrosi a souhaité mettre en œuvre plusieurs actions en direction de nos concitoyens rapatriés d'Afrique du nord qui sont arrivés en grand nombre en 1962 et ont été d'ailleurs très bien accueillis à Nice.

Parmi celles-ci, je citerai l'inauguration le 19 mars dernier de la Maison des associations de rapatriés et de harkis afin de renforcer la qualité des liens entre la Ville et la communauté pieds-noirs et harkis. C'est d'ailleurs dans cette maison que nous nous réunissons régulièrement avec les associations pour travailler au devoir de mémoire et de transmission et les associations vous en remercient sincèrement, Monsieur le Maire.

Je citerai aussi le succès de la manifestation « Au soleil des deux rives, Harkis et Pieds-noirs, un même cœur » qui s'est déroulée le premier week-end de juin au jardin de Cimiez et qui a été organisée avec l'ensemble des associations. Devant ce succès, le maire a souhaité que cette manifestation soit annualisée.

Je citerai ensuite la création de la commission consultative des cimetières qui est en cours de constitution et qui sera chargée d'étudier avec les rapatriés niçois et azuréens ce qui doit être fait pour mettre en pratique la volonté des familles devant les tombes abandonnées de leurs aïeux. Aujourd'hui, j'ai l'honneur de vous annoncer que le président de la République a accepté de placer sous son haut patronage la cérémonie nationale pour le cinquantième anniversaire du rapatriement des Français d'Afrique du Nord, anniversaire qui aura lieu en 2012.

Pour préparer cette manifestation, le maire m'a chargée de constituer un comité d'organisation en faisant appel largement aux représentants des associations concernées, et je peux vous dire, Monsieur le Maire, qu'elles y sont très sensibles.

Je passe à mes délibérations.

**10.1 UNIVERSITE SAINT-JEAN D'ANGELY TRANCHE 3 –
AVENANT A LA CONVENTION DE FONDS DE CONCOURS
AVEC LE CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES**

Mme RAMPAL.- Vous avez tous lu dans notre quotidien que l'université avait pris possession des deux superbes bâtiments, bibliothèque universitaire et maison de l'horloge, dont la construction était inscrite dans le contrat de projet Etat-Région 2007-2013, construits par la ville de Nice qui en avait la maîtrise d'ouvrage.

Le maître d'ouvrage à la responsabilité de demander à ses partenaires financiers, les autres collectivités, de régler leur subvention. La présente délibération vous demande simplement de rallonger la durée de la convention qui nous lie avec le Conseil général pour qu'il puisse nous payer le solde de sa participation puisque la convention que nous avons avec lui s'arrête le 25 septembre et que, pour obtenir ce solde, il nous faut tous les justificatifs de l'ensemble des dépenses qui risquent d'arriver plus tard.

**10.2 ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET CULTURE SCIENTIFIQUE –
ATTRIBUTION DE SUBVENTION**

Mme RAMPAL.- Il s'agit de trois subventions, l'une à une association étudiante Polinice pour l'organisation de petits-déjeuners entre des entrepreneurs et des étudiants en cours de formation pour affiner leurs orientations professionnelles ; la seconde à l'ONISEP pour l'organisation du quatrième carrefour des métiers post-bac à Saint-Jean d'Angély, là aussi pour des rencontres avec des professionnels et des lycéens afin qu'ils s'orientent correctement et que le taux d'échec en premier cycle diminue ; et la troisième avec l'observatoire de la Côte d'Azur pour son magnifique projet Observatorium dédié à la culture scientifique qui ouvrira largement ses portes aux visiteurs. Il s'agit de voter un budget de fonctionnement qui permettra à l'observatoire de mettre en place son programme d'animation, d'événementiel, de communication, son site internet et d'approuver la convention d'objectifs annuelle à passer avec eux.

J'en ai terminé Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. – Je vous remercie Madame l'Adjointe. Je mets au vote les délibérations.

La délibération n°10.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°10.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Monsieur Vérola, vous avez la parole.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR AUGUSTE VEROLA,
ADJOINT AU MAIRE**

M. VEROLA.- Merci, Monsieur le Maire.

11.1 EXTENSION N°2 DU PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITE, ET MODIFICATION DE LA DELIBERATION 11.1 DU 26 JUIIN 2009 PORTANT DELIMITATION DU PERIMETRE DE SAUVEGARDE DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE PROXIMITE A L'INTERIEUR DUQUEL POURRA S'EXERCER LE DROIT DE PREEMPTION SUR LES FONDS DE COMMERCE, LES FONDS ARTISANAUX, LES BAUX COMMERCIAUX ET TERRAINS A VOCATION COMMERCIALE

M. VEROLA.- On porte l'avenue de la République jusqu'à la place de l'armée du Rhin incluse.

11.2 RESTRUCTURATION DU QUARTIER DES MOULINS : TRANSFERT DU MARCHE FRUITS, FLEURS, LEGUMES ET MAREE ET DU MARCHE RESERVE AUX COMMERCANTS NON SEDENTAIRES DU TROTTOIR OUEST VERS LE TROTTOIR EST DU BOULEVARD PAUL MONTEL. MODIFICATION DE REGLEMENTS

M. VEROLA.- On vous demande d'approuver ce transfert, tout le monde peut demeurer sur le site malgré une construction sur le trottoir est.

11.3 AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'AFFERMAGE DES TOILETTES PUBLIQUES DE LA PLAGE DU CENTENAIRE – INDEMNISATION DU DELEGATAIRE DES TOILETTES PUBLIQUES POUR L'ACCES GRATUIT DES PARTICIPANTS DE LA TOURNEE HANDIVOILE 2010-2011

M. VEROLA.- Suite à la manifestation Handivoile, le concessionnaire a du être indemnisé de 105 euros pour le manque à gagner pendant cette manifestation.

11.4 GESTION DES TOILETTES PUBLIQUES JARDIN ALBERT 1^{ER} - APPROBATION DES TERMES DU CONTRAT

M. LE MAIRE. - Je vous remercie. J'ai une demande d'intervention sur la délibération 11.1 du groupe Changer d'Ere.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Je ne suis pas dans cette commission, j'aurais aimé avoir un bilan des expropriations que vous avez réalisées grâce à ce dispositif depuis qu'il est entré en vigueur.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Monsieur Chauvet, pour l'Entente Républicaine, j'ai une demande de parole.

M. CHAUVET.- Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, c'est une délibération qui, je crois, va dans le bon sens puisqu'elle étend de façon opportune le périmètre dans lequel la ville pourra préempter. Je vous suggère et vous interroge cependant sur l'évolution qui pourrait être la suivante : envisagez-vous d'étendre le droit de préemption sur la Promenade des Anglais depuis le quai des Etats-Unis au boulevard Gambetta ? Il me paraît que c'est un secteur dans lequel il faudrait pouvoir se garder la possibilité de préserver la diversité des commerces et aussi leur qualité. Je crois qu'il serait très important que vous vous penchiez sur cette extension.

M. LE MAIRE. - Je vais laisser le soin à monsieur Vérola de vous apporter les réponses nécessaires. Monsieur l'Adjoint, je suis personnellement tout à fait favorable à la proposition que vient de formuler monsieur Chauvet. C'est une des parties de la ville où nous devons prendre la maîtrise, vu les projets qu'entretient madame Paquis notamment sur la requalification de la Promenade des Anglais, du devenir du commerce sur cette façade, je serais favorable à ce que nous ayons un amendement qui complète le rapport.

M. VEROLA.- Et c'est en pleine cohésion avec le périmètre d'excellence touristique.

Madame Grégoire, vous n'avez pas dit « droit de préemption » mais « droit d'expropriation »...

Nous avons été l'une des premières villes en France à exercer le droit de préemption puisqu'il est intervenu dès les premiers Conseils municipaux. A ce jour, il n'a pas été exercé parce que rien ne s'est présenté qui pouvait le permettre. Cela n'est possible que depuis 2010. Il y avait l'intention puis l'application.

Je l'ai dit à chaque séance et tous les élus de notre pays le disent, c'est une loi qui n'est pas complète, il convient de l'améliorer. Je vois que l'on vous a distribué le programme des assises du centre-ville, il y aura deux intervenants, Bernard Reynes et Jean-Loup Metton, l'un est maire de Château-Renard, rapporteur pour la loi de l'urbanisme commercial, et l'autre met au point une quarantaine de commerces gérés par une SEM.

Ce sont là deux expériences intéressantes qui permettront de faire évoluer le droit de préemption.

Lorsque la ville fait préemption sur un commerce, quelle en est sa gestion pendant le temps où elle le détient ? Ce droit de préemption ne peut s'exercer que si l'on a déjà un repreneur et il peut s'exercer surtout pour la diversité. Lorsque nous sommes avertis qu'un commerce va se vendre, nous faisons une enquête auprès du voisinage sur la nature du commerce qui remplacera celui existant et souvent, dans les ventes que nous avons actuellement, c'est simplement un changement de propriétaire sans changement d'activité, et pour des commerces qui n'ont posé aucun problème de bruit ou de nuisance quelconque. Il faut aussi faire jouer la concurrence.

Pour être concret, j'ai vu un commerce de droguerie, je savais qu'il y en avait un autre en face, ce droit de préemption doit s'exercer pour la diversité. Je suis allé voir le propriétaire en lui demandant si c'était bien lui qui voulait acheter le magasin en face, il voulait s'agrandir. C'est bordé, c'est fait pour veiller qu'il ne s'installe pas des commerces qui pourraient apporter des nuisances.

Dans l'exemple qui vient d'être pris sur la Promenade des Anglais, pour la diversité ou l'amélioration d'une rue, nous exercerons le droit de préemption puisque nous sommes en mesure de le faire mais, jusqu'à présent, nous n'avons pas eu l'occasion d'exercer un droit de préemption qui aurait été justifié.

Le bilan est une très grande vigilance, un très grand travail appliqué pour exercer ce droit de préemption s'il est utile pour la dynamique d'un quartier. Pour le bas de l'avenue de la République pour lequel nous votons, c'est la partie la plus dégradée. Il y a une double action : nous essayons dans un immeuble qui appartient à la Ville, fermé depuis longtemps, de reprendre un appartement au-dessus pour le proposer à une grande enseigne. Peu à peu, nous devrions regagner l'avenue de la République. Cela commence grâce aux manifestations qui se déroulent sur la place Garibaldi et son amélioration, on arrive à la rue Barla, la partie intermédiaire va mieux aussi, il reste à améliorer la place de l'armée du Rhin et le bout de l'avenue de la République. Nous utilisons aussi les structures municipales quand un local appartient à la ville. C'est aussi ce qui s'est fait pour la rue de l'Italie à l'époque, nous essayons de placer des structures qui peuvent dynamiser un quartier et surtout le diversifier.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur l'Adjoint. Je mets aux voix les délibérations.

La délibération n°11.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°11.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°11.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°11.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME SANDRINE FILIPPINI,
ADJOINTE AU MAIRE**

14.1 LABEL COLLECTIVITE HANDI-ENGAGEE

Mme FILIPPINI.- J'ai deux délibérations à vous présenter sur la thématique du handicap. La 14.1 repose sur l'octroi du label collectivité handi-engagée via la signature d'une convention. L'octroi de ce label permettra de contribuer à valoriser la politique volontariste de monsieur le Maire en faveur des personnes handicapées et surtout de favoriser leur insertion professionnelle dans plusieurs domaines : le recrutement, le maintien dans l'emploi et l'aménagement de postes de travail.

Ce label est décerné par l'Association CED Emploi et le groupe Territorial. Ce label nous permettra de relayer les actions menées dans ce domaine via des supports de communication reconnus sur un plan national, à savoir la lettre du cadre territorial et également le site emploi.com.

Je vous demande, mes chers collègues, d'autoriser M. le Maire à signer la convention et de l'approuver.

14.2 EQUIPEMENT D'UN SYSTEME D'AMPLIFICATION SONORE EN FAVEUR DE PERSONNES DEFICIENTES AUDITIVES POUR LE THEATRE LINO VENTURA. DEMANDE DE SUBVENTIONS AU CONSEIL REGIONAL ET AU CONSEIL GENERAL

Mme FILIPPINI.- Cette installation entre dans le cadre de la politique de M. le Maire en faveur de l'intégration des personnes dans les ERP niçois, établissements recevant du public, pour améliorer leurs conditions d'accueil et pouvoir bénéficier au mieux des prestations proposées.

Un système d'amplification est un matériel dénommé boucle d'induction magnétique qui a pour vocation d'amplifier le niveau sonore pour les personnes malentendantes qui disposent d'un appareillage auditif.

Cet équipement ne peut se faire qu'avec un financement puisque le coût s'élève à 15 000 euros.

Mes chers collègues, je vous demande d'autoriser monsieur le Maire à solliciter le Conseil général et le Conseil régional pour aider à équiper le théâtre Lino Ventura au bénéfice des personnes malentendantes.

Merci, de votre attention.

M. LE MAIRE. – Nous ne sommes pas dans les clauses de compétence générale mais nous pouvons nous assurer que le Conseil général sera présent.

Madame l'Adjointe, je vous remercie et je vous félicite pour l'action que vous conduisez, les résultats qui sont les vôtres, la poursuite de vos dossiers. Nous partons de si loin ! J'y associe bien évidemment Jacques Dejeandile. Lorsque nous intégrerons prochainement un nouveau bâtiment qui n'était pas accessible, après une rentrée scolaire où vous avez fait un travail transversal avec Lauriano Azinheirinha, je cite l'Opéra de Nice l'année dernière, différents accès à des bâtiments publics où il n'y avait aucune accessibilité, l'organisation des déplacements, l'organisation des stations de tramway, etc. ; de plus en plus, la ville de Nice qui était très mal notée commence à être reconnue comme une ville exemplaire et, dans quelques jours, nous pourrions découvrir ensemble les travaux d'accessibilité du centre universitaire méditerranéen qui est un lieu prestigieux de conférence et qui, malheureusement, n'était pas aux normes. Cela fait partie de votre bilan auquel je veux ajouter notre adjoint aux travaux Alain Philip.

Merci, pour tout ce que vous réalisez pour notre municipalité.

Mme GAZIELLO. - Vous avez fait un lapsus, nous sommes en plein dans la clause de compétence générale.

M. LE MAIRE. – C'est parce que nous sommes dans la clause de compétence générale que nous avons peu à espérer du Conseil régional.

La délibération n°14.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°14.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME JOELLE MARTINAUX,
ADJOINTE AU MAIRE**

- 16.1 ESPACE RENCONTRE PARENTS-ENFANTS : AVENANT A LA CONVENTION VILLE DE NICE / CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES MARITIMES**
- 16.2 PROJET DE CONVENTION D'ACTION PEDAGOGIQUE ET SOCIALE DE LA VILLE DE NICE AVEC LE COLLEGE JEAN ROSTAND, DANS LE CADRE DE L'ACTION « DEVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS ET CLASSES RELAIS DES ALPES-MARITIMES ». INTERVENTION DU POINT INFO FAMILLE ET DU POINT D'ACCUEIL ET D'ECOUTE JEUNES DURANT LA PERIODE SCOLAIRE 2010/2011, AUPRES DES CLASSES RELAIS DU POLE MASSINGY**
- 16.3 RELATIONS VILLE DE NICE/ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE DE L'ACTION SOCIALE : SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS DONT UNE SOUS CONVENTION D'OBJECTIFS**

M. LE MAIRE. - Je vous remercie. Nous avons une demande d'intervention du groupe Changer d'Ere, madame Grégoire-Concas.

Mme GREGOIRE-CONCAS.- Une intervention sur la première délibération que vous avez présentée, Madame l'Adjointe, relative à l'espace rencontre parents/enfants de la ville de Nice. C'est un service qui fonctionne particulièrement bien, très apprécié de nos concitoyens et les juges aux affaires familiales du tribunal de grande instance de Nice y envoient beaucoup de monde. En tant que professionnelle, je peux vous dire qu'il est fait un travail de qualité. Ce qui m'inquiète, c'est l'avenant avec la CAF qui est le financeur essentiel de cette structure, ou en tout cas l'un des financeurs très important. Cet avenant n'est que pour une année, il finit donc au 31 janvier puisque, paradoxalement, vous nous le faites passer aujourd'hui pour l'année 2010. Je voudrais m'assurer de la pérennité de cette structure qui rend bien des services en matière de parentalité et de médiation. Je pense que nos médiatrices auraient toute leur place parfois dans cette assemblée.

Mme MARTINAUX. - Merci, pour votre intervention. Il est bien évident que cet espace rencontre parents/enfants et la médiation familiale ne peuvent que perdurer dans les années à venir puisqu'ils s'inscrivent totalement dans le dispositif d'accompagnement du Conseil des droits et des devoirs des familles mis en place par notre maire dont il a donné la responsabilité sociale à notre structure à travers ces dispositifs. C'est d'autant plus important que la CAF a voulu s'impliquer et donner les moyens à ces structures pour pérenniser et développer ce service. On était effectivement un peu à bout de souffle dans les moyens. Nous espérons tous -je pense que nous pouvons l'espérer- que la CAF continue ce partenariat.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie et je vous confirme, même si je ne souhaite pas m'exprimer en tant que tel ici, que le gouvernement sera attentif à pérenniser les moyens de la CAF l'année prochaine pour que son soutien soit encore à nos côtés.

J'en profite pour remercier madame Martinaux pour son action en général, notamment à travers un dossier qui nous a tous émus au sujet de cette pauvre dame qui a perdu la vie dans des circonstances dramatiques suite à une expulsion faisant suite à une décision du tribunal et ordonnée par les services de l'Etat. Madame Martinaux s'était employée, dans le suivi de ce dossier, à ce que des solutions de rechange soient proposées. Je sais qu'elle l'a fait avec beaucoup de soin au nom de notre municipalité. C'est pour moi l'occasion d'exprimer au nom de chacun sans doute ici notre émotion parce que personne ne peut rester insensible à un tel drame humain.

Cela signifie que même s'il y a des décisions de justice, même si force doit rester à la loi, il doit y avoir de la part de chacun d'entre nous, et au-delà de nos compétences déléguées, de quoi mieux accompagner ceux qui, l'âge s'avancant, sont confrontés à des situations de détresse importante, des enfants ou des familles qui font défaut pour les accompagner et les guider en termes de conseil pour les décisions auxquelles ils ont à faire face. Là où nous sommes déjà reconnus comme une ville très organisée entre le CCAS et le service des seniors, j'ai demandé à Joëlle Martinaux et à Jean-Michel Galy de renforcer encore, en partenariat avec des psychologues, une cellule qui nous assure que de tels drames ne surviendront plus dans notre cité car cela ne grandit personne. Je veux dire à tous les Niçois qui ont été émus que nous partageons cette émotion et que nous n'y restons pas insensibles.

La délibération n°16.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°16.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°16.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Olivier Bettati ne prend pas part au vote.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR GILLES VEISSIERE,
ADJOINT AU MAIRE**

13.1 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES

M. VEISSIERE.- Cette délibération concerne cinq associations sportives qui recevront une subvention complémentaire voire une subvention concernant une nouvelle organisation :

- L'Azur Sport, pour financer à hauteur de 75 000 euros l'organisation ou une partie du troisième marathon Nice-Cannes ;

- Les Joyeux Pétanquiers qui organisent un championnat dans le quartier Saint-Roch, à hauteur de 1 500 euros ;

- Nice Côte d'Azur Skiting pour une compétition de ski internationale, à hauteur de 4 000 euros ;

- L'Union sportive ouvrière Nice Athlétique Club, l'Usonac, qui rencontre quelques difficultés dans un quartier où ils font un travail remarquable, à hauteur de 3 000 euros ;

- L'OGC Nice Escrime qui a vu depuis la rénovation de la salle Michel Sapet une augmentation de près de 60 % de ses adhérents en matière d'escrime, qui a présenté des jeunes Niçois aux championnats d'Europe et aux championnats du monde. C'est une première pour notre ville depuis le titre olympique de notre ami Ferrari. Nous apportons une aide complémentaire par rapport à tout ce travail qui oblige des achats importants en matière d'équipement par rapport à cette augmentation de licenciés à hauteur de 5 000 euros.

Je vous demande d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer pour le compte de la ville les contrats correspondant à ces subventions. Merci.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie et j'en profite là aussi, parce que nous avons voulu reconquérir une grande politique de proximité sur le sport à travers des équipements de proximité de quartier, pour remercier Gilles Veissière. Depuis deux ans, nous avons inauguré successivement la couverture synthétique du stade Nicolaï, du stade de la Clua, du stade Saint-Roch, refait des vestiaires.

Nous avons livré voici quelque temps, avec vous-mêmes et Dominique Estrosi-Sassone, le stade de l'ouest que les jeunes du quartier ont souhaité appeler Stadium. Je pourrais aussi parler de bien d'autres reconquêtes notamment pour la dernière rentrée sportive sur des salles, des gymnases.

Je veux le dire et je le conseille sincèrement à ceux qui n'ont pas jugé utile d'être présents lors de l'inauguration du stade de la Lauvette, allez-y parce que nous avons aménagé un complexe sportif à la Lauvette qui est quasiment aussi important que le parc des sports Charles Ehrmann pour rééquilibrer entre l'est et l'ouest, sachant que vous avez des terrains de foot, rugby, foot américain, foot à cinq, beach-volley, athlétisme, au moins quinze disciplines qui peuvent y être pratiquées plus des disciplines de salle puisque nous avons complètement reconstitué les locaux, plus des locaux attribués aux associations qui, désormais, peuvent avoir leurs équipements et leur administration sur place, plus les places de stationnement plus le transport spécifique depuis Pont Michel sur simple présentation de sa licence et de son appartenance à un club pour que les Niçois puissent laisser en toute sécurité leurs enfants sur les équipements sportifs, plus le fait que nous n'avons plus à imposer aux écoles et aux collèges de l'est de la ville des transports longs pour faire leur d'éducation physique à l'ouest.

C'est un complexe énorme sur 77 000 mètres carrés presque huit hectares. C'est énorme. Je vous recommande vivement d'aller le voir. Le préfet, lors de l'inauguration, m'a posé cette question extraordinaire quand je lui ai annoncé la facture de 2,7 millions d'euros : « Comment avez-vous fait tout cela pour 2,7 millions d'euros ? ». C'est tout simplement la politique que nous avons initiée, notamment avec Gilles Veissière, quand nous avons commencé par ne pas renouveler de DSP sur Jean Bouin et à le reprendre en régie ; il est aujourd'hui magnifique, à renforcer et reconstituer les ateliers municipaux tels que je les avais connus quand j'avais en charge la politique sportive de la ville avec de grands directeurs comme monsieur Spinardi ou monsieur Bertogean. Je salue Laurent Ciubini, notre directeur du service des sports et tous ses collaborateurs.

Gilles Veissière a fait un travail extraordinaire. L'essentiel de ces travaux, sauf pour les parties très spécifiques qui ne peuvent être réalisées que par des entreprises professionnelles qui représentent une minorité des travaux, ont été réalisés à 80 % en régie par le personnel municipal. Cela nous permet de multiplier ces actions de proximité dans chaque quartier de la ville.

Monsieur l'Adjoint, je veux vous en remercier car je sais combien les clubs, les licenciés et les bénévoles ont beaucoup apprécié et continuent à apprécier. Nous continuerons à livrer mois après mois de nouveaux équipements. Au mois d'octobre, je vous inviterai à la livraison de la piscine Jean Médecin entièrement requalifiée, qui est, là aussi, un chantier exemplaire.

La délibération n°13.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Jean-Marc Giaume ne prend pas part au vote.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME FRANCOISE MONIER,
ADJOINTE AU MAIRE**

18.1 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU BENEFICE DE LA VILLE DE NICE DE 13 PLACES D'ACCUEIL AU SEIN DE LA FUTURE CRECHE MIXTE « VILLE – ENTREPRISES » GEREE PAR LA SOCIETE PEOPLE ET BABY, AU 39, CHEMIN DE TERRON

18.2 AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS SIGNEE ENTRE LA VILLE DE NICE ET L'ASSOCIATION « HALTE GARDERIE MARIE CLOTILDE » EN VUE DE L'OUVERTURE D'UNE MICRO-CRECHE DE 9 PLACES, IMPASSE VITTONI, LE 1^{ER} OCTOBRE 2010

Mme MONIER.- Ces deux délibérations font suite à votre volonté, Monsieur le Maire, de développer les modes d'accueil petite enfance et de diversifier tous les modes de garde.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie.

La délibération n°18.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°18.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. Joseph Calza ne prend pas part au vote.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR AZINHEIRINHA,
ADJOINT AU MAIRE**

**17.1 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE : VERSEMENT DU SOLDE
DES SUBVENTIONS 2010 AUX ASSOCIATIONS
PARTENAIRES ET DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES DES ALPES-MARITIMES**

**17.2 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES
ASSOCIATIONS RELEVANT DU DOMAINE DE LA JEUNESSE**

M. AZINHEIRINHA.- Il s'agit de cinq associations détaillées dans le rapport.

**17.3 RELATIONS ENTRE LA COMMUNE ET LES ASSOCIATIONS –
SIGNATURE D'AVENANTS AUX CONVENTIONS D'OBJECTIFS
ENTRE LA VILLE DE NICE ET LES ASSOCIATIONS AGORA
NICE-EST, FORUM NICE-NORD, LA SEMEUSE, BAYREUTH
SILENCE MIRANDA POUR L'ANNEE 2010**

M. AZINHEIRINHA.- Ces avenants nous permettent de verser le solde des subventions 2010.

**17.4 SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS ET
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC L'UNION CLUB
SAINT-PANCRACE**

M. AZINHEIRINHA.- Comme vous le savez, Monsieur le Maire, nous allons très prochainement inaugurer notre nouveau centre d'animation et de loisirs sur les collines de Saint-Pancrace et cette délibération permet à l'association de l'Union Club Saint-Pancrace de prendre possession d'une partie des locaux pour y développer ses activités éducatives, socioculturelles, sportives et de loisirs, et de bénéficier d'un tarif préférentiel.

17.5 CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DU 4 JUILLET 2007 AUTORISANT L'EXPLOITATION D'UN MAGASIN DE SPORT AU CENTRE D'ANIMATION ET LOISIRS DE GORBELLA – INDEMNISATION DE LA SOCIETE NUMBER ONE, BENEFICIAIRE DU CONTRAT, POUR PERTE D'EXPLOITATION DURANT LES MOIS DE MAI ET JUIN 2010 DU FAIT DE TRAVAUX DILIGENTES PAR LA VILLE DE NICE – EXONERATION DU PAIEMENT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET CHARGES

M. AZINHEIRINHA.- Je vous rappelle que le centre Gorbella est fermé, il rouvrira ses portes au mois de janvier après de très gros travaux de rénovation et notamment des travaux d'étanchéité dont il avait bien besoin depuis plusieurs années.

Monsieur le Maire, vous m'avez demandé de faire un bref point sur notre rentrée scolaire.

M. LE MAIRE. – Deux points sur la rentrée scolaire et le service minimum d'accueil.

M. AZINHEIRINHA.- La rentrée scolaire a été parfaitement réussie si j'en crois les témoignages des différents élus qui sont allés à la rencontre des enfants et des parents le jour de la rentrée scolaire mais aussi le témoignage des enseignants et des parents que j'ai vus depuis.

Avec une rentrée scolaire avec 28 139 élèves, nous aurons un chiffre plus précis dans les prochains jours communiqué par l'inspection académique, notre population scolaire est en hausse avec 572 enfants supplémentaires. C'est la raison pour laquelle cette année la carte scolaire est en solde positif chez nous puisque nous avons 11 ouvertures contre 6 fermetures, soit 5 classes ouvertes cette année.

J'en profite pour remercier en votre nom, Monsieur le Maire, mon collègue Alain Philip avec qui nous avons travaillé tout l'été pour livrer 292 chantiers dans 128 écoles de la ville, poursuivant l'effort d'investissement engagé depuis le début de notre mandat. L'an dernier, nous avons le plan de relance avec 13 millions d'euros, nous avons souhaité continuer cet effort d'investissement cette année puisque plus de 10 millions d'euros ont été consacrés aux travaux dans les écoles.

Je veux remercier également Pierre-Paul Leonelli qui, compte tenu de tous ces travaux, nous a prêté main-forte avec les services de la propreté pour livrer des écoles non seulement presque neuves mais aussi bien propres. Merci, Pierre-Paul de ton aide.

En votre nom, je remercie tous les services qui se sont beaucoup activés cette année pour cette rentrée scolaire. Je pense notamment aux agents d'entretien et aux ATSEM en période de grand ménage.

Je voudrais enfin souhaiter la bienvenue aux 26 nouveaux directeurs d'école sur les 160. J'aurai l'occasion de les rencontrer dans quelques jours pour faire mieux connaissance.

Le 7 septembre, nous avons eu une grève nationale qui touchait l'ensemble des fonctionnaires et donc des enseignants. Conformément à la loi, à Nice (ce n'est pas le cas dans toutes les villes), nous mettons en place un service minimum d'accueil qui rend bien service aux familles puisque 270 enfants l'ont fréquenté le 7 septembre. J'ai lu dans la presse locale que les parents nous en demandent encore plus, le maire m'a demandé d'ouvrir nos structures plus tard le soir. Les services minimums d'accueil sont ouverts maintenant jusqu'à 18 heures 30 pour deux sites. On nous a demandé également d'ouvrir une structure supplémentaire dans le centre-ville, ce sera chose faite puisque jeudi prochain un nouveau service d'accueil sera mis en place, les familles sont invitées à s'inscrire dans les 13 sites que nous ouvrirons à cette occasion.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie. Là aussi, je salue vos efforts qui nous ont permis d'avoir une troisième rentrée exemplaire. On dit toujours que les rentrées scolaires sont difficiles, nous avons eu plutôt des hommages à la fois des enseignants et des parents d'élèves sur les efforts que nous avons réalisés pour la troisième année consécutive. Le fait d'avoir choisi la méthode selon laquelle, sur nos 163 écoles, il valait mieux faire les priorités de chacune d'entre elles chaque été plutôt que de tout refaire d'un coup sur trois écoles et laisser les autres de côté là où il faudrait presque un siècle entier pour faire tout ce qu'il y a à faire, nous permet de donner le sentiment légitime et justifié à chacun que nous prenons en compte les priorités demandées par la communauté scolaire elle-même.

La délibération n°17.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Ne participent pas au vote : - Monsieur Gilles Veissière, madame Fatima Khaldi, monsieur Maurice Alberti, monsieur Rémi Gaechter.

La délibération n°17.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°17.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°17.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°17.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Je passe la parole à madame Janine Gilletta

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME JANINE GILLETTA,
ADJOINTE AU MAIRE**

20.1 SIGNATURE D'UNE PROMESSE DE BAIL AVEC MONSIEUR YASINE DINARI ET CONCLUSION D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC LA SARL DINARICOIFFURE, AVEC POUR GERANT MONSIEUR YASINE DINARI, POUR UN LOCAL DONT LA VILLE DE NICE EST PROPRIETAIRE, SIS A NICE, 1, BOULEVARD HENRI SAPPIA

20.3 MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT A LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR DE LA PARCELLE COMMUNALE SISE A NICE, BOULEVARD RENE CASSIN, CADASTREE SECTION OB N°57 D'UNE SUPERFICIE DE 699 M², EN VUE DE LA REALISATION D'UNE GARE ROUTIERE, CENTRE D'ECHANGE MULTIMODAL DE TRANSPORT

20.4 MISE A DISPOSITION PAR LA VILLE DE NICE A LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR, DE DIVERSES PARCELLES COMMUNALES SUR LE SITE DE SAINT-JEAN D'ANGELY, EN VUE DE L'AMENAGEMENT D'UNE GARE ROUTIERE

La délibération n°20.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°20.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°20.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Monsieur Raoul Mille, vous avez la parole pour vos deux dossiers.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR RAOUL MILLE,
ADJOINT AU MAIRE**

28.1 DIRECTION DU CINEMA – CONVENTION DE PARTENARIAT CULTUREL AVEC LE DEPARTEMENT, LE GROUPE EUROPALACES, LE GROUPE UGC MEDITERRANEE ET L'ASSOCIATION ESPACE MAGNAN POUR L'ORGANISATION DE LA DEUXIEME EDITION DE NICE CINE RECRE

M. MILLE.- Cette opération aura lieu pour la deuxième fois, les 13, 14, 17, 20 et 21 novembre. Cela permet aux enfants jusqu'à 18 ans d'assister dans toutes les salles de cinéma de la ville à des séances pour trois euros, ce qui est tout à fait exceptionnel.

Le cinéma, c'est important, parce que si les enfants dévorent beaucoup d'images, le cinéma n'est pas seulement une succession d'images mais une construction, et éduquer les enfants au cinéma rentre dans l'éducation au même titre que la lecture pour nos jeunes.

28.2 CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE DE NICE ET L'ASSOCIATION L'ECLAT. VERSEMENT DE SUBVENTION

M. MILLE.- Il s'agit d'allouer une participation financière de la ville de Nice à l'association l'Eclat. Il s'agit de cinéma de recherche, expérimental et documentaire. L'association l'Eclat se trouve villa Arson. L'Eclat est à la pointe de ce qui se fait dans l'art moderne. Ce côté image vidéo, cinéma, associé avec l'art plastique à la villa Arson est d'une extrême importance puisque souvent se trouvent réunis musique, arts plastiques, images, vidéos et cinéma.

Merci, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Il n'y avait pas de demande d'intervention mais malgré tout une demande de la part de madame Gaziello, l'indisciplinée de notre Conseil municipal !

Mme GAZIELLO.- Je suis désolée, ça n'est pas dans mes habitudes de ne pas m'inscrire. Cette délibération est habituelle mais, les fois précédentes, nous avons le coût. L'année dernière, cela coûtait 20 000 euros, nous n'avons rien cette année. Cela aurait-il baissé à tel point qu'on ne le dise pas ou tellement augmenté ? Il y avait 15 000 euros pour la communication.

M. MILLE.- Je vous ferai parvenir le chiffre, c'est dans le même ordre d'idée, c'est entre 20 000 et 30 000 euros.

M. LE MAIRE. – Merci, Monsieur le Conseiller municipal. Je mets aux voix ces rapports.

La délibération n°28.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°28.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR BERNARD BAUDIN,
ADJOINT AU MAIRE**

30.1 PARC PHOENIX : SALON DE L'AUTO BIO MOBILE ORGANISE PAR LA JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DU 22 AU 25 OCTOBRE 2010 – DEMANDE D'UNE REDUCTION DE 50 % SUR LE MONTANT TOTAL DE LA LOCATION DES ESPACES DU PARC PHOENIX

30.2 PARC PHOENIX : CONVENTION DE CO-ORGANISATION ENTRE LA VILLE DE NICE ET L'ASSOCIATION SAPIENCE POUR LA TENUE D'UN FORUM SCIENTIFIQUE QUI SE DEROULERA LE 7 NOVEMBRE 2010 EN SALLE LINNE

30.3 CONCOURS PAYSAGER POUR LA REHABILITATION DE LA COLLINE DU CHATEAU – APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT ET DU LANCEMENT D'UN CONCOURS PAYSAGER

M. LE MAIRE.- Merci. J'ai une demande du groupe Changer d'Ere sur la délibération 30.1.

Mme HERNANDEZ-NICAISE.- Le 25 juin, j'avais dit à monsieur Tordo à quel point je trouvais inappropriée la dénomination d'Auto bio mobile, je n'ai pas changé d'idée. Non seulement on nous fait un salon de l'auto bio mobile mais on nous le place dans un des plus beaux espaces verts de la Ville, et en plus on leur accorde la moitié des entrées. Franchement, je ne comprends pas ! La jeune chambre économique est-elle pauvre à ce point qu'elle soit obligée d'organiser un salon de l'automobile aux dépens du contribuable et dans un espace vert ? On peut vendre des voitures ailleurs que dans un espace vert.

M. LE MAIRE. - Je suis surpris, c'est très partisan. La jeune chambre économique, c'est la jeunesse de notre pays qui se responsabilise elle-même, ce sont des gens qui ne sont pas encore dans la vie professionnelle, qui n'ont pas d'argent, pas de moyens et qui essaient de diriger la conscience collective de nos anciens vers les nouveaux usages plus économes d'environnement et d'énergie. Que vous vouliez les pénaliser alors qu'ils essaient d'apporter à notre ville par leur bénévolat (ce ne sont pas des chefs d'entreprise qui ont des moyens sous la main) une vitrine qui incitera les gens à se déplacer avec des moyens plus économes des émissions d'énergie et de CO2, je ne vous comprends pas du tout alors que vous devriez être engagée de toutes vos forces dans ce domaine.

J'ai le programme : journée pédagogique étudiants, scolaires, associations, journée destinée au grand public, journée collectivités et entreprises professionnelles avec des débats et des conférences qui permettent de créer un lieu d'émulation et d'échange entre tous les acteurs d'une mobilité plus intelligente, d'essayer des véhicules propres et économes, de découvrir ce qui se fait déjà en termes d'écomobilité, d'auto partage, de plan de déplacement d'entreprise, d'éco-conduite, des expériences réussies et des bonnes pratiques, et enfin de découvrir les solutions du futur. Si vous ne trouvez pas que tout cela, de la part de notre jeunesse, mérite d'être encouragé, je ne vous comprends plus. Au contraire, vous devriez être un fer de lance dans ce domaine et je remercie tant Bernard Baudin que Véronique Paquis d'avoir encouragé à ce que nous les soutenions dans cette initiative.

M. BAUDIN.- Je rappelle que le montant de la recette est versé au parc Phoenix dans l'intérêt de la ville sur le plan économique aussi.

M. LE MAIRE. - Bien sûr. Cela fera venir des personnes qui consommeront dans la ville à cette occasion et des exposants.

La délibération n°30.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - les élus du groupe Changer d'Ere

La délibération n°30.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°30.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je demande à madame Marland-Militello de bien vouloir présenter les dossiers de monsieur Gérard Baudoux.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME MARLAND-MILITELLO,
ADJOINTE AU MAIRE**

35.1 MAMAC – ACQUISITION D'UNE ŒUVRE DE DAVID TREMLETT ET RESTAURATION DE LA VENUS AUX ONGLES ROUGES D'ARMAN – DEMANDES DE SUBVENTIONS. CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERREGIONAL DE CONSERVATION ET DE RESTAURATION DU PATRIMOINE (CIRCP)

35.2 MAMAC – CONTRATS DE DEPOTS D'ŒUVRES D'ART CONSENTIS PAR DIFFERENTS DEPOSANTS ET MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°4.7 DU 23 OCTOBRE 2009

Mme MARLAND-MILITELLO. – Cette deuxième délibération demande d'approuver l'avenant au contrat de dépôts d'œuvres d'art avec monsieur Tovar et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à le signer et de modifier la délibération n°4.7 du 23 octobre 2009 qui résilie le contrat de dépôts d'œuvres signé par madame Gaias qui n'est plus propriétaire et de refaire un contrat de dépôts d'œuvres avec le nouveau propriétaire de ces œuvres, monsieur Dacourt. Je vous remercie.

La délibération n°35.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°35.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. Je passe la parole à madame Nadia Lévi.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MADAME NADIA LEVI,
ADJOINTE AU MAIRE**

**38.1 GESTION DE L'ACTION CONFIEE PAR LA MAIRIE DE NICE
AU COMITE D'ACTIVITES SOCIALES, CULTURELLES ET DE
LOISIRS DU PERSONNEL DE LA VILLE DE NICE (CASCL) ET
A LA NOUVELLE ASSOCIATION D'ACTION SOCIALE UNIFIEE**

Mme LEVI.- Il est question, dans un but d'harmonisation, de confier la gestion d'une partie de l'action sociale de la mairie à une nouvelle association d'action sociale unifiée commune avec la Communauté urbaine Nice Côte d'Azur et de substituer à compter du 1^{er} janvier 2011 la convention d'objectifs signée en 2009 avec le comité d'action sociale de la ville de Nice à la nouvelle convention signée avec cette nouvelle association d'action sociale unifiée.

**38.2 GESTION UNIFIEE – AVENANTS AUX CONVENTIONS
SPECIFIQUES RELATIVES A LA GESTION UNIFIEE DES
DIRECTIONS RESSOURCES DE LA VILLE DE NICE ET DE LA
COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR**

Mme LEVI.- Il nous est proposé, après huit mois de fonctionnement de la gestion unifiée, la signature d'avenants aux conventions spécifiques relatives à la gestion unifiée des directions ressources. Les dépenses 2009 avaient seulement été constatées à titre provisoire, il convient maintenant de les arrêter de manière définitive et de préciser les modalités de fonctionnement des directions unifiées.

**38.3 CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC
LA COMMUNAUTE URBAINE NICE COTE D'AZUR ET LE
CONSEIL GENERAL DES ALPES-MARITIMES A L'OCCASION
DE LA FOIRE DE NICE 2011**

**38.4 FIXATION D'UN TAUX DE PROMOTION D'AVANCEMENT DE
GRADE (RATIO PROMUS PROMOUVABLES) : ADDITIF**

Mme LEVI.- Il s'agit d'un additif à la délibération 39.3 du 19 décembre 2008 afin d'ajouter un taux de promotion d'avancement au grade de chef de service de police municipale de classe exceptionnelle absent de cette délibération.

**38.5 NOMINATION DU DIRECTEUR DE LA REGIE AUTONOME
DES COMPTOIRS DE VENTE DES MUSEES DE LA VILLE DE
NICE**

Mme LEVI.- Il est proposé madame Arlette Moron.

**38.6 OUVERTURE D'UN EMPLOI DE RESPONSABLE DE SERVICE
DE GESTION BUDGETAIRE ET COMPTABLE SUR UN POSTE
EXISTANT**

Mme LEVI.- Ce responsable devra seconder le directeur adjoint
des finances de la ville de Nice.

**38.7 CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIALISE AVEC LE CENTRE
NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE,
NICE COTE D'AZUR, LE DEPARTEMENT DES ALPES-
MARITIMES, LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET
DE SECOURS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE DE LA VILLE DE NICE**

Mme LEVI.- Il nous est proposé d'autoriser monsieur le Maire à
signer un contrat d'objectifs territorialisé destiné à faire de la formation un
véritable outil de gestion des ressources humaines avec la mise en place d'une
culture commune de management.

**38.8 LOGEMENTS PAR SIMPLE UTILITE DE SERVICE ET
NECESSITE ABSOLUE DE SERVICE DE LA VILLA
SORGUEBELLE EN LOGEMENT DE FONCTION PAR SIMPLE
UTILITE DE SERVICE**

Mme LEVI.- Je précise qu'il s'agit du second emploi de gardien
logé.

**38.9 SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA
BRASSERIE MAURO**

Mme LEVI.- Cette délibération fait suite à la fusion absorption
entre cette société et la société DCA titulaire du marché fourniture et livraison
de boissons non alcoolisées pour un montant de 10 134 euros.

**38.10 SIGNATURE DES CONTRATS D'ARTISTES ET
D'INTERMITTENTS DU SPECTACLE PAR L'INTERMEDIAIRE
DU GUICHET UNIQUE SPECTACLE OCCASIONNEL POUR LES
ANNEES 2011/2012**

Mme LEVI.- C'est un dispositif simplifié de déclaration et de
paiement des cotisations sociales.

**38.11 PARTICIPATION DE LA VILLE DE NICE AUX
MANIFESTATIONS ORGANISEES AU THEATRE DE VERDURE
POUR LA SAISON ESTIVALE 2010 – DELIBERATION
MODIFICATIVE**

Mme LEVI.- Il nous est proposé une délibération modificative à celle approuvée le 26 mars 2010, destinée à alléger les modalités de versement de l'aide apportée par la ville de Nice.

**38.12 DEMARCHE DE PREVENTION – DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DU FONDS NATIONAL DE PREVENTION DES
ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES MALADIES
PROFESSIONNELLES DE LA CAISSE NATIONALE DES
RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITES LOCALES**

Mme LEVI.- Il s'agit de la mise en place d'une démarche de prévention sur la thématique des troubles musculo-squelettiques et de solliciter la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales à l'effet d'obtenir cette subvention.

M. LE MAIRE.- Je vous remercie. J'ai une demande d'intervention de madame Gaziello.

Je souhaiterais avant toute chose remercier notre collègue Nadia Levi pour le travail exceptionnel qu'elle a réalisé en quelques mois et remercier par la même occasion les conseils d'administration des deux associations des œuvres sociales ainsi que les organisations syndicales pour leur investissement dans cette démarche. Ces dernières ont d'ailleurs voté à l'unanimité lors du CTP Ville du 8 juin 2010 leur accord de principe sur une action sociale unifiée.

Lorsque nous avons décidé d'initier ce chantier, il a semblé naturel de rechercher, pour le bien des agents de nos deux collectivités, un mode de fonctionnement mieux coordonné permettant d'envisager la mise en place de nouvelles actions dans les domaines les plus variés (culture, sport, voyages).

Aujourd'hui, je vous invite sincèrement à réécrire une page d'histoire de cette action sociale en soumettant à l'assemblée communale le principe de gestion unifiée des œuvres sociales de nos personnels. Nous avons eu de nombreuses négociations, de nombreuses avancées, notamment sur le régime indemnitaire dans un premier temps pour pouvoir, sur deux ou trois ans, faire en sorte qu'aucun de nos fonctionnaires, avec l'évolution Communauté urbaine, n'ait le sentiment d'être laissé de côté dans cette évolution liée au plan de carrière et au régime indemnitaire.

Là encore, je remercie sincèrement Nadia Levi et l'ensemble de la DRH pour le travail réalisé.

En même temps, il y avait une logique à monter un comité des œuvres sociales où chacun se sente aussi proche l'un de l'autre qu'il avait pu l'être par le passé et qu'il n'ait pas le sentiment, dans tout ce qu'il y avait à donner aux familles de nos agents, d'être isolé.

Il en va de l'accompagnement de près de 12 000 personnes parmi lesquelles 9 486 bénéficiaires dont 2 486 retraités. Ajoutons à cela pour Nice Côte d'Azur 2 225 bénéficiaires.

Je suis persuadé que tout cela contribuera à leur épanouissement et que cela nous permettra, dans les sollicitations et les demandes qui sont les leurs, de diversifier encore plus nos soutiens dans l'ensemble de leurs activités sociales, sportives, culturelles, voire classes vertes, séjours à l'extérieur, notamment à la montagne, et d'accompagner chacun de ceux qui ont besoin que nous démontrions que nous formons une seule et même famille avec l'ensemble de nos agents et que nous sommes attentifs à leurs revendications.

Je vous passe la parole, Madame Gaziello.

Mme GAZIELLO.- Monsieur le Maire, tout ce que vous décrivez est fort bien. Ces deux associations (ce n'est dit nulle part) ont fonctionné depuis fort longtemps (sauf pour Nice Côte d'Azur) sans aucun élu dans le conseil d'administration. Elles n'étaient gérées que par les représentants du personnel ; or là, vous introduisez trois élus avant même que les statuts de l'association aient été votés par qui que ce soit.

Vous dites que le CTP a été consulté et qu'il a voté à l'unanimité, c'est faux. A Nice, il y a eu des voix contre. A Nice Côte d'Azur, j'ai consulté l'une des représentantes du CTP qui s'est abstenue parce qu'elle croyait qu'au CASCL il y avait des élus ; elle s'est abstenue au lieu de voter contre.

Je vous propose de retirer de cette délibération du fait que vous nommez aujourd'hui trois élus avant même que l'association ait été créée parce qu'elle a toujours été gérée par des salariés. Nous voterons contre et je vous rappelle que le CTP ne s'est pas prononcé à l'unanimité.

M. LE MAIRE. - Madame Lévi ?

Mme LEVI.- Il a été proposé dans les statuts qu'il y ait un collège d'élus, un collège des représentants du personnel et un collège des adhérents. Je précise que ce collège d'élus est minoritaire, il est censé pouvoir faire partie du conseil d'administration, mais en aucun cas du bureau, donc participer directement à la gestion des actions menées par cette association.

Il nous est apparu et il est apparu à la plupart des membres qui siègent à la fois au CASCL et au COSCL de la ville de Nice et de Nice Côte d'Azur qu'au contraire, c'était apporter de la modernité et du dynamisme que de faire participer les élus, surtout en information, directement au Conseil d'administration, et que cela n'apportait aucune ingérence dans la gestion de cette association.

De tout temps ces associations ont participé et fait part de leurs décisions à la mairie, on a eu parfois des difficultés pour mettre en œuvre des actions sociales. Si dès le Conseil d'administration les élus sont informés, ils soutiendront d'autant plus cette association pour aider dans nos actions et aider tous les adhérents et tous les agents à la fois de la ville de Nice et de Nice Côte d'Azur.

M. LE MAIRE. - Je vous remercie. Je confirme tous les éléments que vous a parfaitement décrits madame Levi puisque j'ai une note du service juridique adressée à la fois à madame Roux pour le syndicat des personnels Force Ouvrière, monsieur Lucchetti syndicat CGT, monsieur Grivel syndicat CFTC, monsieur Fréchou-Darbes syndicat CFDT, madame Ardisson syndicat CGT, où il est clairement précisé que lorsque l'association exerce en réalité la gestion déléguée d'un service public sans en avoir la qualité, l'existence d'une gestion de fait s'apprécie sur la base de cinq critères : la participation à l'exercice du service public, la prépondérance financière de la subvention publique dans les ressources totales de l'association, la prépondérance matérielle des moyens publics mis à la disposition de l'association pour lui permettre de fonctionner, la prépondérance publique dans la gouvernance de l'association et la rétention de deniers publics.

Par conséquent, dans notre cas de figure, la présence minoritaire d'un collège d'élus membres de droit n'est plus un élément de nature à constituer une gestion de fait, sachant qui plus est que, comme le précise madame Levi, en aucun cas la présence d'élus n'aura à se substituer aux choix faits par l'ensemble des représentants, des partenaires et des salariés sur l'administration et la gestion elle-même du comité des œuvres sociales.

Les craintes qui étaient les vôtres étant écartées, je vous propose que dans le nouveau comité d'activité puissent siéger Benoît Kandel, Nadia Levi et Françoise Monier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

La délibération n°38.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

S'abstiennent : - les élus du groupe Changer d'Ere

La délibération n°38.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°38.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°38.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°38.5, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°38.6, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°38.7, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°38.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°38.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°38.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°38.11, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

La délibération n°38.12, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE MAIRE. - Je passe la parole à monsieur Pradal, pour une information.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MONSIEUR PHILIPPE PRADAL,
ADJOINT AU MAIRE**

**42.1 INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE RAPPORT
D'ACTIVITE ET LE COMPTE FINANCIER DE LA CAISSE DU
CREDIT MUNICIPAL DE NICE**

M. PRADAL.- Les comptes et les éléments ont été fournis en annexe ; je voudrais juste profiter de l'occasion qui m'est offerte pour remercier à la fois le personnel du crédit municipal pour son travail et les membres bénévoles qui siègent aux côtés des élus au conseil d'orientation et de surveillance et qui permettent ainsi à cette institution de fonctionner correctement au mieux des intérêts des Niçois.

Merci, chers collègues, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. – Je vous remercie. Il n'y a pas de vote, pas de demande d'intervention.

Sur la délibération n°42.1, le Conseil municipal prend acte.

Nous arrivons au terme de notre séance. Il est 17 heures 04, nous avons commencé aux alentours de 9 heures ce matin. Nous avons eu une suspension d'une heure et quart, nous avons eu des débats fructueux, constructifs, très peu conflictuels. Je remercie chacun pour la part de responsabilité qui a été la sienne.

Je voudrais faire le bilan de la journée. Nous avons voté 130 dossiers : 99 délibérations ont été votées à l'unanimité, 4 délibérations ont été votées à l'unanimité des suffrages exprimés avec abstention. Nous avons ensuite voté à la majorité 18 délibérations avec refus de vote de Changer d'Ere, 4 contre de Changer d'Ere, 18 contre des Communistes et Républicains et 1 contre de l'Entente Républicaine. Il y a eu deux délibérations pour information.

J'ai l'impression que nous avons bien travaillé pour la ville de Nice ensemble aujourd'hui sans avoir à nous renier les uns et les autres. En même temps, il n'y a pas eu de drame sur les temps de parole, nous sommes arrivés à un niveau d'organisation de nos débats qui n'est pas trop mal.

Le groupe Changer d'Ere se sera exprimé 57 minutes et 11 secondes, le groupe Communistes et Républicains 17 minutes et 38 secondes, l'Entente Républicaine 14 minutes et 27 secondes et la majorité, hors présentation des rapports et hors président, 11 minutes et 10 secondes.

Je vous remercie et je vous souhaite un bon week-end. Rendez-vous au prochain conseil.

☆☆☆

La séance est levée à 17 h 06